

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Wednesday, October 24, 2012
Thursday, October 25, 2012

Le mercredi 24 octobre 2012
Le jeudi 25 octobre 2012

Issue No. 26

Fascicule n° 26

Twelfth meeting on:

The study of the Main Estimates
for the fiscal year ending March 31, 2013

Douzième réunion concernant :

L'étude du Budget principal des dépenses
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013

First and second meetings on:

Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament
Retiring Allowances Act

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les
allocations de retraite des parlementaires

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Hervieux-Payette, P.C.
Buth	* LeBreton, P.C.
Chaput	(or Carignan)
* Cowan	Marshall
(or Tardif)	McInnis
De Bané, P.C.	Mitchell
Greene	Nancy Ruth

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12(5), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Finley (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Gerstein (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Marshall (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Stratton (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator Enverga, Jr. (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator Smith (*Saurel*) replaced the Honourable Senator Runciman (*October 25, 2012*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Callbeck (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Manning (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator De Bané, P.C. replaced the Honourable Senator Ringuette (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator Enverga, Jr. replaced the Honourable Senator McInnis (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Finley (*October 24, 2012*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Smith (*Saurel*) (*October 23, 2012*).

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Gerstein (*October 23, 2012*).

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Maltais (*October 19, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Hervieux-Payette, C.P.
Buth	* LeBreton, C.P.
Chaput	(ou Carignan)
* Cowan	Marshall
(ou Tardif)	McInnis
De Bané, C.P.	Mitchell
Greene	Nancy Ruth

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12(5) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénateur Enverga, Jr. (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Smith (*Saurel*) a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 25 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur De Bané, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Ringuette (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Enverga, Jr. a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 24 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Smith (*Saurel*) (*le 23 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 23 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Buth a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 19 octobre 2012*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Rivard (*October 19, 2012*).

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. replaced the Honourable Senator Campbell (*October 18, 2012*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Peterson (*October 18, 2012*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 19 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 18 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Chaput a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 18 octobre 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, October 24, 2012:

Second reading of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

The Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 24 octobre 2012 :

Deuxième lecture du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Marshall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, October 24, 2012
(70)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Enverga, Hervieux-Payette, P.C., Manning, Marshall, Nancy Ruth, Runciman and Stratton (13).

Other senators present: The Honourable Senator Mitchell (1).

In attendance: Sylvain Fleury, Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 28, 2012, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2013. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 13.*)

WITNESSES:

Public Service Commission of Canada:

Anne-Marie Robinson, President;
Hélène Laurendeau, Senior Vice President, Policy;
Denis Bilodeau, Vice President, Investigations;
Elizabeth Murphy-Walsh, Vice President, Audit and Data Services.

Ms. Robinson made a statement and, together with Ms. Laurendeau, Mr. Bilodeau and Ms. Murphy-Walsh, answered questions.

At 7:53 p.m., the committee suspended.

At 7:57 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 24, 2012, the committee began its examination of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector;
Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector.

Department of Finance Canada:

Sean Keenan, Director, Tax Policy Branch;
Alexandra MacLean, Senior Chief, Tax Policy Branch.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 24 octobre 2012
(70)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Enverga, Hervieux-Payette, C.P., Manning, Marshall, Nancy Ruth, Runciman et Stratton (13).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Mitchell (1).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 février 2012, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 13 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commission de la fonction publique du Canada :

Anne-Marie Robinson, présidente;
Hélène Laurendeau, vice-présidente principale, Politiques;
Denis Bilodeau, vice-président, Enquêtes;
Elizabeth Murphy-Walsh, vice-présidente, Vérification et Services de données.

Mme Robinson fait un exposé puis, avec Mme Laurendeau, M. Bilodeau et Mme Murphy-Walsh, répond aux questions.

À 19 h 53, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 57, le comité reprend ses travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 octobre 2012, le comité entreprend son examen du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux;
Kim Gowing, directeur, Pensions et avantages sociaux.

Ministère des Finances Canada :

Sean Keenan, directeur, Direction de la politique de l'impôt;
Alexandra MacLean, chef principal, Direction de la politique de l'impôt.

Ms. Arnold made a statement and, together with Ms. Gowing, Mr. Keenan and Ms. MacLean, answered questions.

At 9:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, October 25, 2012
(71)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 10:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Chaput, Day, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Marshall, McInnis, Mitchell, Nancy Ruth and Smith (*Saurel*) (11).

Other senator present: The Honourable Senator Neufeld (1).

In attendance: Sylvain Fleury, Édison Roy-César, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, October 24, 2012, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

WITNESSES:

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director.

Mr. Thomas made a statement and answered questions.

At 12:00 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Arnold fait un exposé puis, avec Mme Gowing, M. Keenan et Mme MacLean, répond aux questions.

À 21 h 5, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 25 octobre 2012
(71)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 10 h 35, dans la pièce 9 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Chaput, Day, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Marshall, McInnis, Mitchell, Nancy Ruth et Smith (*Saurel*) (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Neufeld (1).

Également présents : Sylvain Fleury et Édison Roy-César, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 octobre 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

TÉMOIN :

Fédération canadienne des contribuables :

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien.

M. Thomas fait un exposé puis répond aux questions.

À 12 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 24, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to continue its study of the expenditures set out in the main estimates for the fiscal year ending March 31, 2013.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, tonight we will continue our study of the 2012-2013 main estimates, which were referred to our committee.

[*English*]

In this session, we turn our attention to the Public Service Commission for the first hour and then we will move to Bill C-46 for the second hour. We are pleased to welcome Anne-Marie Robinson, President of the Public Service Commission. She is accompanied by Hélène Laurendeau, Senior Vice President, Policy; Denis Bilodeau, Vice President, Investigations — there have been a number of audits in your report that you may be able to help us out with; and Elizabeth Murphy-Walsh, Vice President, Audit and Data Services.

Honourable senators will have recently received two reports, the Public Service Commission Annual Report and the audit report. They are two separate reports that may well be referred to during this session.

I have asked Ms. Robinson to give us some introductory remarks. Is this your first appearance before our committee as President of the Public Service Commission?

Anne-Marie Robinson, President, Public Service Commission of Canada: Thank you, senator. I was here one other time with a colleague from Treasury Board in the spring.

The Chair: Welcome back, then.

Ms. Robinson: Thank you.

The Chair: I know you are fairly new in your position and this will be your first major report. We look forward to hearing from you. I am sorry we cannot give you more than an hour at this particular juncture, but we have another bill that is pressing which we have to get on with as well. For now, you have our undivided attention.

Ms. Robinson: I am pleased to be here today to discuss the Public Service Commission's 2011-2012 audits and annual report, which were tabled in Parliament yesterday. The mandate of the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour continuer l'étude du budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir nous continuons notre étude du Budget des dépenses pour l'année 2012-2013 dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Au cours de cette séance, nous allons consacrer la première heure à la Commission de la fonction publique et la seconde à l'étude du projet de loi C-46. Nous sommes ravis d'accueillir Mme Anne-Marie Robinson, présidente de la Commission de la fonction publique. Elle est accompagnée de Mme Hélène Laurendeau, vice-présidente principale, Politiques et de M. Denis Bilodeau, vice-président, Enquêtes. Nous comptons sur vous pour nous aider à passer en revue les nombreuses vérifications dont votre rapport fait état. Mme Elizabeth Murphy-Walsh, vice-présidente, Direction générale des services de vérifications et de données, les accompagne.

Chers collègues, vous avez reçu récemment les deux documents que sont le rapport annuel et le *Rapport de vérification de la Commission de la fonction publique*. Il se peut fort bien que nous nous reportions à ces deux documents pendant cette séance.

J'ai demandé à Mme Robinson de nous faire part de ses commentaires préliminaires. Est-ce la première fois que vous comparez devant notre comité à titre de présidente de la Commission de la fonction publique?

Anne-Marie Robinson, présidente, Commission de la fonction publique du Canada : Je vous remercie, monsieur le sénateur. J'ai déjà comparu une fois devant vous au printemps, avec un collègue du Conseil du Trésor.

Le président : Alors, je vous souhaite à nouveau la bienvenue parmi nous.

Mme Robinson : Je vous en remercie.

Le président : Je sais que cela ne fait pas très longtemps que vous occupez ce poste et que c'est là votre premier rapport important. Nous sommes impatients de vous entendre. Je dois vous dire que je suis navré que nous ne puissions vous accorder plus d'une heure maintenant, mais nous devons également étudier un autre projet de loi pressant. Vous avez toute notre attention.

Mme Robinson : Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter des rapports de vérifications et du rapport annuel de 2011-2012 de la Commission de la fonction publique, qui ont

Public Service Commission is to promote and safeguard merit-based appointments and to protect the non-partisan nature of the public service.

We report to Parliament on our mandate, and we welcome the opportunity to discuss our activities and results with your committee.

Under the Main Estimates for 2012-13, the PSC is authorized to spend \$92.7 million, and it has an authority to recover up to \$14 million of the costs of our counselling and assessment services provided to federal organizations. We have the equivalent of 965 full-time positions.

The Main Estimates, however, do not reflect the contribution that the PSC is making to Budget 2012. As a result, the Public Service Commission's budget will be reduced by \$8.9 million. This will be a reduction of 10 per cent of the review base, and it will be implemented over a period of three years. Some 87 positions will be eliminated over the same period.

The PSC is committed to enabling departments and agencies in building a workforce to meet the current and future needs of the public service. The Public Service Employment Act sets out a staffing system based on values where deputy heads have greater responsibilities. The commission fulfills its mandate by delegating staffing to deputy heads, providing policy guidance and expertise to support delegation, conducting effective oversight, and delivering innovative staffing and assessment services.

[Translation]

Mr. Chair, oversight of the staffing system is a priority for the commission. Our monitoring, audits and investigations provide valuable information about the performance of staffing in organizations. This year, we conducted a higher number of investigations, i.e. 184 and 12, respectively.

Our results in 2011-2012 show that the overall integrity of the staffing system is generally sound. Deputy heads and managers are respecting their delegated authorities and meeting their responsibilities; and overall performance has improved.

While overall progress is being made, some areas do require further attention. There were three areas in particular.

été déposés au Parlement hier. Le mandat de la Commission de la fonction publique consiste à promouvoir et à protéger les nominations fondées sur le mérite, et à préserver l'impartialité politique de la fonction publique.

Nous rendons compte de l'exercice de notre mandat au Parlement, et sommes heureux de pouvoir discuter, avec vous, de nos activités et de nos résultats.

Selon son budget principal des dépenses de 2012-2013, la commission a le droit de dépenser 92,7 millions de dollars. De plus, elle peut recouvrer jusqu'à 14 millions de dollars des coûts des services de consultation et d'évaluation qu'elle fournit aux organisations fédérales. Nous avons l'équivalent de 965 postes à temps plein.

Le Budget principal des dépenses ne tient cependant pas compte de la contribution de la commission à l'égard du budget 2012. Ainsi, une réduction de son budget de l'ordre de 8,9 millions de dollars est prévue. Cela correspond à 10 p. 100 du total des dépenses examinées. Cette réduction va se faire sur trois exercices. Quelque 87 postes vont être supprimés au cours des trois années.

La commission s'est engagée à soutenir les ministères et organismes dans leurs efforts à bâtir des effectifs qui peuvent satisfaire aux besoins actuels et futurs de la fonction publique. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique prévoit un système de dotation fondé sur des valeurs et une responsabilité accrue des administrateurs généraux. La commission remplit son mandat de plusieurs façons. Notamment, elle délègue la dotation aux administrateurs généraux et fournit des directives et de l'expertise en guise de soutien de la délégation. De plus, elle procède à une surveillance efficace et offre des services de dotation et d'évaluation novateurs.

[Français]

Monsieur le président, la surveillance du système de dotation est une priorité de la Commission de la fonction publique du Canada. Nos suivis, nos vérifications et nos enquêtes fournissent de l'information utile sur le rendement des organisations en matière de dotation. Cette année, nous avons mené un nombre plus élevé d'enquêtes et de vérifications d'organisations, soit 184 et 12, respectivement.

Les résultats de 2011-2012 montrent que, dans l'ensemble, l'intégrité du système de dotation se maintient. Les administrateurs généraux et gestionnaires exercent leurs pouvoirs délégués et s'acquittent de leurs responsabilités de façon appropriée. Le rendement global s'est donc amélioré.

Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés. Cependant, il faut continuer à porter une attention particulière à certains aspects. Il y en a trois en particulier.

First, we found that departments need more consistent monitoring of appointment processes. Effective monitoring of appointment processes allows organizations to determine areas for improvement and to detect and correct errors in a timely manner.

Second, there are still too many cases where organizations do not provide the necessary information to demonstrate that the appointment respects merit. In some instances, inadequate assessment tools were used. In other cases, organizations do not provide the PSC with key pieces of documentation, such as the assessment results for the person appointed. The PSC will draw on audit results from the past several years in order to better communicate to HR advisors and managers on the proper documentation of merit as well as to update its tools and guides.

Third, departments and organizations need to ensure priority persons are considered to fill vacant positions and appointed, if qualified. Our audits have identified some inconsistencies in the application of priority entitlements, for instance, the use of more stringent statement of merit criteria for priority persons, or in other cases, a lack of evidence that priority persons are being considered.

[English]

We will continue to support and work with organizations to identify measures that can be taken to improve staffing performance, with a focus on learning and continuous improvement.

The annual report provided an update on the investigations at the Atlantic Canada Opportunities Agency. We were able to report that the investigations had been concluded. However, at the time of the printing of the annual report, we were not in a position to publish a summary of our investigations as we were still going through our disclosure process. Since then, we have published an online summary of the investigations on our website. One case is subject to judicial review.

Safeguarding the political impartiality of the public service continues to be of critical importance. Our 2011 staffing survey found that employee awareness continued to increase and 69 per cent of respondents were aware of their rights and responsibilities to a moderate or great extent, up from 63 per cent the previous year. We will continue to collaborate with organizations and other stakeholders to find ways of improving the level of awareness among employees.

I would now like to turn to staffing and hiring activities. This was an unusual year as departments and agencies were preparing for the possibility of budget reductions by managing their vacant

Premièrement, les organisations doivent renforcer, de façon plus uniforme, les cadres de surveillance de leurs processus de nomination. De meilleurs cadres de surveillance leur permettraient de déterminer les secteurs à améliorer. Cela les aiderait aussi à déceler et à corriger les erreurs plus rapidement.

Deuxièmement, il y a eu encore trop de dossiers pour lesquels les ministères ne fournissent pas l'information nécessaire pour démontrer que les nominations sont faites dans le respect du mérite. Dans certains cas, des outils d'évaluation inadéquats avaient été utilisés. Dans d'autres, les organisations ne fournissent pas les documents clés pertinents, par exemple, les résultats d'évaluation de la personne nommée. La commission va utiliser les résultats des vérifications des dernières années pour mieux communiquer aux conseillers et aux gestionnaires en ressources humaines la façon de bien documenter le mérite dans leurs décisions en matière de dotation. Elle va aussi s'en servir pour faire la mise à jour de ses outils et de ses guides.

Troisièmement, les ministères et organismes doivent s'assurer de tenir compte des bénéficiaires de priorité pour doter les postes vacants. Ils doivent aussi les nommer, s'ils sont qualifiés. Nos vérifications ont décelé des manques de cohérence dans l'application des droits de priorité. Par exemple, certaines organisations utilisent un énoncé de critères de mérite plus restrictif à l'égard des bénéficiaires de priorité. D'autres ne peuvent pas bien démontrer que les employés prioritaires avaient été pris en considération dans leur processus de dotation.

[Traduction]

Nous allons continuer d'appuyer les organisations et de collaborer avec elles afin de trouver des moyens d'améliorer le rendement en dotation en mettant l'accent sur l'apprentissage et l'amélioration continue.

Le rapport annuel fournit une mise à jour quant aux enquêtes à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Nous avons pu indiquer que les enquêtes avaient été conclues. Cependant, au moment du tirage, la commission n'était pas en mesure de publier un sommaire des enquêtes, puisque nous en étions encore à l'étape du processus de divulgation. Depuis, nous avons publié un sommaire des enquêtes sur notre site Web. Un des cas fait l'objet d'une révision judiciaire.

La protection de l'impartialité politique de la fonction publique demeure d'une importance cruciale. Notre enquête de 2011 sur la dotation nous a révélé que nos employés sont de plus en plus sensibilisés à leurs droits et à leurs responsabilités, puisque 69 p. 100 d'entre eux en avaient alors une connaissance allant de modérée à importante. C'était là un progrès par rapport aux 63 p. 100 de l'année précédente. Nous allons poursuivre notre collaboration avec les organisations et les autres intervenants afin de continuer à trouver des moyens d'améliorer le niveau de sensibilisation parmi les employés.

J'aimerais maintenant discuter des activités de dotation et d'embauche. L'année 2011-2012 a été une année hors de l'ordinaire puisque les ministères et organismes devaient se

positions very closely. In 2011-12, overall hiring to the public service declined by 10.3 per cent. This includes indeterminate, specified term and casual hiring, as well as the hiring of students. This was the third consecutive year in which hiring decreased. Indeterminate staffing activities also decreased.

As overall hiring declined and the rate of departures remained stable, the Public Service Employment Act population decreased from 216,709 employees in March 2011 to 211,610 employees in March 2012. This is a decrease of 2.4 per cent. At the end of this fiscal year, almost 90 per cent of the population was indeterminate employees. This is the highest proportion of indeterminate employees in the last 10 years.

The mobility rate, which represents the movement to and within the public service, reached its lowest point since the late 1990s. Promotions dropped the most, with almost a 20 per cent decrease relative to last year, and acting appointments also decreased by 11.9 per cent.

This now brings me to workforce adjustment. When I last appeared before this committee, I spoke about the PSC's two roles in enabling departments and agencies as they implement workforce adjustment. Our first role is to provide policy guidance and support to departments in selecting employees for retention or layoff, and our second role is to support persons who have a priority for appointment in the public service.

We have seen a steady increase in the number of priority persons during 2011-12, rising by 13 per cent from 1,597 to 1,808. However, that number has increased by 52 per cent to 2,744, as of October 18.

[Translation]

Since April 1, 2012, we have also seen a drop in the placement of priority persons. With surplus employees accounting for most of these appointments, the overall drop has been felt more significantly by priority persons with other types of entitlement, including former Canadian Forces members who have been medically released. We continue to monitor this situation closely and are working with our partner, Veterans Affairs, to develop solutions.

préparer pour la possibilité de compressions budgétaires par la voie de la gestion des postes vacants. En 2011-2012, les activités d'embauche à la fonction publique ont baissé de 10,3 p. 100. Ces activités comprennent celles liées à l'embauche d'employés permanents, d'employés nommés pour une période déterminée et d'employés occasionnels, ainsi que d'étudiants. C'était la troisième année consécutive que l'embauche diminuait à la fonction publique. Le nombre d'activités d'embauche d'employés permanents a aussi diminué.

Comme l'embauche globale a diminué et que le taux de départs est demeuré stable, l'effectif assujéti à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (LEFP) a décliné, passant de 216 709 fonctionnaires, en mars 2011, à 211 610 en mars 2012, soit une réduction de 2,4 p. 100. À la fin de l'année financière, près de 90 p. 100 de la population active à la fonction publique était des employés permanents. Ce chiffre représente la proportion la plus élevée d'employés permanents au cours des 10 dernières années.

Le taux de mobilité, qui représente à la fois l'embauche à la fonction publique et le mouvement des employés au sein de la fonction publique, a atteint son point le plus bas depuis la fin des années 1990. Les promotions ont connu la plus forte baisse, soit une diminution de près de 20 p. 100 par comparaison avec l'an passé. Les nominations intérimaires ont également connu une baisse de 11,9 p. 100.

J'en viens maintenant au réaménagement des effectifs. La dernière fois que j'ai comparu devant ce comité, j'ai mentionné les deux rôles de soutien de la commission à l'égard des ministères et des organismes pendant la mise en œuvre du réaménagement des effectifs. Notre premier rôle est de fournir une orientation et un soutien stratégiques aux organisations pour la sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité; notre second est de fournir un soutien aux bénéficiaires de priorité en vue de leur nomination à la fonction publique.

Nous avons connu une croissance soutenue du nombre de bénéficiaires de priorité, en 2011-2012, ce nombre augmentant de 13 p. 100, soit de 1 597 personnes à 1 808. Cependant, au cours des six derniers mois, ce nombre a augmenté de 52 p. 100, pour s'afficher à 2 744 en date du 18 octobre.

[Français]

Depuis le 1^{er} avril 2012, le nombre de placement d'employés prioritaires a aussi diminué. La plupart de ces nominations ont été d'employés excédentaires. Ainsi, la baisse globale des nominations a eu des répercussions plus importantes sur les autres types de personnes ayant des droits de priorité, y compris les anciens membres des Forces canadiennes libérés pour des raisons médicales. Nous continuons de surveiller la situation de près et travaillons avec notre partenaire, Anciens Combattants, pour trouver des solutions.

We expect the Priority Administration Program will be the main source for staffing vacant positions over the next few years. As such, we continue to enhance its transparency and effectiveness, in collaboration with stakeholders.

This strategy will help us ensure that as many skilled and experienced priority persons as possible can be placed quickly and efficiently.

[English]

I would like now to speak about our modernizing initiatives. In 2011-12, the PSC continued to invest in technology as part of the modernization of our services. We made a number of advances in our online testing for candidates. We have also begun to develop an online open data source that would allow for more timely release of data of staffing performance to organizations. This tool would not change the way in which we report to Parliament, but it would allow organizations to respond to issues in real time.

Looking ahead, we will continue to support organizations as they implement workforce adjustments as a result of Budget 2012.

While the Priority Administration Program will be the main source for staffing positions in the public service over the next few years, it may not be able to meet all of the existing needs for what the Clerk of the Privy Council in his 2012 report refers to as “key skills gaps.” The public service will need to continue to conduct targeted recruitment to ensure that the public service of the future constitutes a skilled workforce that can deliver results for Canadians.

We are committed to fostering strong and collaborative relationships with all stakeholders, including parliamentarians, departments and agencies, as well as bargaining agents, so that Canadians can continue to benefit from a professional and non-partisan public service.

Mr. Chair, I would now be very happy to respond to the questions of the committee.

The Chair: Thank you very much for that thorough report. I know from the list I have that you have prompted a number of questions.

Senator Buth: Thank you for your presentation and for being here this evening.

I just want to go to chapter 2 on your report — on hiring and staffing — where you outline that hiring to the public service decreased across all of the categories: Indeterminate is down by 26.3, casual by 9.3, specified term by 7.2 and student hiring is

Nous nous attendons à ce que le Programme d'administration des priorités soit la source principale de dotation des postes vacants au cours des prochaines années. Ainsi, en collaboration avec les intervenants, nous allons continuer d'en améliorer la transparence et l'efficacité.

Cette stratégie va nous aider à assurer que le plus grand nombre possible de bénéficiaires de priorité compétents et expérimentés soit placé dans des postes, rapidement et efficacement.

[Traduction]

J'aimerais maintenant me tourner vers les initiatives de modernisation. En 2011-2012, la commission a continué d'investir dans la technologie dans le but de moderniser ses services. Nous avons apporté plusieurs améliorations à nos services de tests en ligne. Nous avons également commencé à élaborer une source de données ouverte en ligne qui permettrait la diffusion plus rapide, aux organisations, des données sur le rendement en matière de dotation. Cet outil ne changerait pas la façon dont la commission rend compte au Parlement. Toutefois, cela permettrait aux organisations d'aborder les enjeux en temps réel.

Pour les prochaines étapes, nous prévoyons continuer d'appuyer les organisations dans leur mise en œuvre du réaménagement des effectifs, découlant du budget 2012.

Le Programme d'administration des priorités sera la source principale d'embauche à la fonction publique dans les prochaines années. Cependant, il se peut que ce programme ne suffise pas à combler les besoins que, dans son 19^e rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada, celui de 2012, le greffier du Conseil privé appelle des « lacunes importantes sur le plan des compétences ». La fonction publique va devoir continuer à effectuer un recrutement ciblé pour s'assurer de pouvoir compter, à l'avenir, sur un effectif compétent qui soit en mesure de répondre aux attentes des Canadiens.

Nous nous sommes engagés à entretenir des rapports efficaces, fondés sur la collaboration, avec tous les intervenants : parlementaires, ministères, organismes et agents négociateurs. Il faut que les Canadiens puissent continuer à compter sur une fonction publique professionnelle et impartiale.

Monsieur le président, je vais maintenant me faire un plaisir de répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Je vous remercie beaucoup de ce rapport détaillé. Je constate, en voyant la longueur de la liste des sénateurs désirant vous interroger, que vous avez suscité nombre de questions.

Le sénateur Buth : Je vous remercie de votre exposé et de votre présence parmi nous ce soir.

Je me reporte au chapitre 2 de votre rapport, celui consacré à l'embauche et à la dotation, où vous indiquez que, dans la fonction publique, on a enregistré une diminution des embauches dans toutes les catégories professionnelles. Chez les employés nommés pour une

down by 5.3 per cent. On the balance, is the number of individuals who have left the public service in 2011-12 higher than the number of individuals hired?

Ms. Robinson: The departure rate remained more or less stable. We saw a slowing down of hiring last year, which caused the net reduction. I think that was overall what happened.

As I mentioned in my opening remarks, because departments were preparing for anticipated budget reductions but did not know what the decisions would be until the government announced them, a lot of people left positions vacant in anticipation of reductions. That would then allow them flexibility, if they had persons who were declared surplus, to redeploy those persons into those vacant positions.

Senator Buth: In terms of the entire public service, we have seen a decline for the first time since the mid-2000s; it is down 2.4 per cent. Do you have an idea about what will happen next year in terms of Budget 2012 and the reductions?

Ms. Robinson: That would be clear in our report next year. The 2.4 per cent net reduction was as of March 31, 2012, and the budget reductions were announced shortly after that. The number that I have to work with is the 19,200 positions that were announced in the budget, so we will not see the effects of that until next year. Then there be other retirements and things will that will factor into that. I do expect to see a bigger decline as a result of the budget announcement, but we would not have that data until the end of this year.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Thank you. I have two questions concerning the section that refers to political activities. You say that the processing of candidacies will be simplified. But my experience with certain employees who wanted to stand as candidates was catastrophic. It took an interminable amount of time. There were several stages to go through, and there was always something that went wrong.

When an election is called, you have a 30-day period. Eventually we will have fixed-date elections, but in the meantime, the system you have put in place has to allow the person time to prepare. Giving that permission is not a reason to put in place a system that would put that candidate at a disadvantage compared to the others.

I would also like to go back to chapter 4.20. It states that two public servants ceased to be employees as a result of being elected. Almost all private businesses will give employees who want to run leave without pay. Rather than losing their status as employees, would it not have been possible to grant these people leave

période indéterminée, la diminution a été de 26,3 p. 100, de 9,3 p. 100 chez les employés occasionnels, de 7,2 p. 100 chez ceux embauchés pour une durée déterminée et de 5,3 p. 100 chez les étudiants. Tout compte fait, est-ce que le nombre de personnes qui ont quitté la fonction publique en 2011-2012 est supérieur au nombre de personnes qui ont été embauchées?

Mme Robinson : Le taux de départ du personnel est resté à peu près stable. L'an dernier, nous avons constaté un ralentissement des embauches, et c'est lui qui explique cette réduction nette. C'est là l'essentiel du phénomène.

Comme je l'ai indiqué dans mes commentaires préliminaires, les ministères anticipaient les réductions budgétaires, mais, dans l'attente des annonces par le gouvernement, ignoraient l'ampleur des mesures qui allaient les toucher. Beaucoup de gestionnaires ont anticipé ces réductions en laissant des postes vacants. Ce stratagème visait à leur permettre, si certains de leurs employés étaient déclarés excédentaires, de les redéployer dans ses postes vacants.

Le sénateur Buth : C'est la première fois, depuis le milieu des années 2000, que nous enregistrons une diminution du nombre d'employés dans l'ensemble de la fonction publique. Celle-ci était de 2,4 p. 100. Avez-vous une idée de ce qui va vous réserver le budget de 2012? Comportera-t-il encore des réductions?

Mme Robinson : Ce sera indiqué clairement dans notre rapport de l'an prochain. C'est en date du 31 mars 2012 que nous avons enregistré une réduction nette de 2,4 p. 100 de nos employés. Les réductions budgétaires ont été annoncées peu de temps après. Le budget indique que 19 200 postes seront supprimés. C'est avec ce chiffre que je dois travailler, mais vous n'en verrez pas les effets avant l'an prochain. Il y aura également d'autres départs en retraite et divers autres facteurs qui feront ressentir leurs effets. Je m'attends à une diminution plus importante l'an prochain à la suite des annonces budgétaires, mais nous n'aurons pas les chiffres avant la fin de cet exercice.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Merci. J'aurais deux questions au sujet de la section qui traite des activités politiques. Vous dites qu'il y a une simplification du traitement des demandes de candidatures. Mais mon expérience avec certains employés qui voulaient se porter candidats a été assez catastrophique. Cela a pris un temps incroyable. Il y avait plusieurs étapes à passer et il y avait toujours quelque chose qui accrochait.

Lorsqu'une élection est déclenchée, on dispose d'une période de 30 jours. On aura éventuellement des élections à date fixe, mais en attendant, il faut que le système que vous avez mis en place permette à la personne de se préparer. Donner cette permission n'est pas une raison pour mettre en place un système qui ferait que la personne est désavantagée par rapport à tout autre candidat.

J'aimerais également revenir au chapitre 4.20. On y dit que deux personnes ont perdu leur qualité de fonctionnaire après avoir été élues. À peu près toutes les entreprises privées donnent un congé sans solde à des employés qui se présentent. Au lieu de perdre leur statut d'employé, n'aurait-il pas été possible de leur accorder un

without pay while they served, so that they could go back to the public service afterwards? Was including this provision your decision? How are those elected representatives treated?

Here is my second question: is there a process? Is there also a time frame given to the potential candidate so that they can seek nomination?

Ms. Robinson: Thank you very much for your questions. Generally speaking, it is a fact that all public servants have to ask for permission before they become candidates or seek nomination in any given federal, provincial or municipal election. The decisions are made on a case-by-case basis.

Ms. Laurendeau will explain the process as well as the time frames involved in further detail.

Hélène Laurendeau, Senior Vice President, Policy, Public Service Commission of Canada: There are two things I would like to say in response to Madam Senator's question. The first concerns the process regarding the permissions granted. This program was put in place in 2005. We have continued to improve it.

Indeed, quite recently, we amended the *Political Activities Regulations* precisely for the purpose of better defining the time frames involved in the process of asking for permission to seek nomination. We hope that this will facilitate the process, naturally.

One of the things we realized over the years was that people did not quite know when they had to apply and understood the process more or less clearly. We made sure we publicized the process better and did so in several locations throughout the country.

As for the question regarding the loss of employee status, the act provides that in a federal or provincial election when a candidate is elected, he or she loses public servant status. It is different in other provinces, but that is what the law provides specifically. As for seeking nomination, or during elections, normally employees are granted leave without pay, which allows candidates to campaign.

In municipal elections things are a little more balanced because everything depends on the size of the municipality and the level of involvement. But for provincial or federal elections, generally people are granted leave without pay.

Senator Hervieux-Payette: But if members' staff may become public servants, I don't see why you could not make recommendations so that these qualified and competent people who want to serve their country temporarily as elected representatives could return to being good employees at the end of their mandate, either by choice or because they have lost an election.

As far as I am concerned — and I know that we are not talking about large numbers — I think there is a principle in law that means that in the private sector a person could not lose their job

congé sans solde le temps qu'ils sont là et qu'ils puissent revenir à la fonction publique après? Est-ce que c'est votre décision d'avoir mis cette clause? Comment sont traités ces élus?

Deuxième question, est-ce qu'il y a un processus? Et y a-t-il aussi un cadre de référence de temps accordé afin que la personne puisse se présenter?

Mme Robinson : Merci beaucoup pour vos questions. En général, il est vrai que tous les fonctionnaires doivent demander la permission avant de se porter candidat ou de tenter de le devenir dans le cadre d'une élection fédérale, provinciale ou municipale. Les décisions sont prises au cas par cas.

Mme Laurendeau va expliquer plus en détail le processus ainsi que l'échéancier nécessaire.

Hélène Laurendeau, vice-présidente principale, Politiques, Commission de la fonction publique du Canada : Il y a deux choses que je voudrais aborder dans la question de madame la sénatrice. La première concerne le processus en ce qui a trait à l'approbation des permissions. Évidemment, c'est un programme qui a été mis en place en 2005. On a continué d'y apporter des améliorations.

D'ailleurs, très récemment, on a apporté un changement au *Règlement concernant les activités politiques* pour justement cantonner un peu mieux les délais associés avec les demandes de candidatures. On espère évidemment que cela va faciliter le processus.

Une des choses qu'on a réalisées au cours des années, c'est que les gens ne savaient pas très bien quand il fallait faire les demandes et comprenaient plus ou moins bien la façon de procéder. On s'est assuré de mieux publiciser le processus comme tel et ce, à plusieurs endroits à travers le pays.

Quant à la question de la perte du statut de fonctionnaire, la loi prévoit que dans le cadre d'une élection provinciale ou fédérale, lorsqu'un candidat est élu, il perd son statut de fonctionnaire. C'est différent que dans d'autres provinces, mais c'est ce que prévoit spécifiquement la loi. Pour ce qui est des périodes de candidature et d'élection, normalement on accorde des congés sans solde, ce qui permet aux candidats de mener la campagne électorale.

Dans le cas d'une élection municipale, c'est un peu plus équilibré parce que tout dépend de la taille de la municipalité et du niveau d'implication. Mais dans le cas d'élections provinciales et fédérales, généralement on donne des congés sans solde.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mais si les membres du personnel des cabinets peuvent devenir fonctionnaires, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas formuler des recommandations pour que ces personnes qualifiées et compétentes, qui veulent servir leur pays temporairement comme élus, ne seraient pas encore de bons employés au terme de leur mandat, soit par choix ou parce qu'ils ont perdu une élection.

Et en ce qui me concerne, je sais que ce n'est pas un grand nombre, mais je crois que c'est un principe de droit qui fait que dans le secteur privé, on n'admettrait pas — et ce serait contraire

because they wanted to go into politics — and this would in fact breach the Charter of Rights. I don't see why this would be the case at the federal level.

Ms. Laurendeau: I understand your position, Madam Senator. On the other hand, our mandate is to apply the law as it exists currently.

Senator Hervieux-Payette: Do you deal with sexual harassment in the public service?

Ms. Robinson: That is the responsibility of Treasury Board. All of the general managers must have a plan in place regarding that policy.

[English]

Senator Nancy Ruth: My questions are about the workforce adjustment section. This is page 4 of your presentation, paragraph 5. You have 2,744 people, and there has been a drop in the placement of priority persons. Then you say that the drop has been felt most significantly by priority persons with other types of entitlement, and you refer particularly to Canadian Forces members who have been medically released. We tried to sort this all out with Veterans Affairs. Can you just tell me which groups and how many of those 2,744 are from various priority groups? Is the huge increase to October from the medically discharged CF people? Who are we talking about?

Ms. Robinson: The largest increase is of persons who have been declared surplus. As the senator has noted, there are two groups of priorities within the priority system. One group is in the statute, which we refer to as statutory priorities, and they have priority over the other group of priorities, which are created by the commission's regulations. Under the law, the commission must appoint the statutory priorities ahead of the regulatory priorities.

Senator Nancy Ruth: Who is in that group?

Ms. Robinson: In statutory priorities, there are three groups. Persons who are surplus, an organization's own surplus employees, have a right to be appointed first within their own organization. Second are employees who are on a leave of absence for more than one year and whose positions were indeterminately staffed during their absence. The last category is persons who have been laid off. The statutory group is largely different, groups with different status related to layoff.

In the second group, the regulatory priorities, are surplus employees from other organizations: medically released or discharged members from the Canadian Forces, indeterminate employees who have been granted leave for the relocation of

à la Charte des droits — qu'une personne soit démise de ses fonctions parce qu'elle veut se lancer en politique. Je ne vois pas pourquoi on aurait cette mesure au fédéral.

Mme Laurendeau : Je comprends votre position, madame la sénatrice. D'un autre côté, notre mandat est d'appliquer la loi telle qu'elle est présentement.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que vous vous occupez du harcèlement sexuel à la fonction publique?

Mme Robinson : C'est la responsabilité du Conseil du Trésor. Tous les administrateurs généraux doivent avoir un régime en place en ce qui concerne cette politique.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Mes questions portent sur la section consacrée au réaménagement des effectifs. C'est au paragraphe 5 de la page 4 de votre exposé. On y lit qu'il y a eu une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de priorité, qui a atteint 2 744, et que vous avez constaté une baisse du nombre de placements de ces employés prioritaires. Ce sont les autres types de personnes ayant des droits de priorité, comme les membres des Forces canadiennes libérés pour des raisons médicales, qui ont été les plus touchés. Nous avons essayé de tirer cela au clair avec Anciens Combattants Canada. Pouvez-vous me dire quels sont les groupes qui ont été touchés et combien de ces 2 744 personnes appartiennent aux divers groupes prioritaires? L'augmentation très marquée enregistrée en octobre est-elle imputable aux membres des Forces canadiennes qui ont été libérés pour des raisons médicales? Qui cela a-t-il touché?

Mme Robinson : C'est le nombre des personnes déclarées excédentaires qui a le plus augmenté. Comme vous l'avez relevé, monsieur le sénateur, le système de priorités en comprend deux grandes catégories. L'une figure dans la loi — c'est celle que nous appelons les priorités légales — et ses membres ont priorité sur ceux de toutes les autres catégories prioritaires, définies dans la réglementation de la commission. La loi nous impose de commencer par nommer les employés bénéficiant d'une priorité légale, avant ceux appartenant aux catégories de priorités réglementaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Qui appartient à cette catégorie?

Mme Robinson : La catégorie des priorités légales comprend trois groupes. Les personnes qui ont été déclarées excédentaires, soit les personnes excédentaires au sein d'une organisation, ont le droit d'être nommées en premier dans leur propre organisation. Viennent ensuite les employés en congé pendant plus d'un an et dont les postes ont été dotés pour une durée indéterminée pendant leur absence. Le dernier groupe est composé des personnes mises en disponibilité, mais se distingue nettement des deux autres car il regroupe divers statuts.

La seconde catégorie, celle des priorités de nature réglementaire, est composée d'employés excédentaires d'autres organisations, comme les membres des Forces canadiennes qui sont libérés pour des raisons médicales, les employés nommés

spouse or common-law partner, and surviving spouses or common-law partners of public service employees or Canadian Forces or RCMP members whose death has been attributable to the performance of their duties.

Mr. Chair, I could send the committee a list of those two different groups of priorities, but I would say the senator's observation is correct. Since the budget reductions, we have seen a significant increase in the number of statutory priorities who are being appointed ahead of the other groups of priorities.

Senator Nancy Ruth: You go on and refer to the Clerk of the Privy Council talking about "key skill gaps" and how you will balance the demand to employ the priority people and fill the skills gaps. Can you tell us what those skill gaps are and how you will do that, if you have any idea?

Ms. Robinson: I will talk about how these things work together. First I can talk about the appointment of students.

While student hiring did decline last year by 5 per cent, there is still a need for students and students are being appointed. In just one of our programs, the FSWEF, we appointed around 8,300 students last year. When a student is appointed, or anyone is appointed to public service, they are required to go through the priority administration to see whether there is someone in that system who could take the position prior to staffing a student or anyone else. However, we normally find, for example, that students are coming in at entry levels and the people in the priority system tend to be more senior people. Therefore, we tend to have a synergy where we can still bring in students to take up those entry level jobs, and then the persons in the priority system would be redeployed into the more senior jobs.

We are still seeing skills gaps in the health sector, in some of the scientific sectors, in some of the financial sectors. Perhaps I will ask Ms. Laurendeau to name a few others. I know she works on this on a regular basis.

Ms. Laurendeau: It is basically an issue of supply of priority people against demand, and we noticed we have very low priority in the group that Ms. Robinson referred to: nurses, psychologists, engineers, scientific researchers. If we have very low priority people, and in some instances, none at all, we can expect that the demand will remain fairly important and therefore will determine our recruitment strategy.

pour une période indéterminée qui se sont vus accorder un congé pour la réinstallation de leur conjoint, y compris de fait, et les conjoints au sens large d'employés de la fonction publique, de membres des Forces canadiennes ou de la GRC décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur le président, si vous le souhaitez, je pourrais adresser à la greffière de votre comité une liste des groupes composant ces deux catégories différentes de priorités, mais je vous dirai que le commentaire du sénateur est exact. Nous avons constaté, depuis les réductions budgétaires, une hausse importante du nombre de personnes bénéficiant d'une priorité légale, qui sont donc nommées avant les membres des autres groupes prioritaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous poursuivez et faites mention du commentaire du greffier du Conseil privé sur les « lacunes importantes sur le plan des compétences », sur la façon dont vous allez équilibrer la demande pour employer les personnes prioritaires et combler les lacunes sur le plan des compétences. Pouvez-vous nous dire quelles sont précisément ces lacunes et comment vous entendez procéder, si vous le savez?

Mme Robinson : je vais vous expliquer comment ces divers éléments sont intégrés dans un tout, mais je vais d'abord aborder les nominations d'étudiants.

Même si le nombre d'étudiants embauchés a diminué de 5 p. 100 l'an dernier, nous avons encore besoin d'un certain nombre d'entre eux et nous en embauchons encore. Rien que dans l'un de nos programmes, le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, nous avons nommé environ 8 300 étudiants l'an dernier. Lorsque nous voulons embaucher un étudiant, ou quiconque d'autre dans la fonction publique, nous devons d'abord consulter les listes de priorités pour nous assurer que personne n'inscrit sur ces listes n'a la priorité. Je peux toutefois vous préciser que nous constatons fréquemment que les étudiants sont embauchés au premier échelon alors que les personnes inscrites dans le système de priorités ont tendance à avoir plus d'expérience et donc à être admissibles à des postes de niveau supérieur. Nous avons donc là une forme de synergie qui nous permet d'embaucher des étudiants à ces niveaux d'entrée alors que les personnes inscrites dans le système de priorités seront, elles, redéployées à des niveaux plus élevés.

Nous constatons encore des lacunes sur le plan des compétences dans le secteur de la santé et dans certains secteurs scientifiques et financiers. Mme Laurendeau sera peut-être à même d'en nommer quelques autres parce que je sais qu'elle travaille régulièrement sur ces questions.

Mme Laurendeau : Pour l'essentiel, il s'agit d'un système de gestion de l'offre et de la demande des priorités. Nous observons qu'il y a très peu de gens prioritaires dans les groupes mentionnés par Mme Robinson, qu'il s'agisse des infirmières, des psychologues, des ingénieurs ou des chercheurs. Si un groupe comporte très peu de gens prioritaires, et même aucun dans certains cas, nous nous attendons à ce que la demande soit assez forte dans celui-ci et cela nous guide pour définir notre stratégie de recrutement.

The idea is to ensure that the primary staffing tool is the priority system, provided that we have supply of people that are needed.

Senator Nancy Ruth: What happens to the usual race, gender and disability stuff?

Ms. Robinson: Departments are putting this in their human resource plans. Whether it is implementing workforce adjustment or applying any other measure, those obligations remain. All of the obligations under the Official Languages Act and all the obligations under the Employment Equity Act would remain. Tools are available that departments can put in place, for example, with employment equity to ensure that while they are implementing workforce adjustment they can retain the progress they have made and, indeed, make more progress in terms of representativeness.

The Chair: Senator Nancy Ruth raised one of the points I had marked here and you had highlighted, Ms. Robinson, in relation to the priority employees who have been let go from the Armed Forces because of medical conditions while serving their country. That is a matter of considerable interest and concern to the Senate. You indicate that you are working on this particular matter with Veterans Affairs because there is not as much take-up on this as you would like to see. We would be very interested in hearing about progress from you in that regard.

Ms. Robinson: If you look at last year, which is a year where we actually saw the hiring slow down and we saw fewer appointments, notwithstanding that, we did keep pace up to March 31 last year. The year previous to that we saw 154 appointments of medically released members and last year we saw 158. Notwithstanding the fact that last year was a year where things were already slowing down, we did see a good pace of appointments for medically released veterans. I think this demonstrates in that time period the commitment of departments to place medically released veterans and also the fact that medically released veterans have the skills that the public service needs. Up to that point in time, that group of priority persons had the highest placement rate of any group of persons in the priority system.

Having said all of that, once the budget was announced, we did see a reduction in all types of hiring. Every category of hiring across the public service was reduced, and of course it impacted the members as well. Because of the phenomenon we just spoke about, where employees that are laid off have priority over other priorities in the system, we did see quite a substantial reduction in the placement of medically released veterans.

Pour nous, il s'agit de nous assurer que le système de priorités soit bien utilisé comme principal outil de dotation, à condition que suffisamment de gens soient inscrits dans celui-ci pour répondre à nos besoins.

Le sénateur Nancy Ruth : Qu'advient-il des critères habituels d'origine ethnique, de sexe et d'invalidité?

Mme Robinson : Les ministères les intègrent dans leurs plans de ressources humaines. Qu'ils doivent procéder au réaménagement des effectifs ou appliquer n'importe quelle autre mesure, ces obligations continuent à s'appliquer. Toutes celles qui relèvent de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi restent en vigueur. Les ministères disposent, s'ils le veulent, d'outils de gestion de l'équité en matière d'emploi pour s'assurer de maintenir, et même d'améliorer, les niveaux de représentativité qu'ils ont déjà atteints.

Le président : Madame Robinson, le sénateur Nancy Ruth a abordé certains des points que j'avais relevés et dont vous avez traité, soit le cas des employés des forces armées qui ont été libérés pour des raisons médicales alors qu'ils servaient leur pays. C'est un sujet qui retient énormément d'intérêt et soulève des préoccupations au Sénat. Vous nous avez dit collaborer avec Anciens Combattants Canada sur cette question parce que le taux d'inscription sur ces listes de priorités n'est pas aussi élevé que vous le souhaiteriez. Nous aimerions beaucoup que vous nous parliez des progrès que vous avez pu réaliser dans ce domaine.

Mme Robinson : Si vous examinez les chiffres du dernier exercice, une année au cours de laquelle nous avons constaté un ralentissement des embauches et une diminution du nombre des nominations, vous verrez que nous sommes quand même parvenus à maintenir le rythme jusqu'au 31 mars de l'an dernier. L'année précédente, nous avions enregistré 154 nominations de personnes libérées pour des raisons médicales, et nous en avons eu 158 l'an dernier. Donc, bien que le ralentissement se soit déjà manifesté l'an dernier, nous avons pu maintenir le rythme des nominations d'anciens combattants libérés pour des raisons médicales. Cela montre bien que, pendant cette période, les ministères sont restés engagés à nommer à des postes de leurs organisations des anciens combattants libérés pour des raisons médicales, mais aussi que ces anciens combattants ont les compétences dont la fonction publique a besoin. Jusqu'à maintenant, c'est le groupe de bénéficiaires de priorités qui obtient le taux de placement le plus élevé parmi tous ceux relevant du système de priorités.

Cela dit, lorsque les mesures figurant dans le budget ont été connues, nous avons constaté une réduction de tous les types d'embauche. Cela s'est vérifié dans toutes les catégories d'embauche de la fonction publique et, malheureusement, les membres des forces armées ont aussi été touchés. Le fait que les employés mis en disponibilité obtiennent la priorité la plus élevée dans le système a causé une réduction passablement importante du nombre de placements d'anciens combattants libérés pour des raisons médicales.

I brought this to the attention of Veterans Affairs in the summer, and I am pleased to say that a few days ago I received a letter from the deputy head. We have been asked to work with the department to identify policy options to help through this period of transition. It is really going to be in the next couple of years where we will have this phenomenon of an unusual number of surplus persons in the priority system.

There are a number of options the commission would have under its regulatory tool. We need now to go out and consult with people to see which one of those options would make the most sense.

The Chair: Do you do that consulting on behalf of all of the departments, or do they consult with potential employees department by department?

Ms. Robinson: We would consult with departments, with the military and with the Department of Veterans Affairs to understand the needs of veterans themselves as part of that consultation process. We also work with departments who hire veterans in order to understand their hiring needs.

In this case, the policy work could include some regulatory changes to the mechanism. For example, right now, medically released persons have a two-year entitlement in the system, so one of the options might be to grant more time for those persons in the system. Notwithstanding the fact that we are going through a difficult transition over the next few years, if you extended the time, for example, that could give those persons over the life of their entitlement a greater opportunity during that period of time to be appointed to a position.

The Chair: Honourable senators will know that in addition to our mandate with respect to public accounts and estimates, we also have the mandate to follow on behalf of the Senate the machinery of government. As a result, we handled the Public Service Employment Act and significant amendments to it a few years ago, and we have been following the evolution of the Public Service Commission ever since, as you have evolved from employer and hiring agency for the government to an oversight body.

I was glad to see your audit because that is part of your new functions, and you have not mentioned any concerns about cost recovery, which was a concern expressed by your predecessor.

We are familiar with your history, and we are watching as matters evolve to see how the new approach in letting the deputy heads and departments do the hiring is evolving.

Au cours de l'été, j'ai attiré l'attention des dirigeants d'Anciens Combattants Canada sur ce problème, et je suis ravie de vous annoncer que leur administrateur général m'a répondu par écrit il y a quelques jours. Il nous demande de collaborer avec son ministère pour dresser la liste des diverses solutions que nous pourrions mettre en œuvre dans le cadre des politiques en vigueur pour faciliter les choses pendant cette période de transition. Ce n'est qu'au cours des quelques années à venir que le nombre de personnes déclarées excédentaires et inscrites dans le système des priorités sera plus élevé.

Son cadre réglementaire permet à la commission d'envisager un certain nombre de solutions. Il faut maintenant que nous allions consulter les gens concernés pour déterminer lesquelles de ces solutions conviendraient le mieux à la situation.

Le président : Procédez-vous à de telles consultations au nom de tous les ministères, ou consultent-ils les employés éventuels ministère par ministère?

Mme Robinson : Nous consulterions les ministères, les militaires et Anciens Combattants Canada pour bien saisir quels sont les besoins des anciens combattants eux-mêmes. Nous collaborerions également avec les ministères qui embauchent ces anciens combattants pour bien connaître leurs besoins quand ils embauchent.

Dans ce cas précis, le travail sur la politique imposerait d'apporter quelques modifications à la réglementation du mécanisme. C'est ainsi que, actuellement, les personnes libérées pour des raisons médicales bénéficient d'une priorité pendant deux ans. L'une des solutions pourrait être de prolonger la durée de leur inscription. Bien que nous ayons vécu une transition difficile au cours des dernières années, cette prolongation de leur inscription sur la liste des priorités pourrait accroître leurs chances de se faire nommer à un poste pendant cette période.

Le président : Les sénateurs se souviendront que, outre le mandat que nous avons concernant les comptes publics et les budgets, il nous incombe aussi, au nom du Sénat, de suivre le fonctionnement et l'évolution de l'appareil gouvernemental. C'est pourquoi nous avons examiné la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, et les importantes modifications qui y ont été apportées quelques années plus tard. Depuis cette époque, nous avons suivi l'évolution de la Commission de la fonction publique qui, d'employeur, est devenue un organisme d'embauche pour le compte du gouvernement, puis un organisme de surveillance.

Je suis ravi de voir votre vérification parce qu'il s'agit là d'une de vos nouvelles fonctions. Vous n'avez fait part d'aucune préoccupation concernant le recouvrement des coûts, qui préoccupait votre prédécesseur.

Nous connaissons bien le passé de la commission et nous suivons l'évolution de ses nouvelles approches visant à permettre aux administrateurs généraux et aux ministères de procéder à des embauches.

Senator Callbeck: Thank you all for coming this evening. The first question I want to ask pertains to my own province of Prince Edward Island. I am not sure what page this is in the report; I just have a copy of the page here.

On the percentage of federal jobs lost in each province, Prince Edward Island is at 6.2 per cent, whereas the total public service is 2.4 per cent, on average. We are taking a tremendous hit here. In fact, the National Capital Commission is 1.6 per cent. P.E.I. is losing roughly four times as many federal jobs at 6.2 per cent.

There was a report put out by McInnes Cooper, which I have here, talking about what they think is coming down the road. They feel P.E.I. will lose 10 to 12 per cent of jobs, which would be roughly 220 to 240 people. Because of that, we will lose another 250 in the private sector. The bottom line is that \$50 million will come out of our economy.

Do you have any estimates for what will take place in the various provinces down the road? Can you comment on what I have just said about this study by McInnes Cooper?

Ms. Robinson: The Public Service Commission's mandate is generally to do appointments within and to the public service. With respect to the individual decisions made by the government regarding reductions, the commission is not given that information in a systematic way. Where we come into the picture is when persons who are impacted by any reductions are declared surplus. They come into the priority system, and that is when the commission gets information about the reductions that are going on right now. Of course, we also set some of the policies on how those reductions should be carried out.

Senator Callbeck: You do not have any of those figures for the future?

Ms. Robinson: No, those figures would be in the purview, I believe, of the Treasury Board Secretariat.

Senator Callbeck: Another area I wanted to ask you about is the appointment rates of people with disabilities. In your executive summary, in Chapter 3, the rate has improved but it is still below the workforce availability. What is the rate of appointment of people with disabilities and what is the workforce availability? What is the difference between those rates? Has this changed much in the last five years?

Ms. Robinson: I do not have the data for the last five years, but I would share the concern that you have raised, senator, vis-à-vis the appointment rate, which is the inflow into the public service. The PSC remains concerned about the continued pattern; what

Le sénateur Callbeck : Merci d'être venue nous rencontrer ce soir. La première question que je veux vous poser porte sur ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne peux vous dire à quelle page cela se trouve dans le rapport parce que je n'ai ici qu'une copie de la page en question.

Au sujet du pourcentage d'emplois fédéraux perdus dans chaque province, celui de l'Île-du-Prince-Édouard est de 6,2 p. 100 alors qu'il est, en moyenne, de 2,4 p. 100 dans l'ensemble de la fonction publique. Nous sommes très durement touchés. Ce pourcentage n'est que de 1,6 p. 100 dans la région de la capitale nationale, ce qui revient à dire que notre île perd quatre fois plus d'emplois fédéraux.

Le cabinet d'avocats McInnes Cooper a publié un rapport, dont j'ai ici une copie, nous disant quelles sont, selon eux, les perspectives d'avenir. Ils s'attendent à ce que l'Île-du-Prince-Édouard perde 10 à 12 p. 100 de ses emplois fédéraux, soit entre 220 et 240. Cela amènera la perte de 250 autres emplois dans le secteur privé. Le résultat final prendra la forme d'une ponction de 50 millions de dollars sur notre économie.

Avez-vous des évaluations de ce qu'il adviendra par la suite dans les diverses provinces? Êtes-vous en mesure de commenter ce que je viens de dire sur cette étude de McInnes Cooper?

Mme Robinson : Le mandat de la Commission de la fonction publique est essentiellement de procéder à des nominations dans la fonction publique de personnes de l'extérieur et d'autres qui y œuvrent déjà. La commission n'est pas informée de façon systématique de chacune des décisions prises par le gouvernement en matière de réductions. Nous n'intervenons que lorsque des personnes touchées par des réductions, de quelque nature que ce soit, sont déclarées excédentaires. Elles sont alors inscrites dans le système de priorités et c'est à ce moment-là que la commission obtient l'information sur les réductions en cours. Nous avons également pour rôle d'élaborer certaines des politiques fixant les modalités de ces réductions.

Le sénateur Callbeck : Vous n'avez donc pas ses chiffres sur l'avenir?

Mme Robinson : Non. J'imagine que ces chiffres relèvent plutôt du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Callbeck : J'aimerais également que vous me parliez du taux de nomination des personnes handicapées. Le résumé du chapitre 3 précise que ce taux s'est amélioré, mais reste encore inférieur à leur taux de disponibilité dans la population active. Quel est le taux de nomination des personnes handicapées et quel est celui de leur disponibilité dans la population active? Quelle est la différence entre ces deux taux? Ont-ils évolué sensiblement au cours des cinq dernières années?

Mme Robinson : Je n'ai pas ces données pour les cinq dernières années, mais, madame le sénateur, je partage vos préoccupations au sujet de ce taux de nomination, qui est en vérité une façon d'exprimer les entrées dans la fonction publique. La Commission de

we are concerned about is if we do not see the inflow at the right rate, then that bodes for the future in terms of our ability to maintain progress in that area.

Looking at the table with respect to persons with disabilities, the workforce availability — I would point out that we are still using 2006 data. We are all awaiting the new census data, which we hope to have in a year or so.

Persons with disabilities were appointed at a rate of 2.6 per cent. Sorry, the applicants were 2.6 per cent, the workforce availability was 4 per cent, and the appointment rate was 3 per cent. What we did see last year was an improvement in the appointment rate, but it is still not at the level of workforce availability.

In order to address this, the commission is doing a number of things. We are working now to engage departments to actually understand whether there are some barriers in the appointment process, and we are also working with some of the top recruiting departments to understand what they are doing. We do have departments that are very successful in this area, and we need to better understand what those best practices are and spread that information across the public service.

Senator Callbeck: You do not have that information for the last five years. Could you get that information and provide it to the committee?

Ms. Robinson: Yes, I could. I do have the information, senator, for the last three years, but I can also —

Senator Callbeck: Let us have that.

Ms. Robinson: For the last three years, if you look at the appointment rate, in 2009-10 it was 3.1 per cent — this is for persons with disabilities — in 2010-11 it was 2.6 per cent, and in 2011-12 it was 3 per cent. Again, there has been an improvement from the year before, but not at the 4 per cent rate, which is what we would expect vis-à-vis labour market availability.

Senator Callbeck: There is really no progress; you said 3.1 per cent three years ago, so we are going backwards.

The Chair: I wonder if we could have a very quick definition of “workforce availability” so that everyone who is watching this understands what that terms means.

Ms. Robinson: Workforce availability is the proportion of people in the population in the labour market who are within the four designated groups. You look at the portion of the Canadian

la fonction publique est toujours préoccupée par la permanence de ce phénomène. Le fond du problème est que nous ne voyons pas les arrivées se produire au bon taux. Cela augure mal pour l'avenir de notre capacité à continuer à enregistrer des progrès dans ce domaine.

Il faut que je vous précise que les données sur la disponibilité des personnes handicapées au sein de la population active, qui figurent au tableau 11, sont celles de 2006. Nous espérons disposer des données du dernier recensement d'ici un an environ.

Le taux de nomination des personnes handicapées a été de 2,6 p. 100. Je vous prie de m'excuser, c'est le pourcentage de candidats appartenant à ce groupe. Quant à la disponibilité des personnes handicapées dans la population active, elle était de 4 p. 100. Le taux de nomination de ces personnes était de 3 p. 100. L'an dernier, nous avons observé une amélioration du taux de nomination, mais il n'atteint toujours pas le taux de disponibilité dans la population active.

La commission fait un certain nombre de choses pour tenter de remédier à cette situation. Nous nous efforçons actuellement d'amener les ministères à réaliser que le processus de nomination comporte certaines entraves. Nous collaborons également avec certains des ministères qui recrutent le plus afin de bien comprendre comment ils procèdent. Certains ministères obtiennent de très bons résultats dans ce domaine et il nous faut acquérir une meilleure compréhension de leurs pratiques exemplaires pour être en mesure de les diffuser dans l'ensemble de la fonction publique.

Le sénateur Callbeck : Puisque vous n'avez pas ici les données que je vous ai demandées sur les cinq dernières années, vous est-il possible de vous les procurer et de les communiquer à la greffière du comité?

Mme Robinson : Oui, je le peux. J'ai effectivement cette information, madame le sénateur, pour les trois dernières années, mais je peux également...

Le sénateur Callbeck : Alors, donnez-les-nous s'il vous plaît.

Mme Robinson : Pour les trois dernières années, le taux de nomination des personnes handicapées a été de 3,1 p. 100 pendant l'exercice 2009-2010, de 2,6 p. 100 pendant l'exercice 2010-2011 et de 3 p. 100 pendant l'exercice 2010-2011. On voit encore ici qu'il y a bien eu une amélioration par rapport à l'année précédente, sans pour autant atteindre les 4 p. 100, comme nous l'aurions aimé étant donné leur disponibilité sur le marché du travail.

Le sénateur Callbeck : En vérité, il n'y a pas eu de progrès puisque vous nous dites que ce taux était de 3,1 p. 100 il y a trois ans. Il y a donc un recul.

Le président : Je me demande si vous pourriez nous donner rapidement une définition de la « disponibilité dans la population active » afin de permettre à toute personne suivant cette discussion de bien comprendre la signification de cette expression.

Mme Robinson : La disponibilité dans la population active désigne la proportion de la population active qui appartient aux quatre groupes désignés. Il s'agit donc de la proportion de la

population that would be eligible or presumed to be eligible to work, and then that would be the proportion you would expect to see appointments within the four employment equity groups in order for the public service to maintain a representative population.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Bellemare: My two questions concern staffing and hiring. You said that there are fewer people hired now for indefinite term contracts. Has that changed the structure of contracts in the public service?

In other words, are there fewer full-time jobs and more casual positions? Also, has this changed the demographics in the public service? Are public servants older, or younger?

Ms. Robinson: I am going to begin by answering the question regarding age. We have noted a slight increase in the average age of public servants. I believe it is now 44.1 and last year it was 43.6 or 43.7. So there has been a slight increase in the average age.

Concerning the number of indeterminate positions, as I mentioned in my opening remarks, we saw the highest proportion of indeterminate employees. But I think that last year was not a normal year, as people were preparing for Budget 2012. So it is difficult to say that we are seeing a trend for the future.

Senator Bellemare: Over the next few years, we will be able to see what the effect of the adjustment has been on the type of employment contract. Because eventually, there is going to be an impact on costs.

Ms. Robinson: Absolutely. As for the question regarding casual contracts, we have observed a decline in the number of casual employees who were hired last year.

Senator Chaput: In your annual report, you mentioned the fact that there had been a drop in hiring in the public service and this was the case in all sectors. Are there more people who left the public service in 2011-2012 than were hired?

Ms. Robinson: I am going to ask my colleague Elizabeth to answer that question.

Elizabeth Murphy-Walsh, Vice President, Audit and Data Services, Public Service Commission of Canada: Does your question concern strictly the number of people hired on a casual basis?

population appartenant aux quatre groupes d'équité en matière d'emploi qui est en mesure de travailler, ou est censée l'être. C'est donc la proportion de ces personnes que vous vous attendriez à voir nommées dans les quatre groupes d'équité en matière d'emploi pour que la fonction publique continue à être représentative de l'ensemble de la population.

Le président : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Bellemare : Mes deux questions concernent la dotation et l'embauche. Vous avez dit qu'il y a eu moins de personnes embauchées pour les contrats à durée indéterminée. Est-ce que cela a changé la structure des contrats au sein de la fonction publique?

En d'autres mots, est-ce qu'il y a eu moins d'emplois à temps plein et plus d'emplois occasionnels? Aussi, est-ce que cela a changé la démographie de la fonction publique? Est-elle plus vieille ou plus jeune?

Mme Robinson : Je vais commencer par la question de l'âge. Nous avons noté une légère augmentation de l'âge moyen des fonctionnaires. Je pense que c'est 44,1 et l'année dernière, c'était 43,6 ou 43,7. Il y a donc eu une petite augmentation de l'âge moyen.

En ce qui concerne la question du nombre d'emplois à durée indéterminée, comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, nous avons vu le plus grand nombre d'employés indéterminés. Mais je pense que l'année dernière n'était pas une année normale. C'était en préparation du budget 2012. Donc, il est difficile de dire que nous allons voir une tendance pour l'avenir.

Le sénateur Bellemare : Au cours des prochaines années, on pourra voir quel aura été l'effet de l'ajustement sur le type de contrat d'emploi. Parce que, éventuellement, il va y avoir un impact sur les coûts.

Mme Robinson : Absolument. Pour ce qui est de la question relative aux contrats occasionnels, nous avons observé une diminution du nombre d'employés occasionnels qui ont été embauchés l'année dernière.

Le sénateur Chaput : Dans votre rapport annuel, vous mentionnez le fait que l'embauche dans la fonction publique a connu une baisse et ce, dans tous les secteurs. Est-ce que le nombre de personnes qui ont quitté la fonction publique en 2011-2012 est supérieur au nombre de personnes qui ont été embauchées?

Mme Robinson : Je vais demander à ma collègue Elizabeth de répondre à cette question.

Elizabeth Murphy-Walsh, vice-présidente, Vérification et des services de données, Commission de la fonction publique : Est-ce que votre question concerne strictement le nombre de personnes embauchées sur une base occasionnelle?

Senator Chaput: It could be people hired for an indeterminate term, for a casual contract, for term positions, or students. Overall, did a higher number of people leave the public service than were hired?

Ms. Murphy-Walsh: The annual report states that 9,369 people with indeterminate positions left the public service. As for those who applied for employment in the public service, I know that there were 88,000 applications for 1,900 available positions.

Senator Chaput: Would it be possible to send us that information if you do not have it to hand today?

The Chair: Yes, can you do that?

Ms. Robinson: Yes.

Senator Chaput: Thank you. My other question concerns bilingualism and official languages within the public service. We hear about non-imperative staffing for which bilingualism and official languages are not mandatory. If I understand correctly, when we talk about non-imperative staffing, the person may speak one or the other of our official languages, but not necessarily both. Is that correct?

Ms. Robinson: Regarding non-imperative staffing, the positions are bilingual, but the incumbent is given a certain amount of time to learn the second language.

Senator Chaput: So it is a designated bilingual position?

Ms. Robinson: It is a designated bilingual position, yes.

Senator Chaput: What percentage of positions are occupied by someone who has to take second-language training?

Ms. Robinson: In 2011-2012, among the 686 non-imperative bilingual staffings, 71 per cent of the people appointed were already bilingual, and 29 of the appointed employees were no longer in the category of those who had to take two years' training to become bilingual.

Senator Chaput: And according to you, how is it that there has been an increase in the percentage of people who are having trouble passing the exam successfully? Have the tests been changed? Are they subjected to new criteria?

Ms. Robinson: In 2011-2012 we noticed a decrease in the success levels, in particular for the oral competency test. For the French tests, there has been a decrease of 4.8 per cent and a 3 per cent decrease for the English tests. When I noticed that tendency, I asked my team to carry out a small study to determine the reason for this drop in the success rate.

Le sénateur Chaput : Cela pourrait être des personnes embauchées pour une durée indéterminée, pour un contrat occasionnel, pour une durée déterminée, ou ça pourrait être des étudiants. Dans l'ensemble, est-ce que le nombre de personnes qui ont quitté la fonction publique est supérieur au nombre de personnes que vous avez embauchées?

Mme Murphy-Walsh : Le rapport annuel fait état de 9 369 personnes avec contrat d'une durée indéterminée qui ont quitté la fonction publique. Pour ce qui est des personnes qui ont postulé pour un poste dans la fonction publique, je sais qu'il y a eu 88 000 demandes pour 1 900 postes disponibles à l'heure actuelle.

Le sénateur Chaput : Serait-il possible de nous faire parvenir ces informations si on ne peut pas les recevoir aujourd'hui même?

Le président : Oui. Vous pouvez le faire?

Mme Robinson : Oui.

Le sénateur Chaput : Merci. Mon autre question concerne surtout le bilinguisme et les langues officielles au sein de la fonction publique. On parle de postes de dotation non impérative, pour lesquels le bilinguisme et les langues officielles ne sont pas obligatoires. Si je comprends bien, lorsqu'il s'agit de dotation non impérative, c'est que la personne peut parler l'une ou l'autre des langues officielles, mais pas obligatoirement les deux. Est-ce bien cela?

Mme Robinson : En ce qui concerne la dotation non impérative, les postes sont bilingues, mais on accorde une période de temps à la personne pour apprendre la deuxième langue.

Le sénateur Chaput : Donc c'est un poste désigné bilingue?

Mme Robinson : C'est un poste désigné bilingue, oui.

Le sénateur Chaput : Quel est le pourcentage de postes occupés par une personne devant suivre une formation pour pouvoir parler les deux langues?

Mme Robinson : En 2011-2012, parmi les 686 nominations bilingues non impératives, 71 p. 100 des personnes nommées étaient déjà bilingues, et 29 des personnes nommées n'étaient plus dans la catégorie de ceux qui devaient suivre une formation de deux ans pour devenir bilingue.

Le sénateur Chaput : Et d'après vous, comment se fait-il qu'il y a eu augmentation du pourcentage des personnes qui ont de la difficulté à réussir l'examen? Est-ce qu'on a changé les tests? Est-ce qu'ils sont soumis à de nouveaux critères?

Mme Robinson : En 2011-2012, nous avons remarqué une diminution du taux de réussite, en particulier pour le test de compétence orale. Pour les tests en français, il y a eu une diminution de 4,8 p. 100, et une diminution de 3 p. 100 pour les tests en anglais. Lorsque j'ai remarqué cette tendance, j'ai demandé à mon équipe de mener une petite étude pour connaître la raison de ces diminutions du taux de réussite.

With the information we have, we believe that this decline can be explained in part by the increase in the proportion of people who in 2011-2012 did the test for training rather than to obtain a bilingual position.

Last year, fewer people applied for imperative staffing positions, and generally speaking, that portion of the population is very bilingual. However, there were more students in training who took the test and those students were in the process of learning the second language, and that is why their success rate was lower.

Senator Chaput: In such a situation, it costs you more for training?

Ms. Robinson: Not necessarily. That is probably due to a general decrease in staffing levels last year.

Senator Chaput: On page 117 of the report, there is a table illustrating the number of second language evaluation tests. My question will be very brief.

How is it that in 2011-2012 you administered fewer evaluation tests than the previous year, that there was a decline of approximately 14,000 tests? How is it that fewer tests were given if the need is there?

Ms. Robinson: I think this is linked to the number of staffing actions. If the staffing rate was lower, then there would have been fewer requests for second language tests because a certain number of tests are specifically associated with the appointment process.

Senator Chaput: Thank you.

[English]

Senator Runciman: You stole much of my thunder, chair.

The Chair: Sorry. I was not looking at your notes.

Senator Runciman: You raised the issue of veterans. There are just a couple of other matters related to that. In some of the statistics I saw that part of the problem with respect to this issue is that the priority system does not appear to be working because the vast majority are hired by only two departments, National Defence and Veterans Affairs; DND hires about 70 per cent.

There was a comment made by the Auditor General with respect to injured veterans integrating back into civilian society. He said that bureaucratic hurdles are hurting that reintegration. Is that the sort of thing that your office looks at as well? Do you know what kind of bureaucratic hurdles the Auditor General is talking about?

Ms. Robinson: I have not had the opportunity yet to look at the Auditor General's report, but I will certainly read it with interest, because this is an area that is of great interest to the commission.

Avec l'information que nous avons, nous croyons que cette diminution s'explique en partie par l'augmentation de la proportion des personnes qui, en 2011-2012, ont effectué le test pour de la formation plutôt que pour l'obtention d'un poste bilingue.

L'année dernière, moins de personnes ont postulé pour des postes à dotation impérative et généralement, cette portion de la population est très bilingue. Par contre, il y a eu plus d'étudiants en formation qui ont pris le test et ces étudiants étaient en processus d'apprentissage de la deuxième langue, d'où leur taux de réussite plus bas.

Le sénateur Chaput : Dans une telle situation, ça vous coûte plus cher en frais de formation?

Mme Robinson : Pas nécessairement. Cela est probablement dû à une diminution générale du taux de dotation au cours de l'année dernière.

Le sénateur Chaput : À la page 117 du rapport, un tableau illustre le nombre de tests d'évaluation en langue seconde. Ma question sera très brève.

Comment se fait-il qu'en 2011-2012, vous ayez administré moins de tests d'évaluation que l'année auparavant, une diminution d'environ 14 000 tests? Comment se fait-il qu'il y ait moins de tests si le besoin est là?

Mme Robinson : Je crois que c'est lié au nombre de transactions de dotation. Si le taux de dotation a diminué, il y a moins de demandes pour les tests de langue seconde parce qu'une certaine quantité des tests sont associés spécifiquement à un processus de nomination.

Le sénateur Chaput : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Runciman : Vous m'avez volé la vedette, monsieur le président.

Le président : Je m'en excuse. Je ne regardais pas vos notes.

Le sénateur Runciman : Vous avez soulevé la question des anciens combattants. Celle-ci soulève d'autres questions. À l'examen de certaines statistiques, il me semble que cela tient au fait que le système de priorités ne fonctionne pas comme il le devrait parce que la vaste majorité de ses anciens combattants ne sont recrutés que par deux ministères, celui de la Défense nationale et celui des Anciens Combattants. Le ministère de la Défense en embauche à lui seul environ 70 p. 100.

Le vérificateur général a fait un commentaire sur les anciens combattants blessés qui réintègrent la société civile. Il a dit que les obstacles bureaucratiques nuisent à cette réintégration. Est-ce le genre de problème auquel votre bureau s'attaque également? Savez-vous de quels obstacles bureaucratiques parlait le vérificateur général?

Mme Robinson : Je n'ai pas encore eu l'occasion de lire le rapport du vérificateur général, mais je vais le faire avec intérêt parce que c'est un domaine qui retient beaucoup l'attention de la commission.

For the commission's part, the medically released members would enter into our priority system after they have been declared fit to work. Having said that, we did an evaluation of our own program for placing medically released members. We found that we had administrative problems. We are taking steps, and took steps last year, to address those. We have put in place — I cannot remember the exact date, but it was some six to nine months ago — a case management program to offer the former members more assistance when looking for and applying for jobs within the federal public service.

One thing we found in our evaluation is that these former members, unlike many other people in the public service party system, have not necessarily applied for jobs before under the Public Service Employment Act. Given some of those complexities, we felt a need to put in place some of those extra supports.

I do not believe this part is mentioned in the Auditor General's report, but in the spirit of improving and simplifying the system and providing more support, we have put those measures in place.

Senator Runciman: Do you have any concerns that the vast majority of hiring that has occurred is concentrated in these two departments?

Ms. Robinson: I will ask Ms. Laurendeau to speak more about some of the other departments, but certainly the commission works actively with all departments to ensure they understand the priority system and the entitlements of the veterans. We will work actively with departments to ensure they understand the skills that the veterans have to offer, which are a wide range of skills in a wide range of occupations. Therefore, we are confident that in working closely with departments we can continue to improve the program as we go forward.

Senator Mitchell: One of the features or elements of your report is that three of the four employment equity designated groups continue to be appointed at rates above their workforce availability. Given the next sentence, it implies that one of those three is women, which is a good thing, probably. Do you have information or data that would reflect how well women are being reflected in higher echelon appointments of the public service? You are doing really well here. You have three of four. That is excellent. However, how are we doing overall?

Ms. Robinson: That question, in terms of the representation of the overall population, is under the purview of the Treasury Board Secretariat. The commission looks at the actual appointments. We look at the movement and, in particular, we like to measure the flow into the public service.

Les membres des forces armées libérés pour des raisons médicales sont inscrits dans notre système de priorités une fois qu'ils ont été déclarés aptes à travailler. Cela dit, nous avons procédé à notre propre évaluation de notre programme visant à trouver un poste à ces personnes. Celle-ci nous a révélé que nous faisons face à des problèmes administratifs. Cette année, comme l'an dernier, nous avons pris des mesures pour y remédier. Je ne me souviens pas de l'époque exacte, mais c'était il y a six ou neuf mois, nous avons mis sur pied un programme de prise en charge des cas afin de venir en aide plus efficacement aux anciens membres des forces armées qui cherchent un emploi dans la fonction publique fédérale et font acte de candidature.

Cette évaluation nous a révélé que ces personnes, à la différence d'un grand nombre d'autres inscrites dans le système de priorités de la fonction publique, n'avaient pas auparavant fait acte de candidature à des emplois en application de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. La prise de conscience de ces complexités nous a paru justifier la mise en place de certains de ces mécanismes d'aide additionnelle.

Je ne crois pas que cela soit mentionné dans le rapport du vérificateur général, mais nous avons mis ces mesures en place dans le cadre de nos efforts pour améliorer et simplifier le système, et pour apporter une aide additionnelle aux personnes concernées.

Le sénateur Runciman : Êtes-vous préoccupés par le fait que la vaste majorité de ces embauches soit concentrée dans ces deux ministères?

Mme Robinson : Je vais demander à Mme Laurendeau de vous fournir de plus amples détails concernant certains de ces autres ministères, mais sachez que la commission collabore activement avec tous les ministères pour s'assurer qu'ils comprennent bien le système des priorités et qu'ils connaissent bien les droits des anciens combattants. Nous allons continuer à travailler activement avec les ministères pour nous assurer qu'ils connaissent bien la large gamme des compétences que les anciens combattants peuvent leur offrir. Nous comptons bien, en collaborant étroitement avec les ministères, continuer à améliorer ce programme à l'avenir.

Le sénateur Mitchell : L'un des éléments qui se dégagent de votre rapport est que le taux de nomination des membres de trois des quatre groupes désignés en matière d'emploi est supérieur à leur disponibilité dans la population active. Étant donné la phrase suivante, l'un de ces trois groupes est celui des femmes, et c'est probablement une bonne chose. Disposez-vous d'informations ou de données qui montreraient la réussite des femmes à se faire nommer aux échelons supérieurs de la fonction publique? Vous y obtenez d'excellents résultats. Vous en avez trois ou quatre à la commission. C'est excellent, mais quels sont les résultats à l'échelle de l'ensemble de la fonction publique?

Mme Robinson : Cette question, soit la représentation de l'ensemble de la population, relève du Secrétariat du Conseil du Trésor. La commission, elle, se penche sur les nominations réelles. Nous observons les mouvements et nous essayons tout particulièrement de mesurer les flux dans la fonction publique.

Having said that, I believe there is still a challenge at the senior levels of the public service. I still think it is important that all agencies in the public service work together to address where we have gaps. Much of the research that the Public Service Commission does is very specific and targeted to identify, in all four of the employment equity groups, where there are gaps under the Employment Equity Act. That is where, from time to time, the employment mechanisms can be used to address those gaps.

Senator Mitchell. On page 114 of your annual report, you indicate that there has been a change to regulations affecting the appointment of women in the Department of Indian Affairs and Northern Development and that these regulations facilitated the implementation of an employment equity program to encourage the advancement of women from administrative support to entry-level office positions. That is to be applauded. However, they have been discontinued. The reason given was that the public service regulations apparently provide — I am saying apparently — a means to achieve these objectives. Could you explain how well these new regulations operate compared to the ones they replaced?

Ms. Robinson: I will ask Ms. Laurendeau to answer the question since she worked specifically on that regulation.

Ms. Laurendeau: The regulation that was specifically for Indian Affairs and Northern Development was one of the precursor programs we had put in place many years ago. When the legislation was changed in 2005, a more encompassing regulation was put in and embedded for every department that was cloning a similar program, but made it accessible for all departments. That regulation, per se, was superseded by the one that was more general in nature, but was duplicating the same program. Therefore, it became obsolete and needed to be repealed. That is why that specific regulation was repealed, but the level of programs currently available to facilitate the hiring of women remains the same because it was included in the broader regulation.

Senator Mitchell: In your summary you say results show that the overall integrity of the staffing system is generally sound. One of the elements of that assessment would be that there are still too many cases where organizations were unable to provide the necessary information to demonstrate that an appointment respects merit.

I am not saying this is entirely and always the case in the RCMP, but we are hearing a great deal of complaints within the RCMP ranks of promotions that are made not necessarily on merit, but in fact may well be made on this old boys' club network kind of phenomenon. I am wondering whether you have the authority to investigate circumstances in the RCMP. Have you done so? If not, and if they asked you, could you?

Cela dit, je crois que nous faisons encore face à un défi aux niveaux supérieurs de la fonction publique. Je suis toujours d'avis qu'il importe que tous les organismes appartenant à la fonction publique collaborent dans les domaines dans lesquels nous avons des lacunes. Une grande partie des recherches faites à la Commission de la fonction publique vise précisément à cerner, dans les quatre groupes d'équité en matière d'emploi, les domaines dans lesquels il y a des lacunes sous le régime de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. C'est dans ces domaines que les mécanismes d'emploi peuvent, à l'occasion, servir à s'attaquer à ces lacunes.

Le sénateur Mitchell : Vous indiquez, à la page 125 de votre rapport annuel, que le Règlement sur la nomination des femmes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été modifié afin de faciliter la mise en œuvre d'un programme d'équité en matière d'emploi qui encourage l'avancement des femmes occupant des postes de soutien administratif à des postes d'agent de niveau d'entrée. Cela mérite des applaudissements. Or, ce programme a été abrogé parce que, et j'ajoute « en apparence », la réglementation actuellement en vigueur offre un autre moyen d'atteindre cet objectif. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure les résultats de cette nouvelle réglementation se comparent à ceux de celle qu'elle a remplacée?

Mme Robinson : je vais demander à Mme Laurendeau de vous répondre parce qu'elle a travaillé précisément sur cette réglementation.

Mme Laurendeau : Ce règlement qui avait été rédigé de façon spécifique pour Affaires indiennes et du Nord canadien avait permis de mettre en place, il y a plusieurs années, un programme qui était un précurseur en la matière. Lorsque le texte de la loi a été révisé en 2005, un règlement s'appliquant à tous les ministères a été adopté. Il leur permettait de mettre en œuvre un programme similaire au précurseur. Dans les faits, ce nouveau programme, de portée plus large, prenait la place du précédent. Celui-ci ne présentait donc plus d'intérêt et devait être abrogé. C'est pourquoi vous avez cette mention de son abrogation dans notre rapport annuel. Cela dit, le niveau des services actuellement disponibles pour faciliter l'embauche des femmes reste le même car il est inscrit dans une réglementation plus vaste.

Le sénateur Mitchell : Vous avez précisé dans votre résumé que les résultats de 2011-2012 montrent que, dans l'ensemble, l'intégrité du système de dotation se maintient. L'un des éléments révélés par cette évaluation est qu'il y a eu encore trop de dossiers pour lesquels les ministères ne fournissent pas l'information nécessaire pour démontrer que les nominations sont faites dans le respect du mérite.

Je ne dis pas que c'est absolument et toujours vrai dans le cas de la GRC, mais nous entendons beaucoup de ses membres se plaindre que les promotions ne sont pas nécessairement attribuées au mérite, mais plutôt sur des critères relevant du copinage. J'aimerais savoir si vous avez le pouvoir d'enquêter sur ce qui se passe au sein de la GRC. L'avez-vous fait? Dans la négative, s'ils vous le demandaient, pourriez-vous le faire?

Ms. Robinson: Again, I am going to ask Ms. Laurendeau for assistance on this, but I do not believe the RCMP is under the Public Service Employment Act. Our authority would only extend to the Public Service Employment Act.

Senator Mitchell: There are civilians in that department.

Ms. Laurendeau: Those are under the purview of the Public Service Employment Act. The public servants covered by the Public Service Employment Act are under our purview. If the member was referring to civilian members or members of the RCMP, those are governed by the RCMP Act and are outside of our purview. The only portion of the population within the RCMP that the Public Service Employment Act governs is the minority of people who are public servants supporting the RCMP operations.

Senator Mitchell: You would have some application in that regard.

Ms. Laurendeau: For that population, we would.

Senator Mitchell: Have you investigated that at all, or can you say?

Ms. Robinson: In terms of our investigation function, which is managed by Mr. Bilodeau, we get information from a number of sources. It is done through our audits, a systematic monitoring program and, from time to time, individuals will bring complaints to the commission. We look at all of this information. We look at whether we have either jurisdiction or grounds, and then we can launch an investigation for any appointment that is within our jurisdiction and under the act.

Senator Callbeck: I just have one question, and it is a section of the audits. There were three areas. You said there are still too many cases where organizations were unable to provide necessary information to demonstrate that the appointment respects merit. You gave some examples, one being that organizations were unable to provide you with the key pieces of documentation, such as the assessment results of the person appointed. When you run into situations like that, what happens? I assume the person is in the position, so they stay there, but what actions do you take?

Ms. Robinson: We have to look at each of those following an audit, on a case-by-case basis. The auditor would look at the entire file. When we are finished an audit, we now have a process in place where we will refer some of those cases to our own investigations unit, if the facts merit that, and/or to the department for further follow-up. It really depends on the facts of the case in question.

I want to thank the senator for raising this issue of “merit not demonstrated.” I would say this is one area that I, as a new president, am determined to tackle. It is frustrating when you see

Mme Robinson : Je vais encore une fois devoir demander son aide à Mme Laurendeau, mais je ne crois pas que la GRC relève de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique. Nos pouvoirs ne s’appliquent qu’aux organismes relevant de cette loi.

Le sénateur Mitchell : Il y a des civils qui travaillent à la GRC.

Mme Laurendeau : Ceux-ci relèvent de la Loi sur l’emploi dans la fonction publique. Les fonctionnaires régis par cette loi sont de notre ressort. Si le sénateur parlait des membres civils ou des membres de la GRC, eux relèvent de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada et ne nous concernent donc pas. Le seul groupe, minime, de personnes travaillant pour la GRC et régi par la Loi sur l’emploi dans la fonction publique est composé des fonctionnaires dont le mandat est d’appuyer les activités de la GRC.

Le sénateur Mitchell : Vous pourriez recevoir certaines demandes de ce groupe.

Mme Laurendeau : Oui, nous le pourrions.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous enquêté sur ces promotions, ne serait-ce qu’un peu, ou que pouvez-vous nous dire?

Mme Robinson : Dans le cadre de notre fonction d’enquête, gérée par M. Bilodeau, nous recueillons de l’information de diverses sources. Celle-ci peut provenir de nos vérifications, d’un programme systématique de surveillance et, à l’occasion, de plaintes adressées à la commission par des personnes. Nous examinons toutes les informations ainsi recueillies. Cette étude nous permet de déterminer si un dossier relève de nos pouvoirs et s’il repose sur des bases solides. Dans l’affirmative, nous pouvons lancer une enquête sur toute nomination relevant de nos pouvoirs et soumise à l’application de la loi.

Le sénateur Callbeck : Je n’ai qu’une question, et elle porte sur une section des vérifications. Il y a trois aspects. Vous dites qu’il y a encore trop de dossiers pour lesquels les ministères ne sont pas en mesure de fournir l’information nécessaire pour démontrer que les nominations sont faites dans le respect du mérite. Vous en avez donné quelques exemples, en particulier que les organisations ne fournissent pas les documents clés pertinents, par exemple les résultats d’évaluation de la personne nommée. Que se passe-t-il quand vous êtes confrontés à des situations comme celle-ci? Je suppose que la personne occupe son poste, et qu’elle y reste, mais quelles mesures prenez-vous?

Mme Robinson : À la suite d’une vérification, nous devons étudier toutes les solutions qui s’offrent à nous, au cas par cas. Le vérificateur va analyser l’ensemble du dossier. Cela fait, nous disposons maintenant des critères pour déterminer si nous allons transférer certains des dossiers à notre propre service d’enquête, si les faits le justifient, ou si nous allons le transmettre au ministère concerné pour exercer un suivi par la suite. Nous pouvons aussi faire les deux. La solution retenue dépend du contenu du dossier en question.

Je tiens à remercier le sénateur d’avoir soulevé la question du « mérite non démontré ». C’est l’un des domaines auxquels la nouvelle présidente que je suis tient à s’attaquer. Nous trouvons

the audits and you see some of these systemic issues year over year. I have asked the team to do a breakdown of what these issues are, because some are common across all departments. Some relate to a need for us to give better examples of how to document files and roll our sleeves up and work closely with departments.

If you look at the nature of some of these problems, some of them are administrative and some of them are quite fixable. I am very committed to tackling this issue and hope to see real progress in this area over the next couple of years.

Senator Callbeck: As I say, in all those situations where this has been detected, the person still stays in the position, do they?

Ms. Robinson: Yes. In most of the cases, there is not necessarily a reason to think the appointment is not valid. You have to look at the circumstances of each case. Where we are concerned about the appointment itself, after each audit cycle, we do refer a number of cases to investigations. In some cases, if the facts warrant it in a specific file, investigations are conducted. Then sometimes those investigations can result in the revocation of an appointment or, if there is documentation missing, it is more likely that the person needs to be re-evaluated or the documentation needs to be found.

A systemic follow-up is done after each of these audits. My goal would be to not find this stuff in the first place, to get at the problem in a preventative way and help the departments improve how their files are documented so that we do not see these errors in the first place.

Senator Callbeck: It is great that you will make it one of your priorities.

The Chair: Ms. Robinson, in your presentation to us earlier, you mentioned the investigations with the Atlantic Canada Opportunities Agency. You indicated that you did not have an opportunity in your report to talk about those, but they are on your website. We did not have access to your website and that has not been circulated. Is there anything that you wish to tell us in terms of lessons learned, actions taken or that kind of thing?

Ms. Robinson: Yes. Thank you very much for the opportunity to speak about that. Maybe I could talk first about the findings overall.

frustrant que certaines vérifications révèlent, année après année, ce type de problème systémique. J'ai demandé aux membres de mon équipe de procéder à un classement de ces problèmes en fonction de leur nature, parce que certains se retrouvent dans tous les ministères. Dans certains cas, il nous faudra fournir de meilleurs exemples de la façon de documenter les dossiers. Nous allons devoir relever nos manches et collaborer étroitement avec les ministères.

Si vous analysez la nature de certains de ces problèmes, vous allez constater qu'il y en a qui sont purement administratifs et d'autres qui sont assez faciles à résoudre. Je suis bien décidée à m'attaquer à ce problème et j'espère que nous allons enregistrer des progrès bien réels dans ce domaine dans les quelques années à venir.

Le sénateur Callbeck : Quand j'ai affirmé que, dans tous ces cas, la personne est restée en poste, ai-je eu raison?

Mme Robinson : Oui. Dans la plupart des cas, nous n'avons pas de raison de croire à l'invalidité du processus de nomination. Dans chaque cas, il faut examiner comment les choses se sont déroulées. Si, à la fin du cycle de vérification, la nomination elle-même nous pose un problème, nous pouvons transmettre le dossier à notre service des enquêtes. C'est ce que nous avons fait un certain nombre de fois. Si les faits portés au dossier le justifient, nous procéderons à une enquête. Il arrive qu'une telle enquête aboutisse à l'annulation de la nomination. Plus fréquemment, lorsque notre inquiétude tient au fait que le dossier est incomplet, la personne concernée devra subir une nouvelle évaluation ou il faudra porter au dossier les documents manquants.

Après chacune de ces vérifications, nous procédons de façon systématique à un suivi. J'aimerais, dès le début, ne trouver que des dossiers conformes à nos exigences, être informée à l'avance de tout problème pour pouvoir le résoudre en temps voulu, et aider les ministères à améliorer la tenue de leurs dossiers pour que nous n'y découvriions pas ces erreurs lors de nos vérifications.

Le sénateur Callbeck : C'est une excellente chose que vous en fassiez l'une de vos priorités.

Le président : Madame Robinson, vous nous avez parlé, dans vos commentaires préliminaires, des enquêtes en cours à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Vous avez précisé que les contraintes de temps ne vous ont pas permis d'insérer un sommaire des enquêtes réalisées dans cet organisme dans votre rapport annuel, mais qu'il est possible d'en prendre connaissance sur votre site Web. Nous n'y avons pas eu accès et les membres du comité n'ont donc pas pu consulter ce sommaire. Au sujet de cette agence, y a-t-il quelque chose de particulier que vous aimeriez nous dire sur les leçons tirées de l'expérience, sur les mesures qui ont été prises ou sur ce genre de choses?

Mme Robinson : Oui. Je vous remercie de me fournir l'occasion d'en parler. Permettez-moi de commencer par nos conclusions de nature générale.

Ms. Robinson: The evidence gathered during the course of the six investigations that examined the issues of political influence revealed that, in all six investigations, none of the appointments examined showed that actions by the minister of ACOA or the political staff influenced decisions made in relation to the appointments.

Of the five appointments that were investigated under section 66, one of those is currently under judicial review. I cannot comment on a case that is under judicial review. However, with respect to the other four appointments that were investigated under section 66, the evidence during the investigation showed that in two investigations, no errors, omissions or improper conduct took place. In one investigation, there were errors that affected the selection of the persons appointed, and in one investigation, improper conduct affected the selection of the persons appointed.

The commission has written a summary of these investigations, and the purpose of our doing a summary of an investigation is as a teaching tool. When we do investigations and we find things that are problematic, from time to time we can put an anonymous summary of those investigations on the website, which is our normal practice.

The purpose for the commission is really to maintain confidence in key public institutions and their staffing systems and to inform and educate the human resources community, managers and deputy heads about the importance of upholding the letter and the spirit of the Public Service Employment Act. Then, when we describe these cases — and in this case, we described two transactions that we found were problematic — they are there to serve as a reminder to public servants, with the objective of avoiding reoccurrence. That is really at the heart of our reasons for putting out an anonymous summary.

As I said, we did put it on the website because that is normally how we would disclose information about investigations.

[Translation]

Senator De Bané: Ms. Robinson, when you advertise a position that is open to the general population, can people apply, no matter where they come from in Canada, or is your search limited to certain geographical areas?

Ms. Robinson: Thank you very much for that question. A number of years ago, the Public Service Commission made a policy change that means that for most competitions the selection zone is all of Canada. Perhaps Ms. Laurendeau could explain this in greater detail. That project has been a success in that when that policy was fully implemented, we observed much more mobility among Canadians throughout the country, and there was also an

Mme Robinson : Dans le cas des six enquêtes sur d'éventuelles interventions de politiciens dans des nominations, nous n'avons trouvé aucune trace de preuve que le ministre responsable de l'APECA, ou du personnel politique, soit intervenu ou ait exercé une quelconque influence dans ces nominations.

Sur les cinq nominations qui ont fait l'objet d'une enquête en application de l'article 66, l'une fait actuellement l'objet d'une révision judiciaire et je ne peux donc vous faire aucun commentaire à son sujet. En ce qui concerne les quatre autres nominations, sachez que nos enquêtes ont révélé que, dans deux d'entre elles, il n'y a eu aucune erreur, omission ou conduite irrégulière. Pour une autre nomination, nous avons relevé des erreurs qui ont entaché la sélection de la personne qui a été nommée. Dans le cas de la dernière de ces nominations, nous avons constaté une conduite irrégulière qui a aussi entaché la sélection de la personne qui a été nommée.

Nous avons rédigé un sommaire de ces enquêtes qui constitue à nos yeux un outil pédagogique. À l'occasion, nous publions sur notre site Web un tel sommaire, qui ne permet pas d'identifier les personnes en cause. C'est une pratique courante pour nous.

Notre objectif est ici de maintenir la confiance envers les grandes institutions publiques et leurs systèmes de dotation, et de rappeler aux membres de la collectivité des ressources humaines, aux gestionnaires et aux administrateurs généraux l'importance du respect aussi bien de la lettre que de l'esprit de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, tout en leur permettant de tirer les leçons d'un cas concret. La description que nous donnons alors de ces cas, et il s'agissait ici de deux transactions problématiques, sert de rappel aux fonctionnaires pour leur éviter de commettre à nouveau la même erreur. C'est là la vraie raison pour laquelle nous publions ses sommaires qui ne permettent pas d'identifier les personnes en cause.

Comme je vous l'ai dit, nous avons publié celui-ci sur notre site Web parce que c'est ainsi que nous procédons normalement pour divulguer l'information sur nos enquêtes.

[Français]

Le sénateur De Bané : Madame Robinson, lorsque vous annoncez un poste sur lequel la population peut postuler, est-ce que les gens peuvent présenter leur candidature, où qu'ils habitent au Canada, ou si c'est limité à certaines aires géographiques?

Mme Robinson : Merci beaucoup pour cette question. Il y a plusieurs années, la Commission de la fonction publique du Canada a mis en place un changement de politique qui a permis, pour la plupart des concours, une zone de sélection ouverte à tout le Canada. Peut-être que Mme Laurendeau pourrait expliquer un peu plus en détail. Ce projet a été un succès en ce sens qu'à la fin de la mise en place de cette politique, on a pu observer beaucoup

increase in the number of placements. For instance, people who work in a western province, or in eastern Canada, can apply for a position in Ottawa.

Ms. Laurendeau: The national selection zone was introduced approximately five years ago and since that time, we have seen a constant improvement in accessibility from coast to coast to new positions in the public service; this has given people in various regions access to positions wherever they are open.

What helped us a lot obviously was the introduction of technology that allows us to manage this type of competition from coast to coast, at different times. We again this year saw an increase in internal mobility, in recruitment into positions in the public service.

So that is a success we are maintaining. We have the obligation of opening up positions on a national scale.

[English]

Senator De Bané: In the next five years, how many of your experienced senior civil servants will retire? When thousands of very experienced people suddenly leave or retire, do you think that you will have in place a system to maintain a top-notch civil service?

Ms. Robinson: I am more and more confident about that. I say that because one thing I have seen over my career, and certainly in the last few years, is a very significant increase in the capacity of federal departments to plan and to integrate their human resource planning with their business planning.

We see people thinking further and further ahead, and we also saw that planning being applied during the recent budget reduction exercise. The tools that are in place and the regulation that is in place which allows departments to determine which employees will be retained and which employees will be laid off allow the departments to look to their future needs and select employees for retention based on that planning. What I saw through the process was that those planning systems are in place.

However, I would also note that it will be a challenge for the public service in the future, notwithstanding the readjustment we are going through right now. All of the economists are predicting labour shortages in the future, so we are ensuring that we continue to recruit students, although right now we are going through a downsizing period. We need to continue to have a presence on university campuses because we need to continue as an employer to compete for the services of Canadians going forward. I really believe that planning is the key to that, and I am seeing important improvements in that area.

plus de mobilité chez les Canadiens au travers le pays, et il y a aussi eu un plus grand taux de placement. Par exemple, les gens qui travaillent dans une province de l'Ouest ou de l'Est peuvent postuler pour un poste à Ottawa, par exemple.

Mme Laurendeau : L'introduction de la zone nationale de sélection a été faite il y a environ cinq ans, et depuis cette période, on a vu une amélioration constante au niveau de l'accessibilité d'un océan à l'autre pour les nouveaux postes dans la fonction publique donnant accès aux gens d'une région à l'autre aux postes qui sont ouverts.

Ce qui nous a beaucoup aidés c'est évidemment l'introduction de la technologie qui nous permet de gérer d'un océan à l'autre, à des heures différentes, ce type de concours. On a vu une progression, encore cette année, au niveau de la mobilité interne, au niveau du recrutement dans les postes de la fonction publique.

C'est donc un succès qu'on maintient. Mais nous avons l'obligation d'ouvrir le poste à l'échelle nationale.

[Traduction]

Le sénateur De Bané : Pouvez-vous me dire combien de vos hauts fonctionnaires expérimentés vont prendre leur retraite au cours des cinq années à venir? Pensez-vous qu'avec le départ à la retraite de milliers de fonctionnaires très expérimentés, le système dont vous disposez vous permettra de conserver une fonction publique de haut niveau?

Mme Robinson : J'en suis de plus en plus confiante. Je me permets de vous le dire parce que j'ai pu observer au cours de ma carrière, et très certainement au cours des dernières années, une augmentation très marquée de la capacité des ministères fédéraux à planifier et à intégrer la planification des ressources humaines à leur planification opérationnelle.

Nous constatons que les gens planifient à un horizon de plus en plus éloigné. Nous avons vu ce type de planification lors de l'exercice récent de réductions budgétaires. Les outils qui sont disponibles et la réglementation en vigueur permettent aux ministères d'analyser leurs besoins à venir, et donc de sélectionner les employés qu'ils conserveront et ceux qu'ils mettront en disponibilité en fonction de cette planification. J'ai pu vérifier lors de cet exercice de réductions budgétaires que ces systèmes de planification étaient en place et opérationnels.

Je dois cependant vous prévenir que, à l'avenir, la fonction publique va faire face à un défi, malgré la réorganisation à laquelle nous procédons maintenant. Tous les économistes prévoient des pénuries de main-d'œuvre dans l'avenir, et nous veillons donc à continuer à recruter des étudiants, même si nous sommes maintenant dans une phase de réduction des effectifs. Il faut que nous restions présents sur les campus parce que, comme employeur, nous devons affronter la concurrence des autres employeurs pour parvenir à retenir les services des Canadiens dont nous aurons besoin. Je suis convaincue que l'élément déterminant est ici la planification, et je constate des améliorations importantes dans ce domaine.

The Chair: Senator Mitchell, I am afraid we have run out of time, but if you would like to put your question on the record, we could ask the Public Service Commission to provide us with a written answer.

Senator Mitchell: This week we saw reports of the hiring of the Deputy Minister of Environment Canada who was unable to answer a question about what caused climate change — a startling thing. It made me wonder who did the hiring. Would you be involved in that? It would not necessarily have to be internal, but would the Public Service Commission be involved in that hiring or would you?

The Chair: Are you able to answer that quickly?

Ms. Robinson: The Public Service Commission hires up to the assistant deputy minister level. Deputy ministers are appointed by the Governor-in-Council.

Senator Mitchell: That would be the Prime Minister.

Ms. Robinson: Correct, which is the Prime Minister, and a secretariat in the Privy Council Office would support that hiring.

Senator Mitchell: They would have done the interviewing and so on.

The Chair: On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, Ms. Robinson and your team from the Public Service Commission, thank you very much for being here. Good luck in doing a very important job and maintaining integrity within our public service.

Colleagues, from the Pensions and Benefits Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat, we now welcome Joan Arnold, Senior Director in that particular sector; and Kim Gowing, Director. From the Tax Policy Branch of the Department of Finance, we welcome Sean Keenan, Director of the Personal Income Tax Division, who has helped us before on different matters, and Alexandra MacLean, Senior Chief.

I understand that Ms. Gowing has the introductory remarks, and then if Finance Canada wishes to have some remarks, that would be fine too.

We are interested in learning about the impact of the legislation and the impact of the various clauses in this legislation, Bill C-46, so we can understand it. It is not easy at a first reading, which is why we need some experts to help us.

Le président : Je crains, sénateur Mitchell, que nous ayons épuisé le temps dont nous disposons. Vous pouvez néanmoins poser votre question, pour qu'elle figure au procès-verbal, et nous demanderons aux représentants de la Commission de la fonction publique de nous faire parvenir une réponse écrite.

Le sénateur Mitchell : Nous avons pu lire cette semaine des articles sur l'embauche du sous-ministre d'Environnement Canada, qui était incapable de répondre à une question sur l'origine des changements climatiques, ce qui est passablement surprenant. Cela m'amène à me demander qui l'a embauché. Avez-vous été impliqués dans cette embauche? Il ne devait pas nécessairement s'agir d'un processus interne, mais la Commission de la fonction publique ou vous-même avez-vous été impliqués dans ce dossier?

Le président : Pouvez-vous répondre rapidement à cette question?

Mme Robinson : La Commission de la fonction publique s'occupe des embauches jusqu'au niveau des sous-ministres adjoints. C'est le gouverneur en conseil qui nomme les sous-ministres.

Le sénateur Mitchell : C'est donc le premier ministre.

Mme Robinson : C'est exact, le premier ministre avec l'appui d'un secrétariat du Bureau du Conseil privé.

Le sénateur Mitchell : Ce serait donc eux qui ont procédé à l'entrevue, et cetera.

Le président : Madame Robinson, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je tiens à vous remercier, vous et vos collègues de la Commission de la fonction publique, d'être venus témoigner aujourd'hui. Je vous souhaite toute la réussite possible dans vos fonctions très importantes, et j'espère que vous parviendrez à conserver l'intégrité de notre fonction publique.

Chers collègues, nous allons maintenant souhaiter la bienvenue à un nouveau groupe de témoins. Du Secteur des pensions et des avantages sociaux du Secrétariat du Conseil du Trésor, nous accueillons Mme Joan Arnold, sa directrice principale. Elle est accompagnée de représentants du ministère des Finances. Ce sont Mme Kim Gowing, directrice de la Direction de la politique de l'impôt, M. Sean Keenan, directeur de la Division de l'impôt des particuliers, qui nous a déjà aidés à étudier diverses questions, et Mme Alexandra MacLean, chef principal de cette division.

Je crois savoir que Mme Gowing va prendre la parole en premier en nous faisant part de commentaires préliminaires. Si l'un de ses collègues souhaite ensuite ajouter quelque chose, nous nous ferons un plaisir de l'écouter.

Nous souhaitons bien saisir la portée du projet de loi C-46 et bien comprendre les répercussions de ses divers articles. Ce n'est pas évident à la première lecture. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de l'aide des spécialistes de ces questions que vous êtes.

Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you for the invitation to come to your committee. We are here to provide an overview of Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act. Specifically, Bill C-46 proposes to increase plan member contribution rates to bring an MP's share of the current pension cost from 14 per cent to 50 per cent.

Today, parliamentarians contribute 7 per cent of their salaries to the pension plan. When they move to a 50/50 cost-sharing ratio, plan members will contribute just over 20 per cent.

For a member of the House of Commons, this change would mean an increase of \$11,060 in 2012 to \$38,769 by 2017. In after-tax dollars, this would mean an increase of \$5,930 to \$20,794. For a member of the Senate, this change would mean an increase from \$9,261 in 2012 to \$32,298 by 2017. In after-tax dollars, this would mean an increase from \$4,964 to \$17,312 for a member of the Senate.

Additionally, the bill would raise from age 55 to age 65 the age at which plan members can retire with an unreduced pension. This would come into effect on January 1, 2016. This means that starting in 2016, early retirement can be as early as age 55, with a reduction of 1 per cent for each year less than the normal retirement age of 65.

With these changes, the government is expected to save approximately \$29 million by 2017-18.

Bill C-46 would also reduce the rate of interest from 10 per cent annually to 4.7, which is the same interest rate used as the funding valuation interest rate. This would allow accounts to more closely track the actuarial value of the obligation as reported in the actuarial valuation for funding purposes. This is consistent with the intent of the members of Parliament retiring allowances bill.

Finally, the bill would not impact the accrual rate of the pension plan, which will remain the same, at 3 per cent. Additionally, the maximum pension will remain at 75 per cent of a member's total average salary.

We would be pleased to take the committee's questions.

The Chair: Thank you.

I have a number of senators who would be interested in talking to you, but before I go to my list, can you explain the \$29 million by 2017-18? This is the savings the government is expecting. Would that be a cumulative amount for the years between now and then, or is that the baseline savings for every year thereafter?

Kim Gowing, directrice, Pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je vous remercie de nous avoir invités à cette séance de votre comité. Nous sommes ici afin de vous donner un aperçu du projet de loi C-46, la Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Plus précisément, le projet de loi C-46 propose une augmentation du taux de contribution des participants au régime de pension afin que la part actuelle des coûts du régime assumés par les bénéficiaires passe de 14 p. 100 à 50 p. 100.

À l'heure actuelle, les parlementaires contribuent 7 p. 100 de leur salaire à leur régime de pension. Lorsqu'ils passeront à un taux de partage des coûts de 50 p. 100, les participants au régime contribueront un peu plus de 20 p. 100.

Pour un député, ce changement signifierait une augmentation de 11 060 \$ en 2012, atteignant 38 769 \$ d'ici 2017. Après impôt, cela représenterait une augmentation de 5 930 \$ à 20 794 \$. Pour un sénateur, ce changement signifierait une augmentation de 9 261 \$ en 2012, atteignant 32 298 \$ d'ici 2017. Cela se traduirait donc, après impôt, par une hausse de 4 964 \$ à 17 312 \$.

En plus, le projet de loi ferait passer l'âge auquel les participants au régime peuvent prendre leur retraite avec une pension non réduite de 55 ans à 65 ans. Cette modification entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cela signifie qu'à compter de 2016, la retraite anticipée pourrait avoir lieu à 55 ans, avec une réduction de 1 p. 100 pour chaque année sous l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire, 65 ans.

Grâce à ces changements, le gouvernement prévoit réaliser des économies d'environ 29 millions de dollars d'ici 2017-2018.

Le projet de loi C-46 permettrait également de réduire le taux d'intérêt de 10 p. 100 par année à 4,7 p. 100, soit le même taux d'intérêt que celui de l'évaluation actuarielle. Cela permettrait aux comptes de mieux suivre la valeur actuarielle de l'obligation, donnée à des fins de financement dans l'évaluation actuarielle. Cela respecte l'objet de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Enfin, le projet de loi n'aurait pas de répercussion sur le taux actuariel du régime de pension, qui demeurerait le même à 3 p. 100. De plus, la pension maximale resterait 75 p. 100 du salaire moyen total du participant.

C'est avec plaisir que nous répondrons maintenant aux questions des membres du comité.

Le président : Je vous remercie.

Un certain nombre de sénateurs m'ont déjà fait part de leur désir de vous poser des questions. Avant que j'utilise ma liste, pouvez-vous nous expliquer à quoi correspondent les 29 millions de dollars d'ici 2017-2018? Ce sont là les économies que le gouvernement prévoit réaliser. S'agit-il d'un montant cumulé entre maintenant et cette époque, ou est-ce que ce sont les économies de base pour chaque année ultérieure?

Ms. Gowing: It is cumulative savings by 2017.

The Chair: What would happen after 2017-18? Is there any savings at all?

Ms. Gowing: No, because at that point you will be at the 50/50 cost-sharing ratio, where the government will pay half and members will pay the other half. To reach the savings of \$29 million, the government's share is going down and the member's share is going up.

The Chair: The government's savings is the difference between what it is paying now and where we want to get to at 50 per cent?

Ms. Gowing: Yes.

The Chair: That clarifies that point.

Senator Buth: Chair, you took my question, but I do have another one. Can you tell me where I would find in the bill the clause that deals with the reduction of the rate of interest from 10 per cent to 4.7 per cent? For the life of me, I can not find that.

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: It is on page 6, subclause 5(2). It refers to the interest rate there in proposed subsection (3). The rate for the purposes of proposed subsection (2) is the effective quarterly rate derived from the valuation interest rate for the fiscal year.

Senator Buth: Thank you very much. That is the only question I had.

The Chair: It is derived from the valuation interest rate. You must wonder what that is, do you not? I have absolutely no idea what the valuation interest rate is as appearing in the third line. What is that?

Ms. Arnold: That is the valuation interest rate used by the Office of the Chief Actuary when they are preparing the actuarial valuation every three years. They assume a rate of interest for valuation purposes to properly value the liabilities.

[Translation]

Senator Bellemare: We do not see the 10 per cent and 4.7 per cent figures that you mentioned. In the section, does this mean that the annual interest rate of 4.7 per cent is fixed for the duration of the act, or can it change according to decisions made by the Chief Actuary? If that is the case, how will the Chief Actuary make a decision regarding that rate?

[English]

Ms. Gowing: The rate now is the rate used by the Chief Actuary to value the long-term liabilities. That rate is the government's long-term borrowing rate, and you can find that in the actuarial valuation.

Mme Gowing : Ce sont les économies qui seront cumulées d'ici 2017.

Le président : Et qu'advient-il après 2017-2018? Des économies seront-elles encore réalisées?

Mme Gowing : Non, car nous serons alors parvenus à un taux de partage des coûts à parts égales entre le gouvernement et les participants au régime. Pour parvenir à ces économies de 29 millions de dollars, la quote-part du gouvernement doit diminuer, et celle des participants augmenter.

Le président : Les économies que le gouvernement va réaliser correspondent donc à l'écart entre ce qu'il paye maintenant et ce que nous prévoyons qu'il paiera lorsque les coûts seront partagés également. Est-ce bien cela?

Mme Gowing : Oui.

Le président : Voilà un point de précisé.

Le sénateur Buth : Monsieur le président, vous m'avez volé ma question, mais j'en ai une autre. Pouvez-vous me dire quel est l'article du projet de loi qui traite de la réduction des taux d'intérêt de 10 à 4,7 p. 100? J'ai eu beau le chercher, mais en vain.

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : C'est au paragraphe 5(2), que vous trouverez à la page 6. Celle-ci renvoie au taux d'intérêt proposé au paragraphe (3). Le taux à utiliser aux fins du paragraphe (2) du projet de loi est le taux trimestriel effectif découlant du taux d'intérêt de l'évaluation actuarielle pour l'exercice.

Le sénateur Buth : Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autre question.

Le président : Il découle du taux effectif trimestriel. Vous devez vous demander ce dont il s'agit, n'est-ce pas? Je n'ai aucune idée de ce qu'est le taux d'intérêt d'évaluation dont il est question à la troisième ligne. Qu'est-ce?

Mme Arnold : C'est le taux d'intérêt de l'évaluation actuarielle qu'utilise le Bureau de l'actuaire en chef quand il prépare, tous les trois ans, l'évaluation actuarielle. Pour être en mesure d'évaluer correctement le passif, il doit choisir un tel taux.

[Français]

Le sénateur Bellemare : On ne voit pas les pourcentages de 10 p. 100 et de 4,7 p. 100 que vous avez mentionnés. Dans l'article, est-ce que cela suppose que le taux d'intérêt annuel de 4,7 est fixe pour la durée de la loi ou peut-il changer selon ce que l'actuaire en chef décide? Et si c'est le cas, comment l'actuaire en chef va-t-il décider de ce taux?

[Traduction]

Mme Gowing : Le taux que nous utilisons actuellement est le même que celui utilisé par l'actuaire en chef pour évaluer le passif à long terme. C'est le taux d'emprunt à long terme payé par le gouvernement et il est donné dans l'évaluation actuarielle.

The rate of 4.7 per cent, I believe right now for the year 2017, is the rate that will be used to credit the account going forward for the year 2013. The rate changes each year based on the assumptions done by the Chief Actuary. By 2017, that long-term rate is expected to be 5.2 per cent.

[Translation]

Senator Bellemare: Am I right to think that a rate that goes from 10 to 4.7 per cent has a very real and considerable impact on contribution rates, and thus that retirement contributions vary according to that rate?

[English]

Ms. Gowing: It has no effect on members' contribution rates. That rate determines the liabilities of the plan and what the government's obligations are for the future benefit of the plan.

The Chief Actuary determines what the cost of the plan is and what the government's future liabilities are. The rate that is accredited to that amount of money creates the —

[Translation]

Senator Bellemare: Because normally, when the contribution rate is determined in defined benefit plans, they use a series of hypotheses: demographic, salary and economic performance hypotheses, and the bank rate. I would like to know how you determine the contributions if that rate is not used? If it is not used to determine contributions, what do you use?

[English]

Ms. Gowing: For determination of the contribution rate, you are right; they do use part of the actuarial valuation. They figure out what the demographics are — the salaries, the economy, things like that — and they come up with what they call the current service cost. It is the cost of buying one year of future benefits. That amount is what is used to determine what the members' and the government's contribution rates are.

The Chair: Following through, if there is less put into this fictitious interest rate, then it is possible that the overall amount will be less than it would be if it was at 10 per cent. If it is less, then it is possible that the member will be required to pay more to bring this up to the amount that you need to meet the obligation. Is that correct?

Ms. Gowing: No, it is not correct.

The Chair: Explain it to me.

Ms. Gowing: First, it is a pay-as-you-go plan. Also, based on the Chief Actuary's most recent valuation, he is already using the long-term bond rate of 5.2 per cent in his actuarial valuation. I believe it is on page 36 of the actuarial valuation that was tabled

Ce taux qui, si je ne me trompe pas, est de 4,7 p. 100 pour l'exercice 2017 est celui qui sera utilisé pour créditer le compte à partir de l'exercice 2013. Il est révisé chaque année en fonction des évaluations de l'actuaire en chef. On s'attend à ce qu'en 2017, ce taux à long terme soit de 5,2 p. 100.

[Français]

Le sénateur Bellemarre : Est-ce que j'ai raison de penser qu'un taux qui passe de 10 à 4,7 a un impact réel très important sur le taux de cotisation et donc, que les cotisations de retraite varient selon l'utilisation de ce taux?

[Traduction]

Mme Gowing : Ce taux n'a aucun effet sur celui des contributions des participants. Il sert à calculer le passif du régime et le montant des obligations du gouvernement pour acquitter sa part des prestations ultérieures du régime.

L'actuaire en chef calcule le coût du régime de retraite et le montant des dettes à venir du gouvernement. Le taux qui est appliqué à ce montant permet d'obtenir...

[Français]

Le sénateur Bellemarre : Parce que normalement, quand on détermine le taux de cotisation dans les régimes à prestations déterminées, on utilise un ensemble d'hypothèses : hypothèses démographiques, salariales et des hypothèses aussi de rendement de l'économie, un taux d'escompte. Je voulais savoir comment vous déterminez les cotisations si ce taux n'est pas utilisé? Si ce taux n'est pas utilisé pour déterminer les cotisations, qu'est-ce qui est utilisé alors?

[Traduction]

Mme Gowing : Pour déterminer le taux des cotisations, vous avez tout à fait raison, ils utilisent en partie l'évaluation actuarielle. Ils se servent des caractéristiques démographiques, des chiffres des salaires, les critères d'évaluation de l'économie, et d'autres mesures de ce genre, pour obtenir ce qu'ils appellent le coût des services rendus au cours de l'exercice. C'est ce qu'il en coûterait pour acheter une année de prestations ultérieures. Ce montant sert à fixer les taux de contribution des participants et du gouvernement.

Le président : En poursuivant ce raisonnement, si ce taux d'intérêt fictif est moindre, il se pourrait alors que le montant global soit inférieur à ce qu'il serait avec un taux de 10 p. 100. Si ce montant est inférieur, les participants au régime de pension pourraient devoir payer plus cher pour atteindre le montant dont vous avez besoin pour respecter les obligations. Est-ce exact?

Mme Gowing : Non, c'est faux.

Le président : Expliquez-moi ça, s'il vous plaît.

Mme Gowing : Tout d'abord, il s'agit d'un régime de pension sans capitalisation. Il faut aussi savoir qu'en reposant sur les évaluations les plus récentes de l'actuaire en chef, le régime utilise déjà le taux obligataire à long terme de 5,2 p. 100. Je crois que

March 31, 2011. He has noted that the interest rate of 10.4 per cent was always a higher rate than was required, and he has already started using more realistic rates to reflect the liabilities of the plan.

The Chair: Other senators may wish to ask other questions, and I will not take up their time. I do not understand why we would be having this legislative change if it was meaningless. If the actuary is already ignoring the 10 per cent, it is either there for a reason or is not there. However, let us move on to something else, and then you can help me with that offline later if everybody else understands it.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I have a brief anecdote for you. I sat for five years and seven months in the House of Commons. There were two election years and so I did not have the necessary six years to qualify. We hear certain things being said publicly. No one said that we were talking only about the 50 per cent. When does a senator or a member of Parliament become eligible for a pension? Because that is not automatic.

People are not in a minority government, nor here for a year and a half or two years only, and qualify for pensions. If we contribute, we go back home with the amount of money we contributed. We are given a cheque, we can deposit it in an RRSP, but that is all we get. Is it still six years for the minimum pension, and 15 years to obtain the maximum pension, whether we are talking about a member of Parliament or a senator? Are the criteria the same?

[*English*]

Ms. Arnold: Yes, six years of service as a member is still required, whether it be in the Senate or in the House of Commons in order to qualify for a pension. It is not 15 years anymore because the accrual rate, of course, is 3 per cent and not 5 per cent, and so one would need 25 years of service in order to have the maximum accrual at 3 per cent.

Senator Hervieux-Payette: You probably have some communication people in your department and your group. This should be known by the public because, in general, people resent it, as if everyone here was leaving Ottawa with a full pension very early. I do not think there are even 5 per cent of the members of Parliament who would qualify for the 25 years. Maybe some people were elected in two minority governments plus a full term, and they will start qualifying after the next election. It is not known, and I am saying that because it is important that people know that it is not a bonanza and it is not Loto-Québec that we have, that people are earning the amount of money. The contribution certainly increases — it is gigantic — but I would like to know why there are three steps, 2013, 2014,

cela figure à la page 36 de l'évaluation actuarielle qui a été déposée le 31 mars 2011. L'actuaire en chef a précisé que le taux d'intérêt de 10,4 p. 100 est plus élevé qu'il ne serait jamais nécessaire. Il a déjà commencé à utiliser des taux plus réalistes pour calculer le montant du passif du régime.

Le président : Il se peut que d'autres sénateurs aient des questions à vous poser et je ne veux pas prendre de leur temps. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions amender ainsi la loi si c'est pratiquement sans conséquence. Si l'actuaire en chef ne tient déjà plus compte de ce 10 p. 100, il faut bien qu'il y ait une raison pour qu'il apparaisse ici. Cela dit, passons à un autre sujet et si une personne parvient à le comprendre, elle pourra me l'expliquer hors micro ultérieurement.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'aurais une petite anecdote. J'ai siégé durant cinq ans et sept mois à la Chambre des communes. J'avais eu deux années d'élections et donc je n'avais pas les six ans requis pour me qualifier. Il y a des choses qui sont dites sur la place publique. Personne n'a dit qu'on parlait juste que du 50 p. 100. Quand est-ce qu'un sénateur ou un député devient éligible à une pension? Parce que cela n'est pas automatique.

On n'est pas dans un gouvernement minoritaire ni ici pour un an et demi ou deux seulement et on est éligible à une pension. Si on contribue, on repart chez nous avec le montant d'argent auquel on a contribué. On nous donne un chèque, on peut le placer dans notre REER, mais c'est tout ce qui arrive. Est-ce six ans encore pour le minimum, et 15 ans pour le maximum de la pension, que ce soit un député ou un sénateur recevra? Est-ce que ce sont les mêmes normes?

[*Traduction*]

Mme Arnold : Oui, il faut encore participé au régime pendant six ans, que ce soit en siégeant au Sénat ou à la Chambre des communes, pour être admissible à une pension. Ce n'est plus 15 ans puisque, bien sûr, le taux actuariel est de 3 p. 100 et non pas de 5 p. 100 et, à 3 p. 100, une personne aurait ainsi besoin de 25 années de service pour atteindre le taux maximum d'accumulation.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous avez probablement, au sein de votre ministère et de votre groupe, des spécialistes des communications. Cela mériterait d'être expliqué au public parce que, fort souvent, les gens s'imaginent que tous les députés fédéraux qui ne sont pas réélus ont très rapidement droit à une pension complète. Je ne crois pas que 5 p. 100 de membres y auraient droit, en ayant accumulé 25 années de service. Il se peut qu'il en ait quelques-uns qui aient été élus dans deux gouvernements minoritaires, plus un mandat complet, et qui pourraient avoir droit à une pension complète après la prochaine élection, s'ils sont réélus. Les gens l'ignorent, et j'insiste parce que je trouve important qu'ils sachent que ce n'est pas un filon très rentable, une forme de prix de Loto-Québec, et que l'argent que

2015, or something like that. What is the purpose of having changes over three years? For someone 71 years old, of course, it is more on our side than on the side of the house.

Ms. Arnold: I am assuming you are referring to the increase in contributions of 1 per cent in the next three years, like 2013, 2014, 2015. I think that decision was taken by the government in order to minimize the contribution rate increases in this Parliament. However, I have to tell you I am not exactly certain. It was a decision that was made by ministers.

Senator Hervieux-Payette: One per cent would be \$9,261 in 2017. One per cent cannot be \$9,000. It does not match. I am trying to figure out the percentage that is mentioned there and the figure that is in the speech.

Ms. Arnold: I think the \$9,000 refers to what one would be paying in contributions now in 2012 if one were a member of the Senate, because the number is 7 per cent of \$132,500, I think; and then in 2013, the amount would be 8 per cent of the sessional indemnity, and then 9 per cent in 2014 and 10 per cent in 2015. That is how it is set out.

Senator Hervieux-Payette: Is what is proposed in that bill comparable to the civil servant pension portion? Is it going in the same direction, or is there a very special status for parliamentarians?

Ms. Arnold: No, I would not say there is a very special status with respect to 50/50 cost-sharing because the public service in Bill C-45 will also be in a situation of 50/50 cost-sharing of the current service cost by 2017.

Senator Hervieux-Payette: Will they have the same thing, contribution, 25 years and eligibility?

Ms. Arnold: No, the accrual rate for public service pensions is 2 per cent per year, up to a maximum of 70 per cent with 35 years of service. That is how it works.

Senator Hervieux-Payette: It is 35 years?

Ms. Arnold: That is correct; it is 35 years in the public service.

Senator Marshall: Could you talk about the integration of the plan now with the Canada Pension Plan? In terms of integration, right now we are effectively buying 3 per cent of our pension every year, so at the time of integration, we are going to lose so much off the parliamentary pension, which means that we will not be picking up the 3 per cent; we will be picking up less than the

les gens gagnent ici est mérité. Il est vrai que le montant des contributions augmente, dans des proportions très importantes, mais je voudrais savoir pourquoi il y a trois étapes, soit 2013, 2014 et 2015, ou quelque chose d'approchant. Pourquoi étaler ces changements sur trois ans? Si nous prenons le cas de quelqu'un qui a 71 ans, c'est bien évidemment plus avantageux pour nous que pour les députés à la Chambre des communes.

Mme Arnold : J'imagine que vous faites allusion à la hausse de 1 p. 100 des contributions pendant les trois prochaines années, soit en 2013, 2014 et 2015. Je crois que le gouvernement en a décidé ainsi pour réduire au minimum la hausse du taux de contribution pendant cette législature. Ce n'est toutefois pas une certitude. Ce sont les ministres qui ont pris cette décision.

Le sénateur Hervieux-Payette : Un pour cent correspondrait à 9 261 \$ en 2017. Cela ne peut pas donner 9 000 \$. Ça ne marche pas. J'essaie de trouver comment on passe du pourcentage mentionné ici au chiffre cité dans le discours.

Mme Arnold : Je crois que le montant de 9 000 \$ correspond à ce que quelqu'un paierait maintenant, en 2012, en contribution s'il était membre du Sénat, parce que le vrai chiffre est égal à 7 p. 100 de 132 500 \$. Je crois que c'est ça. Ensuite, en 2013, le montant serait égal à 8 p. 100 de l'indemnité de session. En 2014, ce serait 9 p. 100 et 10 p. 100 en 2015. C'est ainsi que c'est présenté.

Le sénateur Hervieux-Payette : La part des cotisations assumées par les membres se compare-t-elle à celle que les fonctionnaires ont à acquitter eux-mêmes? Cette réforme va-t-elle dans la même direction ou les parlementaires se voient-ils imposer un traitement très spécial?

Mme Arnold : Non, je ne pense pas qu'on puisse dire que le fait d'imposer aux parlementaires d'assumer la moitié des coûts de leur régime de pension constitue un traitement très spécial parce que, avec l'adoption du projet de loi C-45, les membres de la fonction publique devront aussi, d'ici 2017, assumer 50 p. 100 du coût des services rendus au cours de l'exercice.

Le sénateur Hervieux-Payette : Seront-ils soumis aux mêmes règles en matière de contributions? Seront-ils tenus d'avoir 25 années de services pour avoir droit à une pension complète et devront-ils respecter les mêmes critères d'admissibilité que nous?

Mme Arnold : Non, le taux actuariel utilisé pour les régimes de pensions de la fonction publique est de 2 p. 100 par année, jusqu'à un maximum de 70 p. 100 au bout de 35 années de service. C'est ainsi qu'il fonctionne.

Le sénateur Hervieux-Payette : Trente-cinq années de service?

Mme Arnold : C'est exact. C'est 35 années de service dans la fonction publique.

Le sénateur Marshall : Que pouvez-vous nous dire de l'intégration à venir de notre régime de pension au Régime de pensions du Canada? Pour cet aspect des choses, nous achetons actuellement 3 p. 100 de notre pension chaque année. Au moment de l'intégration, nous allons perdre une tranche très importante de notre pension de parlementaires, ce qui revient à dire que nous

3 per cent. How much of an impact will integration be? Have you worked out any scenarios? Do you have any models as to what the dollar value will be?

Ms. Gowing: I will give a brief overview of how this coordination will work.

Currently, you pay into the 7 per cent under your senator's salary, and then you also contribute under the Canada Pension Plan. When you cease to be a member of the Senate, you will receive a pension as a senator and you will also receive a benefit from the Canada Pension Plan. These are what we referred to as a "stacked plan," so you have the base of your Senate pension, and, on top of that, you will receive your Canada Pension Plan.

Starting in 2016 for all service going forward from that point, your plan will be integrated or coordinated with the Canada Pension Plan. That means when you turn 60, if you are in receipt of your senator's pension, your senator's pension will be reduced by a certain amount to take into account your eligibility to receive Canada Pension Plan. It is not a one-for-one dollar switch; that should be also understood. Also starting in 2016 is a recognition that you will be coordinated with the plan; your contributions will be split so that you will pay on contributions up to the Canada Pension Plan year's maximum pensionable earnings, which is currently \$50,000. You will pay a lower contribution rate on that first \$50,000, and you will pay the higher rate on any earnings in excess of that. We are only coordinating the piece for the years that are applicable to the year's maximum pensionable earnings and only for that service that you have spent as a senator.

Senator Marshall: You said it is not dollar for dollar.

Ms. Gowing: No, it is not.

Senator Marshall: What is it? Is it one cent for every dollar? What is the ratio? How close to dollar for dollar is it?

Ms. Gowing: For the sake of an example, let us say that you are receiving \$50,000 a year from your member's pension. What it is trying to do is maintain you at that \$50,000 level while recognizing that you have an alternate source of income through the Canada Pension Plan. It is keeping you at that level of \$50,000, but it is the two sources of income.

We have worked the numbers to be that, on average, right now, based on our calculations, the reduction would be approximately \$189 for every year of service. If you had 10 years of service, as a senator at age 60, your pension would right now be reduced by approximately \$1,900.

récupérerons beaucoup moins que les 3 p. 100 actuels. Quel sera l'impact de cette intégration? Avez-vous élaboré des scénarios? Disposez-vous de modèles vous disant qu'elle sera alors la valeur du dollar?

Mme Gowing : Je vais vous donner un bref aperçu de la façon dont la coordination se fera.

Actuellement, vous cotisez 7 p. 100 au titre de votre salaire de sénateur, et vous cotisez également au Régime de pension du Canada. Lorsque vous cesserez d'être sénateur, vous recevrez une pension à titre d'ancien sénateur et vous toucherez également des prestations du Régime de pensions du Canada. C'est ce que nous appelons un « régime cumulatif » puisque vous toucherez deux pensions de retraite, celle du Sénat et celle du Régime de pensions du Canada.

À compter de 2016, et pour toutes les années de services au-delà de cette année, votre régime de pension sera intégré au Régime de pensions du Canada, ou coordonné avec celui-ci si vous préférez. Lorsque vous aurez 60 ans, si vous touchez déjà votre pension de sénateur, celle-ci sera réduite d'un certain montant pour tenir compte de votre admissibilité aux prestations du Régime de pensions du Canada. Il faut bien savoir que le montant de la réduction ne correspondra pas nécessairement au montant des prestations du RPC. D'autre part, toujours à compter de 2016, la coordination des deux régimes amènera à scinder en deux votre contribution jusqu'au maximum des gains ouvrant droit à pension du RPC, qui est actuellement de 50 000 \$. Votre taux de contribution sur cette première tranche de 50 000 \$ sera plus faible, et plus élevé sur les gains au-delà de cette limite. Nous ne procéderons à la coordination que pour les années retenues pour déterminer le maximum des gains ouvrant droit à pension de l'année, et uniquement pour les années de service pendant lesquelles vous avez été sénateur.

Le sénateur Marshall : Vous dites donc qu'il ne s'agit pas d'une somme rigoureusement équivalente.

Mme Gowing : Ce n'est effectivement pas une somme rigoureusement équivalente.

Le sénateur Marshall : Combien est-ce? Est-ce un cent pour chaque dollar? Quel est le ratio? Est-on près d'un dollar pour un dollar?

Mme Gowing : Permettez-moi, pour l'illustrer, de prendre un exemple imaginaire. Supposons que le régime de pension vous verse des prestations de retraite de 50 000 \$ par année. Ce mécanisme de coordination essaie de vous conserver un revenu de 50 000 \$ tout en intégrant que vous disposez d'une autre source de revenus avec le Régime de pensions du Canada. Vous continuerez donc à disposer de 50 000 \$ de revenus par année, mais ils viendront de deux sources différentes.

Nous avons élaboré une méthode de calcul pour que, maintenant, la réduction soit en moyenne d'environ 189 \$ par année de service. Si un sénateur âgé de 60 ans compte 10 années de service, ses prestations de retraite seront donc actuellement réduites d'environ 1 900 \$.

Ms. Arnold: That is 10 years of service after 2016, where the coordinated contributions are being paid.

The Chair: I will not take any more supplementaries. I will put your name on the list. Otherwise, it is unfair to those who are on the list now for you to jump the queue and say you have a supplementary and take up all the time. You have the floor.

Senator Marshall: I do have another question.

The Chair: Go ahead.

Senator Marshall: I am looking at the legislation and the interest rates. Look at page 4. The rates are going to go to 8 per cent in 2013, 9 per cent in 2014 and 10 per cent in 2015. Can you talk about the rates of 4, 5 and 6 per cent? I think it has something to do with the two components of the plan. Could you explain how that interest rate is split between the two plans?

Ms. Arnold: That is the contribution rate, Senator Marshall?

Senator Marshall: Yes.

Ms. Arnold: This plan is essentially in two major parts. The first is a registered pension plan, which means that it follows the rules of the Income Tax Act for registered pension plans. Then it has another part, Part II of the act, which is a retirement compensation arrangement that allows one to pay benefits that exceed the limits for registered pension plans. It is set up in a somewhat complicated way.

The Chair: You agree with us.

Ms. Arnold: I sort of did it, so yes, I do. I do not know that I would do it this way again, but we are stuck with it now.

Under the first part of the plan, the registered plan, you pay 4 percent as a contribution rate on the salary or the amount of remuneration you are earning, actually your sessional indemnity, up to what we call in this act the earnings limit. That means that is the highest amount of money you can contribute on under a registered plan. You pay 4 per cent in Part I. In order to make up for the whole 7 per cent that you are supposed to pay in total on your whole sessional indemnity, you pay the rest of that contribution in Part II of the act, which is the retirement compensation arrangement. This is all totally clear, right?

It is set out that way because you always have a solid 4 per cent that you are paying up until 2016 under the registered plan, and all the rest of the contributions that have to be made for your pension at the present time — 7 per cent this year, 8 per cent

Mme Arnold : Dans cet exemple, il faudrait dire 10 années de service après 2016, pour se situer dans la période pendant laquelle les contributions coordonnées seront versées.

Le président : Je ne peux vous laisser poser de question complémentaire. Je vais inscrire votre nom sur la liste. Si vous sautiez en tête de liste devant ceux qui sont déjà inscrits, au motif que vous avez une question complémentaire à poser, et utilisez tout le temps dont nous disposons, ce serait injuste pour ceux qui y sont déjà inscrits. La parole est à vous.

Le sénateur Marshall : J'ai une autre question.

Le président : Nous vous écoutons.

Le sénateur Marshall : Je suis en train de lire, à la page 4 du projet de loi, le passage qui traite des taux d'intérêt. Ces taux vont passer à 8 p. 100 en 2013, 9 p. 100 en 2014 et 10 p. 100 en 2015. Pouvez-vous nous donner quelques explications sur les taux de 4,5 et 6 p. 100? Je crois que cela a quelque chose à voir avec les deux éléments du régime de pensions. Pouvez-vous nous expliquer comment ce taux d'intérêt est scindé entre les deux régimes?

Mme Arnold : Parlez-vous ici du taux de contribution, sénateur Marshall?

Le sénateur Marshall : Oui.

Mme Arnold : Pour l'essentiel, ce régime de pension est composé de deux volets. Le premier est un régime de pension agréé, qui est tenu de respecter les règles que la Loi de l'impôt sur le revenu impose à de tels régimes. Le second, énoncé à la partie II la loi, est un régime compensatoire qui autorise à verser des prestations dépassant le plafond autorisé pour les régimes de pension agréés. Cela donne un mécanisme assez complexe.

Le président : Vous êtes d'accord avec nous.

Mme Arnold : J'en suis en quelque sorte l'auteur, donc oui, je suis d'accord. Je ne suis pas sûr que je procéderais de la même façon si j'avais à le refaire, mais nous n'avons d'autre choix maintenant que de travailler avec ces modalités.

Dans le cadre du premier volet du régime de pension, le régime de pension agréée, vous versez un taux de contribution de 4 p. 100 sur votre salaire, ou sur le montant de votre rémunération, concrètement sur votre indemnité de session, jusqu'à ce que nous appelons dans cette loi les « gains maximum ». Cela équivaut au montant maximum de la contribution que vous pouvez verser un régime de pension agréée. Pour ce volet, vous payez donc 4 p. 100. Pour atteindre les 7 p. 100 que vous devez payer au total sur l'ensemble de vos indemnités de session, le reste de votre contribution, dont traite la partie II de la loi, va au régime compensatoire. Est-ce parfaitement clair?

C'est structuré de cette façon parce que vous payez un taux constant de 4 p. 100 jusqu'à 2016 dans le cadre du régime de pension agréé, et toutes les autres contributions que vous devez verser actuellement pour votre retraite, 7 p. 100 cette année,

next, 9 the year after, 10 the year after — are paid under Part II. It is set out here by reference to the sections in Part II of the act that require that contributions be made.

Some changes were a little bit late in the drafting process, which is why you will see it set out this way. If we made those changes or if those changes had been decided upon at an earlier stage, we would not have done it quite like this.

In any case, in total, you end up paying 8 per cent on all of your sessional indemnity next year, 9 per cent in 2014 and 10 per cent in 2015. After 2015, as per proposed subsection 2.7(3) on page 4, the Chief Actuary is to fix the rates starting in 2016. At this point, we are not certain what those rates will be. It will depend on the next actuarial valuation.

Senator Marshall: I have seen a report — and I cannot remember where I saw it, but it might have been on the Treasury Board website — where the plan is broken down into the two components, which I think of as the basic plan plus the enriched portion of the plan.

Ms. Arnold: Correct.

Senator Marshall: Once we start making these increases in what I call premiums, we will see that in the enriched part.

Ms. Arnold: It will be taken up in the enriched part, as you call it, yes.

The Chair: Is the 7 per cent going to 8, going to 9, et cetera, an average of the Part I and the Part II?

Ms. Arnold: No, it is not an average. It is an overall amount in total.

The Chair: Four per cent is for the first part, and if 7 per cent, as you explained it, is for Part II, how do you get overall 7 per cent?

Ms. Arnold: I will give you the complicated answer for that.

The Chair: I do not ask any direct questions.

Ms. Arnold: You pay 4 per cent on Part I on the salary up to that limit. That limit is around \$132,000 at the moment for a plan like this that is not integrated with the CPP. That maximum salary amount for a registered plan is lower if the plan is not integrated with CPP. Then you pay 4 per cent on the salary that one might have over that earnings limit amount. Then you will pay 3 per cent on all of the sessional indemnity, the whole works, not just one part or another but the whole works, and that is paid in Part II. That all comes out to 7 per cent. I have calculated it

8 p. 100 en 2013, 9 p. 100 en 2014 et 10 p. 100 l'année suivante le sont en application de la partie II. C'est inscrit ici en référence aux articles de la partie II de la loi qui imposent le versement des contributions.

L'ajout de certaines modifications a été décidé un peu tard dans le cours du processus de rédaction, ce qui vous explique que les choses soient présentées ainsi. Si ces décisions avaient été prises plus tôt, nous n'aurions pas procédé de cette façon.

Dans tous les cas, au total, vous finirez par payer 8 p. 100 de vos indemnités de session l'an prochain, 9 p. 100 en 2014 et 10 p. 100 en 2015. Par la suite, donc à compter de 2016, ce sera l'actuaire en chef qui fixera les taux comme le propose le paragraphe 2.7 (3) à la page 4. Pour l'instant, nous ne savons pas avec certitude quels seront ses taux. Cela dépendra de la prochaine évaluation actuarielle.

Le sénateur Marshall : J'ai vu un rapport, et je ne me souviens pas où, mais c'était peut-être sur le site Web du Conseil du Trésor, dans lequel le régime de pension était scindé en deux volets, soit celui du régime de base et celui du régime de pension enrichi.

Mme Arnold : C'est exact.

Le sénateur Marshall : Lorsque nous commencerons à verser des cotisations plus élevées, c'est dans le volet du régime enrichi qu'elles iront.

Mme Arnold : C'est en effet au régime enrichi, comme vous l'appelez, qu'elles iront.

Le président : Le taux de 7 p. 100 qui passe ensuite à 8 p. 100, puis, à 9 p. 100, et cetera. Est-il une moyenne des taux utilisés pour les parties I et II?

Mme Arnold : Non, ce n'est pas une moyenne. Au total, c'est un montant intégral.

Le président : Les 4 p. 100 sont versés au titre de la partie I, et si les 7 p. 100 le sont, comme vous nous l'avez expliqué, au titre de la partie II, comment obtenez-vous un total de 7 p. 100?

Mme Arnold : Je vais devoir vous donner la réponse compliquée.

Le président : Je ne pose pas de questions directes.

Mme Arnold : Vous versez 4 p. 100 de votre rémunération au titre de la partie I de la loi jusqu'à ce plafond. Celui-ci est actuellement d'environ 132 000 \$ pour un régime de pension comme celui-ci, qui n'est pas intégré ou coordonné au RPC. Ce montant du salaire maximum pour un régime de pension agréée est inférieur si le régime de pension n'est pas coordonné au RPC. Vous versez alors 4 p. 100 sur le salaire que vous pourriez avoir en sus du montant des gains maximum. Ensuite, vous versez 3 p. 100 sur toutes les indemnités de session, sur l'ensemble de vos

carefully many times. That is the way the act is set out right now, and then we had to do the increases for the next three years. That is why you see it the way it is in proposed section 2.7.

Senator Callbeck: There is nothing in this legislation that affects people who are already on the pension; is that right?

Ms. Arnold: Oh, no.

Senator Callbeck: Does the 4.7 change every three years or every year?

Ms. Arnold: That is the interest rate credited to the account, Senator Callbeck?

Senator Callbeck: Right.

Ms. Arnold: No, it changes. After each actuarial valuation, it would change slightly.

Senator Callbeck: Is that every year or every three years?

Ms. Arnold: It is every three years. That is under the Public Pensions Reporting Act. It is required to be at least every three years.

Senator Callbeck: The maximum pension will remain 75 per cent of members' total average salary. I thought it was 75 per cent of the best five years?

Ms. Arnold: Yes, that is correct.

Senator Callbeck: This says the total average salary.

Ms. Arnold: I think that must be either a typo or an oversight. It is a five-year average, the best five consecutive years. It is the same approach in the public service.

Senator Nancy Ruth: Back to the CPP, I took my CPP some years ago, and it is always taxed back. I do not get it. It seems like I do not keep any of it. When you integrate it, will it be much different from what happens now in terms of the tax structure?

Ms. Arnold: I do not think so. The tax people are here.

Sean Keenan, Director, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: CPP benefits are taxable, included in your income, and your pension benefits are taxable, so to the extent that the plan is currently stacked, you receive a pension benefit and then an additional CPP benefit on top of that. Both those amounts are included in your income for tax purposes. To the extent that the plan is integrated such that

revenus, pas uniquement sur une partie ou une autre, et cela concerne la partie II de la loi. Le total arrive à 7 p. 100. Je l'ai calculé très soigneusement de nombreuses fois. C'est ainsi que la loi en dispose actuellement, et nous devons ensuite tenir compte des augmentations pour les trois années à venir. C'est la raison pour laquelle cela apparaît de cette façon à l'article 2.7 du projet de loi.

Le sénateur Callbeck : Rien dans ce projet de loi ne vient modifier la situation des gens qui touchent déjà leur retraite, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Oh que non!

Le sénateur Callbeck : Ce taux de 4,7 p. 100 est-il révisé tous les trois ans ou tous les ans?

Mme Arnold : Parlez-vous ici du taux d'intérêt porté au crédit du compte de pension, monsieur le sénateur?

Le sénateur Callbeck : Oui.

Mme Arnold : Non, il évolue. Il est révisé légèrement à la suite de chaque évaluation actuarielle.

Le sénateur Callbeck : Et cette révision intervient-elle tous les ans ou tous les trois ans?

Mme Arnold : C'est tous les trois ans en application de la Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques. Elle doit être faite au moins tous les trois ans.

Le sénateur Callbeck : Le montant maximal de retraite va continuer à être égal à 75 p. 100 du salaire moyen total du participant. Je croyais que c'était 75 p. 100 de celui des cinq meilleures années?

Mme Arnold : Oui. C'est exact.

Le sénateur Callbeck : Mais le texte dit « salaire moyen total ».

Mme Arnold : Je crois qu'il s'agit là d'une coquille ou d'un oubli. On retient la moyenne du meilleur salaire pendant cinq années consécutives. C'est la même approche que celle qui est utilisée dans la fonction publique.

Le sénateur Nancy Ruth : Pour en revenir au RPC, j'ai demandé il y a quelques années à toucher ses prestations. Elles sont toujours réimposées. Je ne comprends pas. J'ai l'impression qu'il ne m'en reste rien. Quand vous allez procéder à l'intégration, le traitement fiscal de ses prestations va-t-il être différent de ce qu'il est maintenant?

Mme Arnold : Je ne le crois pas. Nous avons ici des spécialistes de l'impôt.

Sean Keenan, directeur, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, Finances Canada : Les prestations du RPC sont imposables. Elles entrent dans le calcul de vos revenus, et vos prestations de retraite sont imposables. Donc, dans la mesure où le régime de pension fait l'objet d'un cumul, vous recevez une prestation de retraite, puis une prestation additionnelle du RPC qui vient s'y ajouter. Aux fins de l'impôt,

you receive a lower pension benefit to reflect the fact that you are receiving the CPP, then you will have a lower amount of income included.

Senator Nancy Ruth: That is to my benefit.

Mr. Keenan: You will pay less tax, but you have less income.

Senator Nancy Ruth: It is half a dozen of one or six of the other. I do not know whether they even out in terms of less income and less tax, but it does not seem like a big deal to me. I guess that is what I am saying. Is it a big deal? No, I do not think so.

The government is expected to save approximately \$29 million by 2017-18. Madam, you said it was cumulative. In the minister's statement, he says that over the next five years these measures will save \$2.6 billion. Is that the civil service component? What is the difference? You have had this question before, have you? It looks like it.

Ms. Gowing: The \$2.6 billion is the cumulative savings for the three major public sector plans, which is the RCMP, the Canadian Forces and the public service, and the members of Parliament plan as well.

Senator Nancy Ruth: It actually is a reality that the intention of Treasury Board is to save \$2.6 billion over the five years from these four plans.

The Chair: We are only dealing with one of them.

Senator Nancy Ruth: I understand. That is right. That is pretty good.

The Chair: Thank you for clarifying that, Senator Nancy Ruth.

Senator De Bané: First, I am not affected myself because I am older than 74 years of age and have reached the maximum number of years. That being said, over my years in Parliament, I have seen both extremes. When I was elected the first time, members could serve six years, get elected to the House of Commons at 18 years of age, be defeated at 24 years of age and then collect a pension over 50 years. Now we are saying that we have corrected that over the years. We said that you have to be a minimum of 55 years of age. Now we are going to 65, and I think that we are going to the other extreme.

Let us assume that a member of either house — let us talk about the House of Commons — is here five days a week for a minimum of 10 to 12 hours a day. Then, during the weekend, he has to be in his riding. He does between 80 and 100 hours per week. We tell him, "Well, if ever you are defeated, we consider that you are like anyone else." This is not true because someone who joins the public service does not have an absolute guarantee that his job is secure for 35 years. However, if I use what you call among economists the law of large numbers, most of them will

ces deux montants entrent dans le calcul de vos revenus. Du fait de cette intégration de votre régime de pension, vous recevez des prestations de retraite moins élevée pour tenir compte du fait que vous encaissez également celles du RPC. Le montant d'impôt sera inférieur.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est à mon avantage.

M. Keenan : Vous paierez moins d'impôt, mais vos revenus seront aussi inférieurs.

Le sénateur Nancy Ruth : On échange une demi-douzaine de ceci contre six de cela. Je ne sais pas si cela nous laisse moins de revenus, et moins d'impôts, mais cela ne me paraît pas très important. Non, je ne crois pas que ce soit majeur.

Le gouvernement devrait économiser environ 29 millions de dollars d'ici 2017-2018. Vous nous avez dit, madame, que c'est là un montant cumulatif. Le ministre, lui, nous a dit dans sa déclaration que ces mesures vont permettre d'économiser 2,6 milliards de dollars au cours des cinq ans à venir. Ce montant va-t-il venir de la fonction publique? Quelle est la différence? Je crois qu'on vous a déjà posé cette question, n'est-ce pas?

Mme Gowing : Le montant de 2,6 milliards de dollars est le résultat cumulé des économies dans les trois grands régimes de pension de la fonction publique, soit celui de la GRC, celui des Forces canadiennes et celui de la fonction publique, sans oublier celui des parlementaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Le Conseil du Trésor a donc bien l'intention de réaliser des économies de 2,6 milliards de dollars sur ces quatre régimes au cours des cinq ans à venir.

Le président : Nous ne nous occupons que de l'un d'entre eux.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends. C'est exact. C'est pas mal.

Le président : Je vous remercie, madame, de l'avoir précisé.

Le sénateur De Bané : Je dois tout d'abord vous préciser que je ne suis pas touché par ces mesures parce que j'ai plus de 74 ans et j'ai déjà atteint le nombre maximum d'années de service. Cela dit, au cours de mes années au Parlement, j'ai été témoin des deux extrêmes. Lorsque j'ai été élu la première fois, les députés étaient élus pour six ans. Ils pouvaient se faire élire à la Chambre des communes à 18 ans, être battus à 24 ans et ensuite toucher une retraite pendant plus de 50 ans. Nous avons ensuite corrigé ces excès au cours des années. Nous avons alors fixé l'âge minimum pour toucher sa retraite à 55 ans. Nous le portons maintenant à 65 ans et il me semble que nous allons à l'autre extrême.

Faisons l'hypothèse qu'un membre d'une Chambre ou de l'autre, mais tenons-nous en à la Chambre des communes, est ici cinq jours par semaine pendant lesquels il travaille de 10 à 12 heures par jour. Pendant la fin de semaine, il doit se rendre dans sa circonscription. Il travaille donc de 80 à 100 heures par semaine. Nous lui disons « Si jamais vous êtes battus aux élections, nous allons vous traiter comme n'importe qui d'autre ». Je sais bien qu'une personne qui entre dans la fonction publique n'a aucune garantie absolue de conserver son

stay for 35 years without difficulty, and not more than half a dozen will be fired for incompetence. If there are 700,000 people on the public purse, not more than half a dozen, statistically, will be fired for incompetence.

Here, the turnover is 35, 40 per cent of the members. We will say, "No, no. We have to treat them like other jobs."

I remember talking to one of the most prominent lawyers in Quebec who was a member here. When he left, I said, "You are going to go back to your profession. You are one of the most prominent lawyers." He said, "Unfortunately, not. I have been away from it for about 12 or 13 years. The law has changed tremendously. No, I cannot. I will have to do something else."

I think that we have gone from one extreme to the other. Now you say, "You take a risk, and if you are defeated you will have to wait until the age of 65." We are really going from one extreme to the other. That does not affect me, so I am at liberty to say that for all those who are here. There are other aspects that are totally irrational. The guy who is elected and is 18 years of age has the same salary as a former prime minister who sits in opposition and has 30 years of experience. Because their votes are equal, we give them the same salary. That is stupid, but it is our system.

Now we have a pension that does not take into account that that position, that load of responsibility, has no resemblance to other positions. No other position is as *aléatoire* as this one. I heard a senator telling us this afternoon how his seven year-old son sees him so little that he did not even recognize that it was his father who was there on weekends. We are going from one extreme, being overgenerous, to saying that this is the system. The other thing that bothers me is the danger that it would incite people to try to find other income to supplement this.

The Chair: Would you like to comment on that? It is not necessary, but if you wish to.

Ms. Arnold: I have no comment.

Senator Stratton: There are two components to this plan: the registered plan and then the retirement compensation arrangement.

Ms. Arnold: Yes.

Senator Stratton: With most pensions, you can split the income with your spouse. You cannot entirely do that with the plan that exists today. Is that correct? You can do it in part.

emploi pendant 35 ans. Toutefois, si je fais appel à ce que les économistes appellent la théorie des grands nombres, force est de constater que la plupart de ces gens resteront sans difficulté pendant 35 ans dans la fonction publique, et que le nombre de ceux qui seront licenciés pour incompetence ne dépassera pas la demi-douzaine. Les statistiques nous révèlent que, sur 700 000 fonctionnaires, le nombre de ceux qui seront licenciés pour incompetence n'atteint pas la demi-douzaine.

Ici, le taux de roulement des députés est de 35, voire 40 p. 100, et nous leur disons « Non, nous devons absolument vous traiter comme tous les autres travailleurs. »

Je me souviens de m'être entretenu avec l'un de nos collègues députés qui était l'un des plus éminents avocats du Québec. Lorsqu'il nous a quittés, je lui ai demandé s'il allait retourner à la pratique du droit et il m'a répondu que non, malheureusement, car cela faisait 12 ou 13 ans qu'il n'avait pas pratiqué et que les lois avaient énormément changé pendant ce temps. « Je ne peux pas reprendre mon ancien travail. Je vais devoir faire quelque chose d'autre », m'a-t-il dit.

Je trouve que nous sommes passés d'un extrême à l'autre. Vous nous dites maintenant : « Vous avez pris un risque et, si vous êtes battus, vous devrez attendre d'avoir 65 ans. » Nous passons vraiment d'un extrême à l'autre. Cela ne me touche pas et je me sens donc bien libre de le dire pour tous ceux qui siègent ici. Il y a d'autres aspects qui me paraissent totalement irrationnels. La personne qui est élue à 18 ans touche le même salaire qu'un ancien premier ministre qui siège dans l'opposition et compte 30 années d'expérience. Tous les votes ayant la même valeur, nous versons le même salaire à ces deux personnes. C'est stupide, mais notre système est ainsi fait.

Nous nous retrouvons maintenant avec un régime de retraite qui ne tient aucunement compte du poids de nos responsabilités, qui fait que nos fonctions ne ressemblent à aucune autre. Aucun autre poste n'est aussi aléatoire que le nôtre. J'ai entendu cet après-midi un sénateur nous dire que son fils de sept ans le voit si peu qu'il ne réalise même pas que c'est son père qui passe les fins de semaine à la maison. Nous passons d'un extrême, excessivement généreux, à celui-ci, le système qu'il nous faudrait maintenant. Je crains également que ce système incite des gens à tenter de trouver d'autres revenus pour compléter ceux qu'ils ont ici.

Le président : Aimerez-vous commenter ce que vient de dire le sénateur De Bané? Ce n'est pas une obligation, mais si vous le souhaitez...

Mme Arnold : Je n'ai pas de commentaire.

Le sénateur Stratton : Ce régime de pension comprend deux éléments, le régime de pension agréé et le régime compensatoire.

Mme Arnold : Oui.

Le sénateur Stratton : Avec la plupart des régimes de retraite, vous pouvez répartir les prestations de retraite entre votre conjoint et vous. Notre régime de pensions actuel ne nous le permet pas actuellement. Est-ce exact? Ce n'est possible que partiellement.

Ms. Arnold: I will let my tax colleagues answer that.

Alexandra MacLean, Senior Chief, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: This bill does not have any measures in it related to the ability to split retirement income with one's spouse. However, Bill C-45 does have a measure regarding pension income splitting. It will allow pension income splitting with respect to retirement compensation arrangement income under certain conditions.

Senator Stratton: You always have a qualifier. What is "under certain conditions"?

Ms. MacLean: The important conditions are that you have to be 65 years of age and that there is basically a dollar cap. The total amount you can split under the sort of existing pension income splitting, plus the retirement compensation arrangement income that you are splitting, cannot exceed a dollar amount that is equal to about \$93,000 for 2013.

Senator Stratton: Okay. That is better than I thought.

Ms. MacLean: That is not in this bill but in Bill C-45.

Senator Stratton: No, I appreciate that. That is good news. The senators who will have to pay this penalty — I will not have to as I am leaving shortly — will be able to split their pension with their spouse.

Ms. MacLean: That is correct.

Senator Stratton: Is that retroactive?

Ms. MacLean: It is for 2013 and subsequent years.

Senator Stratton: Before?

Ms. MacLean: No, 2013 and subsequent years.

Senator Stratton: If I retire in 2013, I would be able to split it if I were married?

Ms. MacLean: That is correct.

The Chair: He is not saying that he does not care about what happens afterwards.

What impact will the splitting of our Canada pension that some of us have been involved in as a tax measure have on the clawback of the Canada pension under this legislation?

Ms. MacLean: That is all a bit different and happens outside of the tax system, which is sort of my part of the world.

CPP benefits can be split directly through the CPP. That is to say, you can apply to them to divide your CPP benefits with your spouse. It is a different mechanism from the pension income splitting in the Income Tax Act.

I have to turn it back over to my colleagues, but I would think that there is —

Mme Arnold : Je vais laisser mes collègues qui sont des spécialistes de la fiscalité vous répondre.

Alexandra MacLean, chef principal, Direction de la politique de l'impôt, Finances Canada : Ce projet de loi ne comporte aucune mesure sur le fractionnement entre deux conjoints des revenus de retraite, mais le projet de loi C-45 en comporte une. Il va permettre ce fractionnement des prestations du régime compensatoire sous certaines conditions.

Le sénateur Stratton : Il y a toujours des critères d'imposer. Que veut dire « sous certaines conditions »?

Mme MacLean : Il faudra avoir atteint les 65 ans et ce fractionnement sera plafonné. Ce sont là les conditions importantes. Le montant total qu'il est possible de fractionner avec les règles actuelles touchant les prestations du régime de retraite, plus celles du régime compensatoire, ne peut dépasser un montant égal à environ 93 000 \$ en 2013.

Le sénateur Stratton : D'accord. C'est mieux que je ne croyais.

Mme MacLean : Cela ne figure pas dans ce texte, mais dans le projet de loi C-45.

Le sénateur Stratton : D'accord, j'ai bien saisi. Voilà une bonne nouvelle. Les sénateurs qui devront payer cette pénalité, ce qui n'est pas mon cas parce que je vais quitter le Sénat sous peu, pourront fractionner leurs prestations de retraite entre eux et leur conjoint.

Mme MacLean : C'est exact.

Le sénateur Stratton : Est-ce rétroactif?

Mme MacLean : Cela s'applique à 2013 et aux années ultérieures.

Le sénateur Stratton : Avant?

Mme MacLean : Non, 2013 et les années ultérieures.

Le sénateur Stratton : Donc, si je prenais ma retraite en 2013, je pourrais fractionner mes revenus, si j'étais marié?

Mme MacLean : C'est exact.

Le président : Il ne nous dit pas ne pas s'intéresser à ce qui se produira par la suite.

Quel effet le fractionnement de nos prestations du RPC, que certains d'entre nous utilisent pour réduire leurs impôts, aura sur la disposition de récupération de ce RPC en application de ce projet de loi?

Mme MacLean : C'est là un domaine un peu différent qui ne relève pas du régime fiscal, qui est en quelque sorte ma spécialité.

Les prestations du RPC peuvent être fractionnées directement par celui-ci. Cela signifie que vous pouvez faire la demande de fractionner vos prestations du RPC entre vous et votre épouse. C'est un mécanisme différent de celui du fractionnement des revenus de retraite prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Sur cette question, je dois redonner la parole à mes collègues, mais je suis portée à croire que...

The Chair: Perhaps Ms. Arnold can help us.

Ms. MacLean: I imagine that there is really no link between the ability to split the CPP benefits and the CPP integration measures. Is that correct?

The Chair: That is really the question in a much more succinct manner than I could put it.

Ms. Arnold: As Ms. MacLean was saying, there is no link between the splitting of your CPP, which is a CPP legislation measure, and the integration issue here in the plan for members of Parliament.

The Chair: Is your entire CPP taken into consideration? If you have split it, you are not getting your entire CPP because you have already set up another scheme under the CPP.

Ms. Arnold: The part we would be reducing here, once the integration issue is there — and coordination starts for service for 2016 and later — is a small reduction in your member of Parliament pension. We are not touching the CPP entitlement.

The Chair: However, the small reduction that you are making is dependent on the CPP amount that I am entitled to?

Ms. Arnold: No it is not, really. The fact that there is available another source of income is there, but whatever that CPP amount is does not affect how much we reduce your member of Parliament pension. It is a factor in the MPs' plan that is related to the number of years that you contributed to both the CPP and to the MPRAA. There is a small percentage that is applied for each one of those years of service. It would not be affected by the fact that one chose to split one's CPP benefit with one's spouse.

Senator Mitchell: There is quite a bit of confusion about this, and it is complicated. Of course, you are doing a great job of explaining it to people who find it complicated. I know in the briefing that the government received in its caucus, and we received a copy as well, it was said that members and senators would be paying 20 per cent of their gross income come 2016, but in fact \$32,298 over a senator's income and \$38,796 over an MP's income is not 20 per cent at all; it is 25 per cent. Just for the record, that should be clarified in your briefing. Is that not the case? It is 20 per cent in the briefing, but it is not in fact. It is in fact 25 per cent.

Ms. Gowing: We will go back and verify the numbers.

Le président : Mme Arnold peut, peut-être, nous apporter son aide.

Mme MacLean : J'imagine que, en pratique, il n'y a pas de lien entre la possibilité de fractionner les prestations du RPC et les mesures d'intégration du RPC. Est-ce exact?

Le président : C'est une façon de formuler la question beaucoup plus succinctement que je ne l'ai fait.

Mme Arnold : Comme vous le disait Mme MacLean, il n'y a pas de lien entre le fractionnement de vos prestations du RPC, qui est une mesure autorisée par la législation sur le RPC, et la question de l'intégration dont nous débattons ici dans le cas du régime de pension des membres du Parlement.

Le président : La totalité de vos prestations du RPC est-elle prise en compte? Si vous les fractionnez, vous n'encaissez pas la totalité de vos prestations puisque vous avez déjà choisi un autre mécanisme propre au RPC.

Mme Arnold : La réduction que nous appliquerions dans ce cas-ci, une fois le projet d'intégration adopté, débiterait avec la coordination des services pour l'exercice 2016 et pour les années ultérieures. Elle se traduirait par une faible réduction de votre pension de membre du Parlement. Nous ne touchons aucunement à vos droits au RPC.

Le président : Mais la petite réduction que vous allez m'appliquer dépend du montant des prestations au RPC auquel j'ai droit, n'est-ce pas?

Mme Arnold : Non, ce n'est pas ça dans la réalité. Vous disposez effectivement d'une autre source de revenus, mais quel que soit le montant de vos prestations du RPC, il n'influe pas sur le montant de la réduction de votre retraite de membre du Parlement. C'est dû à un élément du régime de pension des députés qui est fonction du nombre de leurs années de contribution, aussi bien au RPC qu'au régime de la LARP. Un faible pourcentage est appliqué à chacune de ces années de service. Le fait qu'un participant au régime ait choisi de fractionner ses prestations de RPC entre son conjoint et lui n'a pas d'incidence sur ce pourcentage.

Le sénateur Mitchell : C'est une question qui me paraît un peu confuse, mais il est vrai qu'elle est complexe. Vous faites, à l'évidence, un excellent travail pour l'expliquer à ceux qui ont du mal à la comprendre. Je sais que dans le document d'information remis lors du caucus gouvernemental, et nous en avons eu une copie, on disait que les députés et les sénateurs paieraient 20 p. 100 de leurs revenus bruts à compter de 2016. Or, 32 298 \$ ne représentent pas 20 p. 100 des revenus d'un sénateur, pas plus que 38 796 \$ ne représentent 20 p. 100 de ceux d'un député. C'est plutôt 25 p. 100. Je le dis pour que cela figure au procès-verbal, c'est un point qu'il faudrait préciser dans votre document d'information. N'est-ce pas vrai? C'est 25 p. 100 dans le document d'information, mais ce n'est pas la vérité. Dans les faits, c'est 25 p. 100.

Mme Gowing : Nous allons vérifier les chiffres en retournant à nos bureaux.

Senator Mitchell: Thank you very much.

The government is making the point that for an MP — and I am a senator, so I am talking about MPs; I am defending their interests — the cost of their pension right now is \$78,000 and they are paying only 11 of it. It will go up to \$39,000, so they will be paying 50. The \$78,000 cost has not changed at all. The cost attributed to them in total to their pension has not changed. It is \$78,000 a year, just as it was. However, two fundamental things have changed that would reduce the cost of the pension.

I am not arguing about the 39 or the 78, but there are two fundamental things that have reduced the cost of the pension. One is this CPP inclusion. If I am in for 25 years and I get \$1,900 every 10 years from CPP, the total reduction would be \$5,000 over 25 years. My pension would actually go down. The pension I am buying would go down from \$100,000, my max at 75 per cent of what senators are earning, to \$95,000. It would go down 5 per cent. However, the cost of their pension is not going down from \$78,000, 5 per cent down; it is staying the same. Why is that cost saving not being attributed to the MP?

The second cost-saving is the cost-saving that is intrinsic to the fact that you are going from 55 years of age when you can start to 65 years of age when you can start. That is probably a considerable cost-saving because that will take out 10 years of payment or penalties.

I have 5 per cent — at least — savings due to the one factor, the CPP; and I have got whatever per cent savings due to the 55, 65 factor. However, the cost that is being attributed to each of those MPs is staying at \$78,000. Why has it not come down \$74,500 or maybe to \$72,000, and why are they not paying 36 instead of 39? How does that work? They are being misled. That cost-saving has not been given back to them. You are an accountant; you know that. You should say that to the Prime Minister.

Ms. Gowing: When the Chief Actuary did the costing for the plan, one of the assumptions was that those who were age 55 would more than likely take an early pension because the penalty is not a great penalty. It is 10 per cent versus, for example, the public service is a 5 per cent annual reduction. In his calculations, the assumption was that a majority of senators and members of the House of Commons would take their pension at age 55 with the 10 per cent penalty, therefore leading to a longer payout period. Subsequently it is a cost to the plan.

The other major cost driver in the plan is the 3 per cent accrual rate. I understand that has not changed, but it is also a key cost to the plan.

Senator Mitchell: It is still a reduced cost because they can take it all at 55 now. It is still a reduced cost. That just does not wash, with all due respect.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup.

Le gouvernement utilise comme argument que le coût du régime de retraite d'un député — et comme je suis sénateur, je peux défendre leurs intérêts — est actuellement de 78 000 \$ et qu'il n'en paie que 11 000 \$. Sa part va grimper à 39 000 \$, ce qui fait qu'il en paiera la moitié. Cela ne change en rien ce coût de 78 000 \$. Le coût de son régime de retraite reste donc inchangé. C'est toujours 78 000 \$ par année. Mais il y a deux éléments fondamentaux qui ont été modifiés et qui vont réduire ce coût total.

Je ne conteste pas ici les 39 000 \$, ni les 78 000 \$, mais je rappelle qu'il y a eu deux modifications qui ont entraîné une réduction du coût du régime de retraite. L'une est l'inclusion au RPC. Si je siège pendant 25 ans et que je retire 1 900 \$ du RPC tous les 10 ans, la réduction totale sera de 5 000 \$ sur 25 ans. Concrètement, ma retraite va diminuer. Les prestations de retraite que j'achète vont diminuer de 100 000 \$, mon maximum à 75 p. 100 des revenus des sénateurs, à 95 000 \$. Elles vont diminuer de 5 p. 100. Or, le coût de leur régime de retraite reste de 78 000 \$ et ne baisse pas de 5 p. 100. Il reste le même. Pourquoi les députés ne profitent-ils pas des économies de coûts ainsi réalisées.

Le second type d'économies qui va être réalisé découle du fait que vous deviendrez admissibles aux prestations de retraite à 65 ans, au lieu de 55 ans auparavant. C'est probablement là une économie considérable parce que cela va éliminer 10 ans de versements ou de pénalités.

J'arrive à des économies d'au moins 5 p. 100 du fait d'un seul de ces éléments, l'intégration au RPC, et je devrais y ajouter un pourcentage que je ne connais pas pour la réduction de l'âge d'admissibilité de 65 ans à 55 ans. Malgré cela, le coût du régime imputé à chacun de ses députés reste de 78 000 \$. Pourquoi n'a-t-il pas été ramené à 74 500 \$, ou peut-être 72 000 \$, et pourquoi ne le fait-on pas alors payer 36 000 \$ au lieu de 39 000 \$? Comment cela fonctionne-t-il? Les députés sont induits en erreur. Ils ne profitent pas des économies ainsi réalisées. Vous êtes comptable et vous le savez. Vous devriez le dire au premier ministre.

Mme Gowing : Lorsque l'actuaire en chef a calculé les coûts du régime de pension, l'une des hypothèses qu'il a faites était que les participants âgés de 55 ans prendraient très probablement une retraite hâtive parce que les pénalités imposées dans ce cas ne sont pas élevées. Elles sont de 10 p. 100 alors que, dans la fonction publique, elles sont de 5 p. 100 par année de réduction. Lors de ce calcul, on a donc fait l'hypothèse que la majorité des sénateurs et des députés prendraient leur retraite à 55 ans avec une pénalité de 10 p. 100, et que cela allongerait la durée des versements. Cela constituerait un coût non négligeable pour le régime de pension.

L'autre inducteur de coûts important du régime de pension est le taux actuariel de 3 p. 100. Je sais bien qu'il n'a pas varié, mais il se traduit néanmoins par des coûts importants pour le régime de pension.

Le sénateur Mitchell : C'est encore un coût réduit parce que, actuellement, ils peuvent l'absorber en totalité à 55 ans. Avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas un argument valide.

Ms. Arnold: It is all based on assumptions. Whenever you are calculating certain current service costs, you have to make certain assumptions. That was one of the assumptions made by the Chief Actuary.

Senator Mitchell: The fact is that it will be at least 10 per cent less because they are being penalized in the new system, which they were not before. That is the least, that are they are not now. There has to be a cost-saving, and it is not being passed along. Certainly the cost-saving, given the CPP, is not being passed along either.

My next question is the following: Let us take a senator — I will use a senator as an example because I have done those figures — who at 50 starts paying \$32,298 a year for 25 years to 75 so that they can max. That comes to \$807,000 that they put in. If you apply the 5.2 per cent that that is being used as a valuation of the long term by the Chief Actuary, the interest earnings will be about \$1.5 million over that period of time. That senator will have paid in in excess of \$2.3 million and they can start drawing \$100,000, but not even \$100,000. They can start drawing \$95,000, but I will say 100 for round figures. They can draw \$95,000, \$100,000, for the rest of their life, without even attributing any earnings on that \$2.3 million during the time that that is being paid out — no earnings at all, just the 2.4 straight up. They have to live to be 99 years old just to recover their own money. If that is the case, I do not see the government putting up very much money at all. I do not think this idea that the government is paying 50 per cent is true.

Second, I cannot even opt out. This senator cannot even opt out. They have almost zero chance — in fact, they have zero chance of actually getting back all of their value, all the money they have put in and earned, because they will not live to 99 and even if they did, there is still interest of those earnings, on that \$2.4 million, over that period of time. They get nothing out of it.

How is it actuarially possible to think that that senator has to pay — and the same will be true of an MP — that kind of money, \$33,000 a year, \$32,000 a year, for all that period of time, and that that is a reasonable assessment of the costs when they can never get it back? What is that? Who did this? Who is the actuary?

The Chair: We are hoping to have the actuary in tomorrow or Monday. We have asked many times.

Senator Mitchell: Do you have an opinion of that? Have you thought of that?

Ms. Gowing: I think this is a question best left to the Chief Actuary.

Mme Arnold : Tout cela repose sur des hypothèses. Lorsque vous voulez calculer certains des coûts des services rendus au cours de l'exercice, vous n'avez d'autres choix que de formuler des hypothèses. C'est là l'une des hypothèses formulées par l'actuaire en chef.

Le sénateur Mitchell : Le fait est qu'ils toucheront au moins 10 p. 100 de moins parce que le nouveau système les pénalise, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est le moins qu'on puisse dire qu'il n'était pas pénalisé auparavant. Cela doit permettre de réaliser des économies, et celles-ci ne sont pas répercutées. Il est manifeste que les économies réalisées grâce à l'intégration RPC ne sont pas répercutées sur le montant payé par les participants au régime.

J'en viens maintenant à ma question suivante. Prenons le cas d'un sénateur, parce que j'ai pu faire les calculs le concernant, qui commence à 50 ans à payer 32 298 \$ par année et qui va le faire pendant 25 ans, jusqu'à 75 ans, pour avoir droit au montant maximum de retraite. Cela revient à dire qu'il va cotiser 807 000 \$. Si vous appliquez à ce montant le taux de 5,2 p. 100 utilisé pour l'évaluation à long terme par l'actuaire en chef, les revenus en intérêts seront d'environ 1,5 million de dollars sur cette période. Le sénateur aura donc payé au-delà de 2,3 millions de dollars et il pourra commencer à retirer 100 000 \$, non, même pas 100 000 \$. Il pourra en vérité retirer 95 000 \$, mais j'arrondis à 100 000 \$. Il pourra donc retirer 95 000 \$, disons 100 000 \$, pour le reste de ses jours, sans bénéficier en rien de ces gains de 2,3 millions de dollars accumulés pendant la durée de versement de cotisations. Aucune forme de gains, tout simplement les 2,4 millions de dollars. Il devra vivre jusqu'à 99 ans pour récupérer son propre argent. Si c'est bien le cas, il ne me semble pas que le gouvernement injecte beaucoup d'argent, pour ne pas dire pas du tout. Je ne crois pas qu'il soit vrai de dire que le gouvernement acquitte 50 p. 100 de la facture.

En second lieu, je n'ai même pas d'option de retrait. Ce sénateur ne peut pas choisir de ne pas participer au régime. En pratique, il n'a aucune chance de récupérer l'argent qu'il investit dans le régime, de l'argent qu'il a gagné, parce qu'il ne vivra pas jusqu'à 99 ans, et que même s'il le faisait, il y a encore les intérêts sur ces revenus, sur ce montant de 2,4 millions de dollars accumulés au cours de la période. Il n'en retire rien.

Comment est-il possible d'imaginer, d'un point de vue actuariel, qu'un sénateur, et il en va de même pour un député, doive payer un tel montant, 33 000 \$ ou 32 000 \$ par année pendant toute cette période et qu'on ait là une évaluation raisonnable des coûts alors qu'il ne va jamais récupérer son argent? Comment cela s'appelle-t-il? Qui a fait ces calculs? Qui est l'actuaire?

Le président : Nous espérons entendre l'actuaire demain ou lundi. Nous lui avons demandé de nombreuses fois de comparaître.

Le sénateur Mitchell : Cela vous inspire-t-il des commentaires? Y avez-vous réfléchi?

Mme Gowing : Je crois qu'il vaut mieux laisser l'actuaire en chef répondre lui-même.

Senator Mitchell: The government makes the case that private sector pensions, remuneration, and package and benefits are such that this is unreasonable. I am not saying there should not be some changes to the pension; it is a relatively valuable pension. Are you aware of any studies they did to make a comparison? If so, are you aware of what level of echelon in the business sector they compared it to? I would think that our MPs should be considered to be very high executives. They are running a big corporation. They are on the ultimate board of directors. They are running a \$300-billion corporation. They are not just another employee. I am not putting down any employee. I am saying these are pretty significant jobs, pretty significant people.

Let us take a senior VP in a senior corporation in Canada. Let us consider, one, their pay, and, two, their compensation. Many of them will have very lucrative pension packages that are defined contribution; maybe not this lucrative, but probably. You go into a senior VP of the CIBC; they will be very good. They will also get shares. They will probably get stock options. They will get bonuses. They will get certain kinds of retirement bonuses if they last, and so on.

It is not a straight comparison at all. If it is, could you tell me, are there any studies that you did, who did them, and could we see them, that compare the private sector to these pensions that are supposed to be so unreasonable?

Ms. Arnold: The short answer is, not recently.

Senator Mitchell: Great. Thank you.

Ms. Arnold: The government does not necessarily compare itself to private sector pension plans because a large number of them are not defined benefit plans, with guaranteed payouts and guaranteed indexing —

Senator Mitchell: Very senior ones are.

Ms. Arnold: — and so on and so forth. I guess it is the difference between who is paying for these pensions. In the case of elected officials and officials of the government, the taxpayers are paying. In the case of CIBC, I guess it is the people who use the bank.

Senator Mitchell: The people who provide the services.

My next question is the question of the pool. There is no pool. Just to make a debating point, when the government says it is saving money, it is not, because they have not been putting money in.

Le sénateur Mitchell : Le gouvernement prétend que les régimes de retraite, les rémunérations et les avantages sociaux du secteur privé sont tels que notre régime est déraisonnable. Je ne prétends pas qu'il ne faut en rien modifier notre régime de retraite. Il est relativement intéressant. Savez-vous si des études comparatives ont été faites? Si oui, savez-vous avec quel niveau du secteur des affaires la comparaison a été faite? Je suis d'avis qu'il faudrait considérer nos députés comme des cadres de très haut niveau. Ils veillent au fonctionnement d'une grande société. Ce sont eux qui détiennent le pouvoir ultime, celui d'un conseil d'administration. Ils gèrent une société au chiffre d'affaires de 300 milliards de dollars. Ce ne sont pas de simples employés. Je ne déprécie en rien les employés, mais dis simplement que les députés occupent des emplois passablement importants, que ce sont des gens passablement importants.

Prenons l'exemple d'un vice-président principal dans une grande société canadienne. Prenons son salaire, mais aussi tout le reste de sa rémunération. Beaucoup de gens occupant des postes à ce niveau bénéficient de régimes de retraite très lucratifs, à prestations déterminées. Ils ne sont peut-être pas aussi lucratifs que certains l'imaginent, mais probablement très avantageux. Si vous prenez la situation d'un vice-président principal de la CIBC, son régime de retraite sera très avantageux. Il aura également droit à des actions, à des options d'achat d'actions, à des primes. S'il reste en poste assez longtemps, il pourra aussi toucher une indemnité viagère de départ, et cetera.

La comparaison n'est pas simple du tout. Pouvez-vous me dire si de telles comparaisons montrant que notre régime de retraite est si déraisonnable existent, si vous en avez fait vous-même, sinon qui les a faites, et si nous pourrions les voir?

Mme Arnold : En bref, la réponse est « pas récemment ».

Le sénateur Mitchell : Très bien. Je vous remercie.

Mme Arnold : Le gouvernement ne compare pas nécessairement ses propres régimes de retraite à ceux du secteur privé parce qu'un grand nombre de ceux-ci ne sont pas des régimes de pension à prestations déterminées, assurant des versements garantis qui seront indexés...

Le sénateur Mitchell : Ceux des cadres de très haut niveau le sont.

Mme Arnold : ... et cetera. Je suppose que la différence tient aussi à ceux qui payent les coûts de ces régimes de retraite. Dans le cas des élus et des fonctionnaires, ce sont les contribuables qui payent. Dans le cas de la CIBC, j' imagine que ce sont les clients de la banque.

Le sénateur Mitchell : Les gens qui fournissent les services.

Ma question suivante porte sur ce qu'on appelle parfois la mise collective. Il n'y a pas de mise collective. Pour vous soumettre un argument, je vous dirai que lorsque le gouvernement dit qu'il économise de l'argent, ce n'est pas le cas, parce qu'il n'en a pas investi lui-même.

I have a couple of questions. First, knowing what the return rate is would be very relevant. It would not be some nominal, notational thing. It would be very relevant to the ultimate value and the ability of a plan to pay out and how much it could pay out and how much we have to pay in, the cost to buy it, if we had a real rate of return. There has to be some relationship between the 5.2 that they are talking about and the valuing of this fund. It is interesting to note that 5.2 does not seem to be particularly reasonable.

The CPP last year did 6.6; the year before it did 11.1; the year before that it did 14.9 per cent return, in three not particularly good years in the market. In the last ten years it has averaged 5.9 per cent.

Three questions: How prudent is it not to have a pool of funds that are actually put aside and managed? A subset or corollary of that is this is a Treasury Board issue. That is unfunded liability. That is really debt that the government is hiding from the public of Canada. They should be putting money into that and it should be apparent.

Second, why is it that the rate is fixed at 5.2 and not at least at 5.9 and not perhaps even higher? The government is telling us the economy will do really well. CPP did 14.6, 11.6, and now all of a sudden we will be doing 4 and maybe 5.2. I am just saying.

The return issue is really relevant to me and I would just like to get your impression of that.

Ms. Gowing: The rates you are quoting from the CPP are annual rates of return. The 5.2 is a long-term borrowing rate, the 20-year bond rate. That is the big difference there.

With respect to what rate is chosen to value the liabilities, that is a question that the Chief Actuary would have to address.

Senator Mitchell: I will ask him.

The interesting thing also is that there will be a take-home pay cut for MPs of \$1,400 a month, which is 20 per cent. It is a take-home pay cut of 20 per cent. Okay. Just so people know, it will be about \$5,800 a month that they will have to pay their mortgages and feed their family, et cetera.

Have you calculated what the actual take-home pay cut will be to various levels of the military? They will be paying more. What are they paying now? They are not actually going to 50 per cent. Great. What percentage are they paying now? What percentage are they going to and how much will that mean to a corporal

J'ai quelques questions à vous poser. Tout d'abord, ce serait bien de connaître le taux de rendement. Ce serait une information pertinente, qui ne serait pas insignifiante et qui irait au-delà du symbole. Elle serait très pertinente pour apprécier la valeur ultime du régime et sa capacité à faire les versements prévus. Nous connaîtrions alors la capacité de paiement du régime et saurions combien nous devrions payer, le coût d'achat de notre régime, si nous connaissions le taux réel de rendement. Il doit bien y avoir une relation entre le 5,2 p. 100 dont ils parlent et l'évaluation de ce fonds. Il est intéressant de signaler ici que ce 5,2 p. 100 ne semble pas particulièrement raisonnable.

L'an dernier, le RPC a enregistré 6,6 p. 100, et 11,1 p. 100 l'année précédente. L'année d'avant, il avait obtenu un rendement de 14,9 p. 100. Pourtant, la situation n'avait pas été particulièrement bonne sur les marchés pendant ces trois années. Au cours de la dernière décennie, sa moyenne a été de 5,9 p. 100.

Cela m'amène à vous poser trois questions. Dans quelle mesure est-il prudent de ne pas se doter d'un fonds centralisé qui serait géré comme une réserve? Je sais fort bien qu'il s'agit là d'une question qui relève du Conseil du Trésor. C'est une dette non provisionnée. Dans les faits, c'est une dette que le gouvernement cache au public canadien. Il devrait y consacrer de l'argent et cela devrait être visible.

J'aimerais aussi savoir pourquoi le taux est fixé à 5,2 p. 100, et non pas à au moins 5,9 p. 100, même peut-être à un niveau plus élevé? Le gouvernement nous dit que l'économie va vraiment bien se porter. Le RPC a enregistré des rendements de 14,6 p. 100, de 11,6 p. 100, et maintenant, tout d'un coup, nous allons obtenir des rendements de 4 p. 100, et peut-être de 5,2 p. 100. Tout ce que je dis...

À mes yeux, la question du rendement est tout à fait pertinente, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Gowing : Les taux de rendement du RPC dont vous parlez sont des taux annuels. Le taux de 5,2 p. 100 est un taux d'emprunt à long terme, le taux obligataire sur 20 ans. C'est là une différence importante.

Quant au taux retenu pour l'évaluation des dettes, c'est une question que vous devriez poser à l'actuaire en chef.

Le sénateur Mitchell : Je vais la lui poser.

Il est également intéressant de signaler que les députés vont subir une réduction de leur salaire net de 2 400 \$ par mois, soit de 20 p. 100. Celui-ci va donc être amputé de 20 p. 100. Permettez-moi de préciser, pour que les gens le sachent, qu'ils disposeront désormais d'environ 5 800 \$ par mois pour payer leurs hypothèques et nourrir leur famille, et cetera.

Avez-vous calculé de combien sera la réduction du salaire net des militaires aux divers échelons de la hiérarchie? Ils vont payer davantage. Combien paient-ils maintenant? Concrètement, ils ne vont pas devoir payer 50 p. 100. C'est très bien. Quel pourcentage paient-ils maintenant? Quel pourcentage vont-ils payer et quel

earning — I do not know, if they earn \$60,000 a year, \$5,000 a month, \$4,000 a month after taxes and benefits, perhaps? How much will they be cut?

The Chair: Senator Mitchell, we are not dealing with that particular issue at this time. I allowed that question thinking there may be some comparative value.

Senator Mitchell: How does it compare to the 20 per cent cut?

The Chair: If you can give a quick answer, that is fine. Otherwise, I am sure you will be back.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I have a question concerning the group used to formulate the hypotheses. Do the senators and MPs together determine the contributions, or are they considered separately?

In other words, is the fact that senators work till they are 75 taken into account in determining contributions, or is that determined according to the average age of retirement for all parliamentarians?

[*English*]

Ms. Arnold: All of the members are together. I think the average age of people leaving Parliament is not separated out. Poor Jean-Claude Ménard, the Chief Actuary, will probably have a lot of questions, because he can probably shed more light on that for you, Senator Bellemare.

Senator De Bané: Am I correct to say that for deputy ministers appointed by order-in-council, part of their remuneration is a special provision related to their number of years as deputy, which are counted for their pension?

Ms. Arnold: Yes.

Senator De Bané: Would you please explain the difference in that special benefit given to deputy ministers?

Ms. Arnold: Deputy ministers are covered by the public service superannuation plan. They have the same pension provisions apply to them as apply to my colleagues and my other colleagues in the public service.

However, if one is a deputy minister in a quite tightly controlled group of deputies of the departments, essentially — Privy Council Office controls this — a deputy would earn an additional 2 per cent accrual for each year as a deputy, with a maximum of 10 years. There is an additional 20 per cent that is possibly payable to a deputy if they have spent 10 years as a deputy. That is not in the statute. That is a Treasury Board decision that was made in 1988.

montant cela représente-t-il sur la solde d'un caporal? Je ne sais pas s'il gagne 60 000 \$ par année, donc 5 000 \$ bruts par mois, ce qui lui donne peut-être 4 000 \$ nets par mois après impôts et avantages sociaux. De combien sa solde sera réduite?

Le président : Sénateur Mitchell, nous ne traitons pas de cette question précise pour l'instant. Je vous ai autorisé à la poser en pensant qu'elle s'inscrivait dans une recherche de comparaisons.

Le sénateur Mitchell : Cette réduction approche tels les 20 p. 100?

Le président : Si vous êtes en mesure de répondre rapidement, allez-y. Autrement, je suis certain que nous reviendrons sur cette question.

[*Français*]

Le sénateur Bellemare : J'ai une question au sujet de l'établissement du groupe sur lequel des hypothèses ont été faites. Est-ce que les sénateurs et les parlementaires déterminent ensemble les contributions ou est-ce qu'ils le font séparément?

En d'autres mots, est-ce que le fait que les sénateurs travaillent jusqu'à 75 ans est pris en compte dans la détermination de la contribution ou si c'est déterminé selon l'âge moyen au départ de l'ensemble des parlementaires?

[*Traduction*]

Mme Arnold : Les parlementaires des deux Chambres constituent un seul groupe. Je ne crois pas qu'on fasse la distinction entre les âges moyens auxquels les députés et les sénateurs quittent le Parlement. Je plains l'actuaire en chef, M. Jean-Claude Ménard, à qui vous allez avoir quantité de questions à poser, il me semble. Il pourra probablement vous éclairer davantage sur tout ceci, monsieur le sénateur.

Le sénateur De Bané : Est-il exact de dire qu'une partie de la rémunération des sous-ministres nommés par le gouverneur en conseil prend la forme d'une prestation spéciale, qui est fonction de leur nombre d'années de service comme sous-ministre, années qui sont comptabilisées pour le calcul de la retraite?

Mme Arnold : Oui.

Le sénateur De Bané : Pourriez-vous m'expliquer ce qui caractérise cet avantage spécial conféré aux sous-ministres?

Mme Arnold : Les sous-ministres sont régis par le Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ils sont soumis aux mêmes dispositions sur les pensions de retraite que mes collègues, et tous mes autres collègues de la fonction publique.

Toutefois, si un sous-ministre fait partie d'un groupe de sous-ministres assez restreint, sélectionné par le Bureau du Conseil privé, il obtiendra un pourcentage additionnel de 2 p. 100, cumulatifs, pour chaque année pendant laquelle il a été sous-ministre. L'application de ce mécanisme limité à 10 ans. S'ajoute à cela un montant de 20 p. 100 qui peut être payé à un sous-ministre qui a passé 10 ans dans cette fonction. Cela ne figure pas dans la loi. C'est une décision qui a été prise par le Conseil du Trésor en 1988.

Senator De Bané: This is a very special, exceptional benefit to the pension of deputy ministers. Do you not think that members of Parliament, in view of the very unique position they have, particularly members of the House of Commons, is most uncertain? There is a turnover of over 30 per cent every four years? Should they be considered as having that privilege? This is one point. Do you have anything to say?

Ms. Arnold: No, I am sorry. I do not have anything to say about that.

Senator De Bané: I will be retiring this year. Because I have contributed to the CPP since its inception, I have been receiving, every month, the maximum allowed under CPP.

In a few months I will retire. I will receive whatever pension I am allowed to receive and I will continue receiving the CPP. Why, for my colleagues who will be serving in 2018, 2020, will we reduce an amount because one will impact on their pension? It has never impacted my salary. It will not impact when I receive a pension in a few months. What is the rationale for impacting those who will retire after 2016-17? Is there a rationale?

Ms. Gowing: It was not our decision to put that into the legislation. It was a decision of the government.

The Chair: It was a policy decision.

Ms. Gowing: Yes, a policy decision.

Senator De Bané: Perhaps someone can explain why it may be. I receive my salary today and on another day I receive a cheque for CPP. In a few months I will retire. I will receive whatever pension I am entitled to and I will receive the other cheque. CPP is directly related to contributions made irrespective of position or occupation. It is related to amount of contribution and years of contribution.

Now it will impact on the pensions of members of Parliament. One is related to contribution and the other is something else.

Senator Mitchell: The fact is that senators earn about 25 per cent less than MPs. We pay the same proportion of our pay into our pension as they pay into theirs. They contribute a higher amount, but they will get a higher pension. It is all proportional, so everything is equal to that extent. However, the demands of senators' pension payouts will be far less than the demands of MPs' pension payouts. MPs tend to retire sooner. They can take their pensions at age 55 or 65. Most of us will not take ours until age 75. As Senator Marshall pointed out, on average men live until age 79, so we collect our pensions for four years on average, whereas the average MP may collect it for 24 years. Therefore, why is it proportional? Our pensions simply

Le sénateur De Bané : C'est là un avantage très particulier et exceptionnel du régime de retraite des sous-ministres. Ne croyez-vous pas que les membres du Parlement, et en particulier les députés dont l'avenir est des plus incertains — je vous rappelle que leur taux de roulement est de 30 p. 100 tous les quatre ans — devraient bénéficier de ce même avantage. C'est l'une des questions que je soulève. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mme Arnold : Non, je suis navrée, je n'ai rien à en dire.

Le sénateur De Bané : Je vais prendre ma retraite cette année. Comme j'ai cotisé au RPC depuis sa mise en place, j'ai reçu chaque mois le montant maximum autorisé par ce régime.

Dans quelques mois, quand je serai à la retraite, je vais recevoir les prestations de retraite auxquelles j'ai droit, tout en continuant à recevoir celles du RPC. Pourquoi allons-nous réduire le montant auquel auront droit mes collègues qui siégeront en 2018, en 2020, parce que cela va se répercuter sur la retraite. Cela n'a jamais touché mon salaire. Cela ne va pas toucher la retraite que je vais recevoir dans quelques mois. Qu'est-ce qui justifie de s'en prendre ainsi aux collègues qui prendront leur retraite après 2016-2017? Y a-t-il une justification?

Mme Gowing : Ce n'est pas nous qui avons décidé d'inclure ces dispositions dans le texte du projet de loi. C'est une décision du gouvernement.

Le président : Ce fut une décision politique.

Mme Gowing : Oui, une décision politique.

Le sénateur De Bané : Quelqu'un est peut-être en mesure de m'expliquer pourquoi il en est ainsi. Je touche mon salaire aujourd'hui et je reçois un autre jour un chèque du RPC. Dans quelques mois, je vais prendre ma retraite. Je vais toucher la pension de retraite à laquelle j'ai droit et je vais recevoir l'autre chèque du RPC, qui est directement fonction des contributions que j'ai versées, indépendamment des postes que j'ai occupés ou des métiers que j'ai exercés. Son montant est fonction du montant de mes contributions et du nombre d'années de contributions.

Maintenant, le montant des prestations du RPC va entraîner une réduction des pensions de retraite des membres du Parlement. L'un est fonction du montant des contributions et l'autre est d'une autre nature.

Le sénateur Mitchell : Il faut savoir que les sénateurs gagnent environ 25 p. 100 de moins que les députés. Nous consacrons le même pourcentage de notre rémunération qu'eux à notre retraite. Le montant qu'ils versent est plus élevé, mais ils toucheront aussi une pension de retraite plus importante. Tous les montants sont proportionnels et, en ce sens, tout le monde est traité de la même façon. Toutefois, le montant des versements de retraite des sénateurs sera nettement inférieur à celui des députés. Ils ont tendance à prendre leur retraite plus tôt. Ils peuvent la prendre à 55 ans ou à 65 ans. La plupart d'entre nous ne la prenons pas avant 75 ans. Comme le sénateur Marshall l'a rappelé, la durée de vie moyenne des hommes est de 79 ans, ce qui fait que nous

cannot cost as much as MPs' pensions. The payout cannot be as significant as the MP payout because we do not draw it as long, yet we are paying the same proportion.

Why is it calculated that way? That makes me uneasy about all this pension stuff. If I were a public servant, I would be really uneasy about it as well.

Ms. Arnold: I am not certain, but I believe that on average senators have more service than members of the House of Commons.

Senator Mitchell: They pay for it proportionately. That all evens out.

The Chair: Has there been any discussion about separating the Senate from the House of Commons?

Ms. Arnold: Not to my knowledge. That does not mean it is not occurring somewhere.

The Chair: If anyone would know about it, we would expect that it would be you.

Thank you very much for being here. You can see that there is some unease about certain things, and it is basically because we do not fully understand this. The more discussion we have like this, the more we will understand it. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, October 25, 2012

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 10:30 a.m. to study Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we are going to continue our study on Bill C-46, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act.

[*English*]

This is our second meeting on Bill C-46. Last night we met with departmental officials, and today is our first opportunity to hear from a witness not directly impacted by the legislation. This morning we welcome Mr. Gregory Thomas, who is the Federal and Ontario Director of the Canadian Taxpayers Federation.

Mr. Thomas, we are pleased that you came on such short notice. We are trying to handle this in the usual thorough way that senators handle matters, but also expeditiously because we

retirons notre retraite en moyenne pendant quatre années alors que les députés, eux, la retirent pendant 24 ans. Je me demande donc pourquoi nos traitements sont proportionnels. Nos retraites ne peuvent tout simplement pas coûter autant que celles des députés. Les déboursés du régime ne peuvent pas être aussi élevés dans le cas des sénateurs que dans celui des députés, parce que nous ne touchons pas nos retraites pendant aussi longtemps. Nous payons néanmoins le même pourcentage.

Pourquoi utilise-t-on cette méthode de calcul? Elle crée chez moi un malaise sur toute cette question du régime de retraite. Si j'étais fonctionnaire, j'éprouverais le même malaise.

Mme Arnold : Je n'en suis pas sûre, mais je crois que, en moyenne, les sénateurs comptent plus d'années de service que les députés.

Le sénateur Mitchell : Leurs paiements pour ces années de service sont proportionnels. Tout est égalisé.

Le président : A-t-il été envisagé de traiter différemment les sénateurs et les députés?

Mme Arnold : Pas à ma connaissance, mais cela ne signifie pas que personne ne l'a envisagé.

Le président : Si quelqu'un devait le savoir, je m'attendrais à ce que ce soit vous.

Je vous remercie tous d'être venus nous parler de ces questions. Vous avez pu constater que certains aspects de ce projet de loi soulèvent un malaise, et c'est pour l'essentiel parce que nous avons du mal à tout comprendre. Plus nous aurons la possibilité d'en discuter et plus que nous parviendrons à tout saisir. Je vous remercie.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 25 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 h 30 pour étudier le projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin nous continuons notre étude du projet de loi C-46, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

[*Traduction*]

Nous tenons notre deuxième réunion sur le projet de loi C-46. Hier soir, nous avons rencontré des fonctionnaires et aujourd'hui, pour la première fois, nous avons la chance d'entendre un témoin qui n'est pas directement touché par la loi. Nous accueillons ce matin M. Gregory Thomas, le directeur fédéral et ontarien de la Fédération canadienne des contribuables.

Monsieur Thomas, nous sommes ravis que vous soyez venu malgré un si court préavis. Nous tentons d'étudier ce projet de loi de la façon approfondie dont les sénateurs ont l'habitude

know coming behind this is Bill C-45 — the omnibus bill, the budget implementation number two — which we have to handle and be done with before Christmas in addition to Supplementary Estimates (B).

This committee is well engaged on matters, but today we will focus on Bill C-46 and the parliamentarians' pension modification. We are very pleased to have you with us to help understand your perspective in that regard. Do you have a few introductory remarks?

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director, Canadian Taxpayers Federation: Yes. Thank you, senator. This is a big day for the Canadian Taxpayers Federation. We are very thankful to the Senate and the committee for inviting us to participate.

The process by which we arrived at unanimous consent in the house, and passage in the space of a couple of days, of a major overhaul of the parliamentary pension plan is nothing short of head spinning for people in our organization who have been working on the file for decades.

We believe that we have to give credit to Prime Minister Harper who literally, it appears, dragged this bill as far as it has gotten on his back. He is the only individual in the bill who is retroactively affected. This is the same Prime Minister who refused to take his parliamentary pension from his rookie term in office from 1993 to 1997 when he campaigned on a solemn pledge not to take a pension. He and three colleagues from his party stand alone in that regard. The other 50 or so of them abandoned their solemn pledge to the electors of Canada.

He essentially stands alone from that class of 1993 trying to uphold his commitment. You say that perfect is the enemy of the good. The bill we have in front of us is a long way from that ideal that was expressed in 1993, but it represents a much better deal for the taxpayers of Canada.

I sit before you, and I have been in this role for a little over a year, there are literally hundreds and thousands of staff, agents and supporters of the Canadian Taxpayers Federation who have signed petitions, travelled from farmhouse to farmhouse, shop to shop, and home to home gathering signatures on petitions. The response to pension reform for parliamentarians has grown over the years. We calculated that with the 2.5 per cent quarterly interest that was going into the fund, as it grew and surpassed \$1 billion in assets, taxpayers' contributions were amounting to over \$24 in the 2010 fiscal year and probably over \$25 in the current fiscal year for every dollar that parliamentarians contributed to their own pensions. We asked supporters if they would send us \$24 to put up billboards and have a plane flying around Parliament Hill and the response was just overwhelming.

d'étudier des dossiers, mais aussi de façon expéditive parce que nous savons ce qui s'en vient, le projet de loi C-45 — le projet de loi omnibus, la deuxième loi de mise en œuvre du budget — dont nous devons terminer l'étude avant Noël, en plus de l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B).

Notre étude est déjà bien avancée sur différentes questions, mais nous nous concentrerons aujourd'hui sur le projet de loi C-46 et la modification de la pension des parlementaires. Nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous pour nous aider à comprendre votre point de vue à cet égard. Avez-vous des observations préliminaires à faire?

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien, Fédération canadienne des contribuables : Oui. Merci, monsieur le sénateur. C'est un grand jour pour la Fédération canadienne des contribuables. Nous sommes très reconnaissants au Sénat et au comité de nous inviter à participer.

Le processus par lequel nous en sommes arrivés au consentement unanime de la Chambre et à l'adoption en quelques jours d'une réforme majeure du régime de pension des parlementaires est absolument renversant pour les membres de notre organisation qui ont travaillé sur le dossier pendant des dizaines d'années.

Nous croyons que nous devons en donner le mérite au premier ministre Harper qui, semble-t-il, a littéralement traîné ce projet de loi sur son dos pour l'amener au stade où il en est. Il est la seule personne qui est rétroactivement touchée par le projet de loi. C'est le même premier ministre qui a refusé sa pension de parlementaire après son passage comme recrue au Parlement, de 1993 à 1997, après avoir fait campagne sur une promesse solennelle de ne pas toucher de pension. Lui et trois collègues de son parti sont les seuls dans cette position. Les quelque 50 autres n'ont pas tenu la promesse solennelle qu'ils avaient faite aux électeurs du Canada.

Il est essentiellement le seul de cette classe de 1993 qui tente de tenir son engagement. On dit que le mieux est l'ennemi du bien. Le projet de loi à l'étude ici est loin de cet idéal qui avait été exprimé en 1993, mais il est beaucoup plus avantageux pour les contribuables du Canada.

Je comparais devant vous dans un rôle que j'assume depuis un peu plus d'un an, et, littéralement, des centaines et des milliers d'employés, d'agents et de partisans de la Fédération canadienne des contribuables ont signé des pétitions, sont passés de ferme en ferme, de magasin en magasin et de maison en maison pour recueillir des signatures sur des pétitions. La réaction à la réforme du régime de pension des parlementaires s'est intensifiée au fil des ans. Nous avons calculé que compte tenu de l'intérêt trimestriel de 2,5 p. 100 qui était versé dans le fonds, tandis que celui-ci grossissait et dépassait le milliard de dollars d'actifs, les contribuables ont versé 24 \$ dans l'exercice 2010 et probablement plus de 25 \$ dans l'exercice en cours pour chaque dollar que les parlementaires ont cotisé à leur régime de pension. Nous avons demandé à ceux qui nous appuient de nous envoyer 24 \$ pour mettre en place des panneaux d'affichage et faire voler un avion au-dessus de la Colline parlementaire et la réponse a été tout simplement incroyable.

We were able to raise thousands and thousands of dollars on very short notice, so this is an issue that viscerally affects Canadians. We are pleased that Parliament has acted.

As you can appreciate, we have been digging around with the parliamentary pension plan, the actuarial reports and some of the finer points for some time. We have some issues about transparency and accountability that I think would be of interest to the senators and the way in which the results of the plan are reported to Canadians.

We also have some concerns about the transitional aspects of the bill. Perhaps I can end my introductory remarks there and we can explore some of that in the time we have.

The Chair: I have just a point of clarification. Did you mean to imply that the Prime Minister is not now drawing or accumulating pension rights under the current pension plan?

Mr. Thomas: Yes. Parliamentarians were given an option in 1997 to either opt in or out of the plan on a one-time basis. Three members of the House of Commons at that time refused all of their pension rights; only three did so.

The Chair: Do you remember who they were, just for interest's sake?

Mr. Thomas: Yes. They were Preston Manning, Lee Morrison and Werner Schmidt.

The Chair: Not Deborah Grey at that time?

Mr. Thomas: Not Deborah Grey, no.

There is appalling hypocrisy from some of those people who hounded the incumbent MPs into the grave in the 1993 election. These were people who had served Canada for decades, honourably and well, and were depicted as some kinds of low-lives for taking the pension to which they were legally entitled. Then these same accusers turn around and walk away with multi-million dollar pension entitlements years later. It is a sad chapter in Canadian history and one that people deserve to be reminded of from time to time.

The honour and the integrity of the people who walked away from this place without their pensions just because they said they would deserve to be honoured, as well.

Prime Minister Harper was a rookie MP, served a single term and then left office. To date, he has never claimed those pension rights, although he is entitled to. He has stated publicly —

Senator Mitchell: He had no pension rights.

The Chair: Let the witness finish and then we will have a period for questions.

Senator Mitchell, please; I do not want a discussion. I will recognize the senators who are involved.

Nous avons réussi à réunir des milliers et des milliers de dollars en très peu de temps, ce qui montre que ce dossier touche viscéralement les Canadiens. Nous sommes ravis que le Parlement ait agi.

Comme vous pouvez le comprendre, nous analysons en profondeur le régime de pension des parlementaires, les rapports actuariels et certaines de ses subtilités depuis un certain temps. La transparence et la responsabilisation de même que la façon dont les résultats du régime sont divulgués à la population canadienne suscitent chez nous des questions qui devraient vous intéresser.

Nous avons aussi quelques réserves au sujet des aspects transitionnels du projet de loi. Je peux peut-être terminer ici mes observations préliminaires pour que nous puissions en examiner quelques-unes dans le temps qui nous est imparti.

Le président : J'aimerais clarifier quelque chose. Voulez-vous dire que le premier ministre ne reçoit pas ou n'accumule pas de droits à pension dans le régime de pension en vigueur?

M. Thomas : Oui. On avait offert aux parlementaires de façon ponctuelle en 1997 d'adhérer au régime ou de s'en retirer. À l'époque, trois membres de la Chambre des communes avaient refusé tous leurs droits à pension; trois seulement l'avaient fait.

Le président : Est-ce que vous vous rappelez de qui il s'agissait, simplement pour satisfaire notre curiosité?

M. Thomas : Oui, c'étaient Preston Manning, Lee Morrison et Werner Schmidt.

Le président : Deborah Grey n'en faisait pas partie à l'époque?

M. Thomas : Pas Deborah Grey, non.

Il y a une hypocrisie épouvantable de la part de certains de ceux qui ont harcelé à mort les députés sortants dans les élections de 1993. Ces députés avaient honorablement servi le Canada pendant des dizaines d'années, avec efficacité, et on les dépeignait comme des moins que rien parce qu'ils touchaient la pension à laquelle ils avaient légalement droit. Puis, ces mêmes accusateurs ont fait volte-face et sont partis des années plus tard avec des millions de dollars de droits à pension en poche. C'est un triste chapitre dans l'histoire canadienne qui mérite d'être rappelé aux gens de temps à autre.

L'honneur et l'intégrité des personnes qui ont quitté le Parlement sans leur pension simplement parce qu'elles avaient dit qu'elles le feraient méritent aussi d'être soulignés.

Le premier ministre Harper était un député recrue, il a servi un seul mandat puis a quitté ses fonctions. À ce jour, il n'a jamais réclamé ses droits à pension, bien qu'il y soit admissible. Il a affirmé publiquement...

Le sénateur Mitchell : Il n'avait aucun droit à pension.

Le président : Laissons le témoin terminer puis nous aurons une période de questions.

Sénateur Mitchell, je vous en prie; je ne veux pas de discussion. Je vais donner la parole aux sénateurs concernés.

Senator Mitchell: I apologize.

The Chair: If you could just direct your answer to the committee as a whole, that would be appreciated.

Mr. Thomas: That was not a question, was it?

Senator Mitchell: I am sorry, Mr. Thomas. That was my fault.

Mr. Thomas: I am sorry, too.

The Chair: The point I wanted to get to was whether your federation would support the option of parliamentarians opting in or opting out of a pension plan. Would you?

Mr. Thomas: Yes.

The Chair: Is it your understanding that the option is not there at the present time?

Mr. Thomas: Yes.

The Chair: Thank you.

Now I will go to the deputy chair of the committee, Senator Smith, from near Montreal.

Senator L. Smith: Thank you, Mr. Chair.

You talked of transparency transition. I guess your comments were fairly brief in terms of introduction. Are you pleased with the fact that the Prime Minister and Parliament has actually put this through in terms of passing the legislation?

Mr. Thomas: Yes. Our organization regards this as one of the best days in our 22-year history. We are very —

Senator L. Smith: There is a smile on your face, then, in terms of this being positive news? You seem to be very sombre.

I guess you mentioned two points of transparency transition. What are some of the questions that you would like to talk to us about today?

Mr. Thomas: We lack the legal and technical resources of this committee, so perhaps you could step us through this as we have this discussion. However, it is our understanding that the intent of the legislation is to essentially grandfather existing parliamentarians with their existing rights so that a member of the other place would be able to retire and begin collecting benefits at age 55, using those benefits that they have earned so far.

There is some question that, if an election were to take place, there is some kind of guarantee in the legislation that, at the end of the current Parliament, when the next Parliament is sworn in, people who are elected for the first time in the next Parliament or people who join the Senate in the next Parliament will have the later date of 65. If an election were to take place prematurely, would the legislation cause a whole new class of pension entitlement that is not anticipated in the legislation? That is a question we have.

Le sénateur Mitchell : Veuillez m'excuser.

Le président : Si vous pouviez adresser votre réponse au comité dans son ensemble, ce serait apprécié.

M. Thomas : Ce n'était pas une question, n'est-ce pas?

Le sénateur Mitchell : Monsieur Thomas, je suis désolé. C'était ma faute.

M. Thomas : Je suis désolé, moi aussi.

Le président : Je m'apprêtais à vous demander si votre fédération souscrirait à l'option pour les parlementaires d'adhérer à un régime de pension ou de se retirer? Seriez-vous favorable à une telle option?

M. Thomas : Oui.

Le président : Êtes-vous d'avis que le régime actuel n'offre pas cette option?

M. Thomas : Oui.

Le président : Merci.

Je vais maintenant donner la parole au vice-président du comité, le sénateur Smith, de la région de Montréal.

Le sénateur L. Smith : Merci, monsieur le président.

Vous avez parlé d'une transition transparente. Vos observations ont été assez brèves en guise d'introduction. Êtes-vous satisfait que le premier ministre et le Parlement ont fait avancer l'adoption du projet?

M. Thomas : Oui. C'est l'un des plus beaux jours des 22 ans d'histoire de notre organisation. Nous sommes très...

Le sénateur L. Smith : Il y a donc un sourire sur votre visage, vu la bonne nouvelle? Vous me semblez d'humeur très sombre.

Si je me souviens bien, vous avez mentionné deux points au sujet de la transparence de la transition. De quelles questions aimeriez-vous discuter avec nous aujourd'hui?

M. Thomas : Comme nous ne disposons pas des ressources juridiques et techniques dont vous disposez ici, vous pourriez peut-être nous aider à éclaircir certains points au cours de notre discussion. Ainsi, nous croyons comprendre que le projet de loi vise essentiellement à reconnaître pour les parlementaires en poste les droits en vigueur comme des droits acquis, de telle sorte qu'un député pourrait prendre sa retraite et commencer à toucher des prestations à 55 ans, en utilisant les droits accumulés à ce jour.

Un point reste à éclaircir : si des élections devaient avoir lieu, le projet de loi renferme une certaine garantie qu'à la dissolution du Parlement, au moment où le Parlement suivant sera assermenté, les députés élus pour la première fois dans le prochain Parlement ou les gens qui entrent au Sénat dans le prochain Parlement seront assujettis à la date ultérieure de 65 ans. Si des élections devaient avoir lieu prématurément, la loi aurait-elle pour effet de créer une toute nouvelle catégorie de droits à pension qui n'était pas prévue dans les dispositions législatives? C'est l'une de nos questions.

The other issue is the question of members who might serve under both systems. Eventually there will only be members who are elected after this legislation takes effect, but how will the accruals and the entitlements be affected? Will parliamentarians be able to receive benefits at 55 for service up to the transition date, and then future accruals will only be available at 65? That is a question.

Also, we know that there will be opportunities to take a penalty and take an early pension. We would be happier if these corresponded exactly with the Canada Pension Plan and Old Age Security regulations. With the Canada Pension Plan, the penalties for taking CPP benefits early have increased and the bonuses for taking them later have also increased. We would like to see this legislation reflect the same treatment for parliamentarians.

We would also like to see that parliamentarians march in lockstep with all other Canadians regarding the increase in entitlement age for Old Age Security benefits. We do not expect that the jump to age 67 will be the first; we expect it will be the first of many incremental changes as the population becomes healthier and lives longer.

It would be nice, but getting parliamentarians to focus on reforming the pension plan is such a difficult process. We would be very pleased if the Senate could answer some of these questions in the course of this review. We understand that it just may not be possible.

We also stand outside what you would describe as the mainstream Ottawa consensus on what pension or retirement savings for parliamentarians should look like. It would be good to have a chance to address that. We recognize that our philosophy was not carried out in this legislation and that it is a compromise.

If I may have a couple of minutes of airtime to talk about the philosophy of an overwhelming or a substantial number of Canadian taxpayers regarding retirement savings for politicians, we would appreciate that opportunity.

The Chair: Now is your opportunity.

Mr. Thomas: We are pretty happy with recent changes to the Canada Pension Plan. It represents an onerous burden on all Canadians who pay into the plan, and on employers. However, by actuarial standards, the plan is well funded, and that provides a measure of confidence to all Canadians. The proceeds of the contributions are invested, and they are invested professionally and independently.

On all sides of the political spectrum, there is consensus that the investment decisions of these professionals should not be interfered with by politics. You actually have Canada Pension

L'autre question se rapporte aux membres qui pourraient siéger sous les deux régimes. Un jour, il n'y aura plus que des députés élus après l'entrée en vigueur de cette loi, mais comment l'ancienneté et les droits à pension accumulés seront-ils touchés? Les parlementaires pourront-ils toucher des prestations à 55 ans pour les années de service accumulées jusqu'à la date de transition, puis les droits accumulés par la suite n'entreraient en jeu qu'à 65 ans? C'est une question.

Par ailleurs, nous savons qu'il sera possible d'accepter une pénalité et de toucher une pension anticipée. Nous préférierions que ces dispositions correspondent exactement à celles qui régissent le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse. Dans le Régime de pensions du Canada, les pénalités applicables en cas de retraite anticipée ont augmenté et les bonifications applicables si le versement des prestations est reporté ont aussi augmenté. Nous aimerions que ce projet de loi accorde le même traitement aux parlementaires.

Nous aimerions aussi que les parlementaires soient sur un pied d'égalité avec tous les autres Canadiens en ce qui concerne le report de l'âge donnant droit aux prestations de la Sécurité de la vieillesse. Nous ne croyons pas que le saut à l'âge de 67 ans sera le seul; nous pensons qu'il est le premier de plusieurs autres changements à mesure que la population vivra plus longtemps et en meilleure santé.

Ce serait bien, mais il est si difficile d'amener les parlementaires à se concentrer sur la réforme du régime de pension. Nous serions très heureux si le Sénat pouvait répondre à certaines de ces questions au cours de son examen. Nous croyons comprendre que ce souhait risque de ne pas être exaucé.

Nous ne sommes pas non plus solidaires de ce qui pourrait être décrit comme le consensus dominant à Ottawa sur la forme que pourrait prendre la pension ou l'épargne-retraite des parlementaires. Ce serait bien d'avoir une chance d'en parler. Nous sommes conscients que notre philosophie n'a pas été retenue dans ce projet de loi, lequel représente un compromis.

Si vous me le permettez, je prendrais quelques minutes de mon temps d'antenne pour parler de la philosophie d'un très grand nombre ou d'un nombre substantiel de contribuables canadiens au sujet de l'épargne-retraite pour les politiciens, nous vous en serions reconnaissants.

Le président : Voilà votre chance.

M. Thomas : Nous sommes très satisfaits des récents changements apportés au Régime de pensions du Canada. Le régime représente une lourde charge pour tous les Canadiens qui y cotisent et pour les employeurs. Néanmoins, selon les normes actuarielles, il est bien approvisionné, ce qui donne confiance à tous les Canadiens. Les produits des cotisations sont bien investis, de façon professionnelle et indépendante.

Des deux côtés de l'échiquier politique, on s'entend pour dire que la politique ne devrait pas s'immiscer dans les décisions d'investissement de ces professionnels. De fait, des fonds du

Plan funds invested in different things that people disagree with, but the underlying objective is to deliver cash flow to cover the cheques that go out to retired Canadians.

The parliamentary pension plan is an unfunded defined benefit plan similar to all other public service plans and plans for the RCMP, the military and retired judges, but there are a couple of problems with it. We have become very high profile by taking proposed legislation, applying it to individuals as they leave Parliament, and estimating what their lifetime retirement benefits might be and what their annual retirement income will be. That is public information about public funds. There is no reason why the legislation should not provide for this calculation to be available to the public. We believe it should be applied across government. Canada would work better with a more efficient labour market and accurate information on compensation, not only wages but also benefits, salaries and lifetime earnings from pension annuities. This should be made more broadly available to all Canadians. That would facilitate employers, including government, getting the best people. It would also facilitate Canadians making informed decisions about where they should work and what kind of work they should do. We believe that the level of opaqueness with which pension benefits are dealt out serves to keep the public and taxpayers in the dark about what government employees are earning; and that it does not serve the labour market or Canadians.

We think this information should be on the Internet. You do not have to put people's names on the information, but a person should be able to go on the Internet to see what kind of pension a prison guard or a Mountie or a senator or a member of Parliament would have. It would facilitate a more efficient labour market. That is the first thing about information.

Government pension plans represent a substantial segment of the economy. We are developing two economies: a non-government economy and a government economy. In the government economy, when you retire you are guaranteed an indexed annuity for life, which is an obligation of the federal or provincial Crown. Outside of individuals, the rest of the world does not know what these are.

Compare two scientists or two engineers. One goes to work for the National Research Council and the other goes to work for Nortel. These two friends graduated from the same class, had the same level of accomplishment and may have made equal contributions. One may have developed a patentable technology and the other may have been active in partnering with Nortel to

Régime de pensions du Canada sont investis dans différentes choses qui ne conviennent pas à tout le monde, mais l'objectif sous-jacent est de produire des liquidités pour couvrir les chèques que les retraités canadiens reçoivent.

Le régime de pension des parlementaires est un régime non capitalisé à prestations définies similaire à tous les autres régimes du secteur public et aux régimes des membres de la GRC, des militaires et des juges retraités, mais il pose toutefois quelques problèmes. Nous avons acquis une très grande visibilité en prenant les dispositions du projet, en les appliquant aux personnes qui quittent le Parlement et en estimant le montant que pourraient atteindre leurs prestations de retraite à vie et le chiffre qui représentera leur revenu de retraite annuel. Il s'agit de renseignements du domaine public sur des fonds publics. Il n'y a aucune raison que la loi ne prévoit pas que ce calcul soit communiqué au grand public. Nous croyons qu'une telle disposition devrait être appliquée dans l'ensemble de l'administration publique. Le Canada fonctionnerait mieux avec un marché du travail plus efficace et des renseignements exacts sur la rémunération, non seulement sur les traitements mais aussi sur les avantages sociaux, les salaires et les gains à vie découlant de l'accumulation des rentes de retraite. Les Canadiens devraient tous avoir plus facilement accès à ces renseignements. Les employeurs, l'administration publique y compris, pourraient ainsi recruter plus facilement les meilleurs candidats. Ces renseignements aideraient aussi les Canadiens à prendre des décisions éclairées sur l'endroit où ils devraient travailler et le genre de travail qu'ils devraient faire. Nous estimons que l'opacité avec laquelle les prestations de pension sont traitées sert à garder le grand public et les contribuables dans l'ignorance de ce que les fonctionnaires gagnent. Nous estimons aussi que cette façon de faire ne sert pas les intérêts du marché du travail ni des Canadiens.

Nous sommes d'avis que ces renseignements devraient être versés sur Internet. Nul besoin d'associer des noms aux renseignements, mais on devrait pouvoir aller sur Internet et voir le genre de pension qu'un gardien de prison ou un agent de la GRC, un sénateur ou un député toucherait. Cela contribuerait à créer un marché du travail plus efficace. C'est mon premier point au sujet de l'information.

Les régimes de pension publics représentent un segment substantiel de l'économie. Nous créons deux économies : une économie non gouvernementale et une économie gouvernementale. Dans l'économie gouvernementale, le retraité bénéficie d'une rente indexée garantie à vie, qui crée une responsabilité financière pour le gouvernement du Canada ou la province. Exception faite des prestataires, le reste de la population ne sait pas ce qu'elles représentent.

Prenons deux chercheurs ou deux ingénieurs. L'un va travailler pour le Conseil national de recherches et l'autre pour Nortel. Ces deux amis ont obtenu leur diplôme la même année, ils ont des réalisations équivalentes à leur actif et ils ont probablement versé des cotisations équivalentes. Le premier peut avoir mis au point une technologie brevetable et l'autre peut avoir joué un rôle en

get that done, but one of them got clipped on their pension. They are both elderly, being in their eighties. One lost a huge portion of retirement income. Pensions matter.

Here is the thing: Given the nature of these pension plans, the government worker, who wanted to move to Nortel, may have had an offer and could have made an amazing contribution at Nortel but decided not to do it because he wanted to keep the government pension. The Nortel worker, who could have moved into government and made a tremendous contribution to bringing the Nortel values-of-the-day to government did not make the change either. We see this with school teachers who will not take a job in a different school district.

Senator Hervieux-Payette: Mr. Chair, I have a point of order. We are discussing senators and members of Parliament. Mr. Thomas is talking about civil servants, who fall under another law. We will hear those arguments at another time. We are not talking about the civil service today; we are talking about members of Parliament. Actually, I do not mind the witness' arguments, but he can make them later. For now, we should focus on the bill that is before us.

Senator Mitchell: That is right.

The Chair: Senators recognize the anxiousness of the government for us to move this along. Comparisons are helpful, quite frankly. Perhaps you could bring your comparisons back to focusing on this piece of legislation.

One point I take from your comments is on funded versus non-funded pension liability. That is a very important issue that we should be talking about. We thank you for bringing that one to our attention.

Senator L. Smith: Following Senator Hervieux-Payette's comments, let us stay focused on the proposed legislation. What I am hearing is very interesting, but it seems to be a national commentary on pensions across the board. I did not realize that was the objective of today's meeting and witness. I would like the witness to stay focused on what we are trying to achieve. It is a tremendous step on behalf of the government and all parliamentarians, whether MP or senator, to get involved in making a greater contribution to pensions for senators and members of Parliament. The initiative hopefully will be well received by the public. Let us stay focused on what we are trying to achieve.

The Chair: Thank you, and that is enough comment on that.

Senator Hervieux-Payette, thank you for your comment and your intervention.

s'associant à Nortel pour mener le projet à bien, mais l'un des deux s'est fait déposséder de sa pension. Ils sont maintenant octogénaires. L'un des deux a perdu une énorme part de son revenu de retraite. Les pensions sont importantes.

J'en arrive à l'essentiel : étant donné la nature de ces régimes de pension, le fonctionnaire qui aurait voulu entrer chez Nortel, qui a peut-être reçu une offre et qui aurait pu apporter une contribution incroyable à Nortel a décidé de ne pas le faire parce qu'il voulait garder sa pension du gouvernement. L'employé de Nortel, qui aurait pu entrer dans la fonction publique et y apporter une énorme contribution en amenant le Nortel du jour à collaborer avec le gouvernement n'a pas non plus fait la transition. Nous voyons la même chose chez des enseignants qui ne veulent pas changer de district scolaire.

Le sénateur Hervieux-Payette : Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Notre examen porte sur les sénateurs et les députés. M. Thomas parle de fonctionnaires, qui relèvent d'une autre loi. Nous entendrons ces arguments une autre fois. Nous ne parlons pas de la fonction publique aujourd'hui, mais bien des parlementaires. En réalité, ça ne me dérange pas d'entendre les arguments du témoin, mais il pourra les présenter plus tard. Pour le moment, nous devrions nous concentrer sur le projet de loi dont nous sommes saisis.

Le sénateur Mitchell : C'est juste.

Le président : Les sénateurs sont conscients que le gouvernement attend avec impatience la fin de notre examen. Les comparaisons sont utiles, bien honnêtement. Vous pourriez peut-être faire en sorte que vos comparaisons ciblent le projet de loi qui nous occupe.

Je retiens de vos observations le commentaire sur la responsabilité à l'égard des régimes de pension capitalisés et non capitalisés. C'est un point très important que nous devrions examiner plus à fond. Nous vous remercions de l'avoir soulevé.

Le sénateur L. Smith : Comme le sénateur Hervieux-Payette l'a suggéré, concentrons-nous sur le projet de loi. Ce que j'entends est très intéressant, mais cela tient davantage d'une critique nationale des pensions de façon générale. Je ne pensais pas que c'était l'objectif de la séance et du témoin. J'aimerais que le témoin se concentre sur notre objectif. C'est un pas énorme de la part du gouvernement et de tous les parlementaires, députés ou sénateurs, d'exiger une cotisation plus élevée au régime de pension des sénateurs et des députés. Il est à espérer que le grand public verra l'initiative d'un bon œil. Concentrons-nous sur ce que nous essayons d'accomplir.

Le président : Merci, et nous avons eu assez d'interventions sur ce point.

Sénateur Hervieux-Payette, merci de votre commentaire et de votre intervention.

Mr. Thomas, we will try to stay focused on this bill and what changes you see that could improve it. We are always interested in looking at proposed legislation from the point of view of unintended consequences and how something in a bill might impact the country or those involved in a manner not anticipated.

Senator Buth: My questions were taken up by Senator Smith, so I do not have any questions at this time.

Senator Mitchell: Mr. Thomas, I should defend your comparisons because they are important. Some of your argument and some of the argument of the government is the comparison to private sector pensions, which ones and at what level.

For clarification, Mr. Harper was first in Parliament from 1993 to 1997, so he would not have vested and would have had to win two elections in six years. He left early and caused a by-election, which was unnecessary and probably cost \$300,000. If you invested and saved that money, it would be about \$1 million today. Thanks for defending him, but he is not the saint in this that one would think. I would like to know whether he has bought back those four years. He might well have had the opportunity to do that.

Senator L. Smith: Senator Mitchell, I thought we were supposed to be talking about MPs and senators and here you are bringing into the argument an individual. We are not talking about individuals. We are talking about the pension plan.

Senator Mitchell: He raised it.

Senator L. Smith: Why do you not get off this personal discussion point?

Senator Mitchell: He raised it. Maybe you were not here.

The Chair: Order, order.

Senator Mitchell: He raised it, just for the record. Anyway, let us go on.

Senator L. Smith: Why do you not stick to the point?

Senator Mitchell: The point is that the Prime Minister cost us \$1 million.

Senator L. Smith: You embarrass, downgrade and really talk in negative terms about an individual. We are not talking about individuals.

Senator Mitchell: He was.

Senator L. Smith: Yes, right, but maybe he should not be. Are we not talking about impacts on an MP and on a senator? Why do we have to get involved with wanting to identify every person in this country and finding out exactly what he is earning? What about privacy of the individual?

Monsieur Thomas, essayons de nous concentrer sur ce projet de loi et sur les changements qui, à votre avis, permettraient de l'améliorer. Nous sommes toujours intéressés à examiner un projet de loi sous l'angle des conséquences involontaires qu'il pourrait avoir et des répercussions imprévues qu'un élément d'un projet de loi peut avoir sur le pays ou les personnes concernées.

Le sénateur Buth : Le sénateur Smith a posé les questions que j'allais poser, je n'ai donc rien à dire pour le moment.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Thomas, je me dois de défendre vos comparaisons parce qu'elles sont importantes. Votre thèse et celle du gouvernement reposent en partie sur la comparaison avec les régimes de pension du secteur privé, lesquels et à quel niveau.

Pour préciser, M. Harper a été élu pour la première fois au Parlement de 1993 à 1997, il n'aurait donc pas acquis de droits à moins de remporter deux élections en six ans. Il a démissionné avant la fin de son mandat et provoqué une élection complémentaire, une décision inutile qui a probablement coûté 300 000 \$. Si ce montant avait été investi et économisé, il représenterait environ 1 million de dollars aujourd'hui. Merci de le défendre, mais il n'est pas le saint dans ce scénario qu'on voudrait nous le faire croire. J'aimerais savoir s'il a racheté ses quatre années. Il se pourrait bien qu'il ait eu la possibilité de le faire.

Le sénateur L. Smith : Sénateur Mitchell, je croyais que nous étions censés parler des députés et des sénateurs et voilà que vous soulevez un cas particulier. Nous ne parlons pas d'individus, nous parlons du régime de pension.

Le sénateur Mitchell : Il l'a soulevé.

Le sénateur L. Smith : Pourquoi ne laissez-vous pas tomber ce sujet de discussion personnel?

Le sénateur Mitchell : Il l'a soulevé. Vous n'étiez peut-être pas ici.

Le président : À l'ordre!

Le sénateur Mitchell : Il l'a soulevé, aux fins du compte rendu. Bon, poursuivons.

Le sénateur L. Smith : Pourquoi ne vous en tenez-vous pas au sujet?

Le sénateur Mitchell : La question est que le premier ministre nous coûte 1 million de dollars.

Le sénateur L. Smith : Vous humiliez, vous dénigrez et vous parlez vraiment en termes négatifs d'un individu. Nous ne parlons pas d'individus.

Le sénateur Mitchell : C'est ce qu'il faisait.

Le sénateur L. Smith : Oui, d'accord, mais il ne devrait peut-être pas le faire. Ne parlons-nous pas des conséquences pour un député ou un sénateur? Pourquoi devons-nous nous mêler d'identifier chaque citoyen canadien et de découvrir exactement ce qu'il gagne? Que faites-vous de la vie privée de chacun?

Senator Mitchell: I would like to follow up on your point about prudent management of pensions, because I absolutely agree with you on the information issue. I think it is very important, particularly for an MP's and a senators' pension.

I was in the Alberta legislature. If you go back to the Alberta public accounts, every year they list it. They probably list what I am making and what my pension is. Just for the record, it is \$25,000 a year. They probably list that for everyone, and that is great.

I would like to get your opinion on this: One of the problems we have with senators' and MPs' pensions is that there is no pooled fund. There is no fund that the money actually goes into. The government does not pay their share. They never have. My money for my pension goes into general revenue, and the payments to whomever is getting it come out of general revenue. Would it not be much more prudent, much more significant and fiscally responsible management for us to put our share into a pool and have the government's matching share go into a pool? We could see how it is being managed. We could understand the assumptions and see whether the returns are reasonable and could actually price it properly. We could show everyone what it is.

The downside, the flip side of that, is that there is quite a huge unfunded pension liability accruing with MPs' and senators' pensions right now, unfunded debt that the government is not recognizing.

Mr. Thomas: I appreciate those points, Senator Mitchell. We are concerned that the Office of the Superintendent of Financial Institutions, the Chief Actuary of Canada, only reports on the parliamentary pension plan every three years. We have a large shop over there of highly qualified staff. Canadians are keenly interested in the health of the plan. Why do we have to wait until 2017, or whenever, for the next report?

The Canada Pension Plan had their annual report out 90 days after their year-end. The President of the Treasury Board dropped this five days before the one-year anniversary of the year-end, so we get information on the parliamentary pension plan a year late. It should be in the legislation that the parliamentary pension plan reports on the same standards as every other private company and every other pension plan in the country. Why do the Ontario teachers have to come clean with their members within 90 days of their year-end and Canadians have to wait almost a year to find out?

One of the problems we have as an advocacy group with regard to information is that we still do not know how retirement after the 2011 election affected the cost of the parliamentary pension

Le sénateur Mitchell : J'aimerais revenir à ce que vous disiez sur la gestion prudente des pensions, parce que je suis tout à fait d'accord avec vous sur la question de la divulgation. Je crois que c'est très important, surtout en ce qui concerne les pensions des députés et des sénateurs.

J'ai siégé à l'Assemblée législative de l'Alberta. Si on consulte les comptes publics de l'Alberta, on s'aperçoit que ces renseignements sont divulgués chaque année. Ils divulguent probablement mon revenu et ma pension. Aux fins du compte rendu, c'est 25 000 \$ par an. Ils divulguent probablement cette information pour tout le monde, et c'est fantastique.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ceci : l'absence d'un fonds commun est l'un des problèmes que nous posent les pensions des sénateurs et des députés. L'argent ne va pas dans un fonds. Le gouvernement ne paie pas sa part. Il ne l'a jamais fait. Ma cotisation pour ma pension va dans les recettes générales et les paiements versés à ceux qui reçoivent des prestations proviennent des recettes générales. Ne serait-ce pas une gestion beaucoup plus prudente, beaucoup plus valable et financièrement responsable de mettre notre part dans un fonds commun et la contrepartie du gouvernement dans un fonds commun? Nous pourrions voir comment l'argent est géré. Nous pourrions comprendre les hypothèses et voir si les rendements sont raisonnables. De fait, nous pourrions en établir le prix exact. Nous pourrions montrer à tout le monde l'état de la situation.

L'inconvénient, l'envers de la médaille, c'est qu'il y a un passif non capitalisé assez énorme au titre du régime de retraite qui découle des pensions accumulées des députés et des sénateurs, une dette non capitalisée que le gouvernement ne reconnaît pas.

M. Thomas : Je comprends ces points de vue, sénateur Mitchell. Nous sommes préoccupés par le fait que le Bureau du surintendant des institutions financières, l'actuaire en chef du Canada, ne présente un rapport sur le régime de pension des parlementaires qu'aux trois ans. Nous avons là un vaste atelier rempli de personnel hautement qualifié. Les Canadiens sont vivement intéressés à connaître l'état de santé du régime. Pourquoi devons-nous attendre à 2017, ou peu importe l'année, pour consulter le prochain rapport?

Le rapport annuel du Régime de pensions du Canada était prêt 90 jours après la fin de son exercice financier. Le président du Conseil du Trésor l'a présenté cinq jours après l'anniversaire de la fin de l'exercice, ce qui signifie que nous obtenons des renseignements sur le régime de pension des parlementaires avec un an de retard. La loi devrait prévoir que le régime présente des rapports selon les mêmes normes que n'importe quelle autre société privée ou n'importe quel autre régime de pension au pays. Pourquoi le Régime des enseignantes et enseignants de l'Ontario doit-il dire la vérité à ses membres dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier et les Canadiens doivent-ils attendre près d'un an pour la découvrir?

Comme groupe de défense des intérêts des contribuables, l'un des problèmes que nous éprouvons par rapport à l'information tient au fait que nous ne savons pas encore comment les retraites

plan. James Fitz-Morris of the CBC reported that in the last five years the Government of Canada has had to make three special actuarial payments on the retirement compensation arrangement portion of the parliamentary pension plan because that portion was underfunded, even with 10.4 per cent interest being paid into it.

The Chair: In this legislation that provides for the Chief Actuary to advise the government, the minister makes a decision based on the actuary's projections and pays into the fund the anticipated amounts on an annual basis. If too much goes in, they can take some out. Would you make some changes to that? That is annual.

Mr. Thomas: To be clear, when pension plans do badly with private businesses and the employer has to top up the pension plan with a special adjustment and take a quarterly earnings hit, CEOs get canned over things that impact earnings like that. We applaud Parliament for cutting its interest rate from 10.4 per cent effectively compounded quarterly to something like 4.7 per cent. The Chief Actuary said in the 2010 report that that interest rate was inappropriate, and the Office of the Superintendent of Financial Institutions had been interacting with Parliament repeatedly and vociferously, saying, "Look, it is 2010, not the year 2000."

Senator Mitchell: We would have to pursue this, because yesterday we had the Treasury Board here. It is not clear what the relevance of that interest rate is because there is no pool of money invested to cover our pension. Our money goes into general revenue, and they pay out of general revenue.

That raises the question of pricing. I do not think you are disagreeing, and I do not think we are either, that we should pay for 50 per cent of the pension. We do not really know what the pension is worth. There is some real suggestion the Senate pension is less costly because we collect it for a shorter period of time because we generally collect it later and then we die, whereas MPs generally collect it earlier and live longer. There is some question about that, but let us just look at the numbers.

For example, let us take a senator who pays into it for 25 years at these new rates. It is not 32. It will actually be about 35, because the CPP will be into it. That is about \$800,000. Then you add the earnings on that over 25 years at 5.2 per cent, which is the new earnings. That is about \$2.3 million accrued over 25 years. Now the senator is 75, and there is \$2.3 million of the senator's contribution in there. They will get a \$100,000 pension. They will have to live to 98 to get their own money back, and the government has not paid a cent.

prises par suite des élections de 2011 ont influé sur le coût du régime de pension des parlementaires. James Fitz-Morris, du réseau anglais de la Société Radio-Canada, a rapporté qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Canada a dû verser trois paiements actuariels spéciaux pour la portion du régime compensatoire du régime de pension des parlementaires parce que cette portion était sous-capitalisée, même après le versement de 10,4 p. 100 d'intérêt dans ce régime.

Le président : Dans la loi qui prévoit que l'actuaire en chef conseille le gouvernement, le ministre prend une décision d'après les projections actuarielles et verse dans le fonds les montants prévus sur une base annuelle. En cas d'apport excédentaire, il est possible d'en retirer. Changeriez-vous quelque chose à cette façon de procéder? Cela se fait annuellement.

M. Thomas : Soyons clairs : lorsque les régimes de pension vont mal dans le secteur privé et que l'employeur doit l'approvisionner en versant un ajustement spécial qui ampute son bénéfice trimestriel, les PDG se font montrer la porte pour avoir pris des mesures qui se répercutent ainsi sur les gains. Nous applaudissons le Parlement d'avoir réduit son taux d'intérêt effectif de 10,4 p. 100 composé trimestriellement à quelque chose comme 4,7 p. 100. Dans son rapport de 2010, l'actuaire en chef a dit que le taux d'intérêt était injustifié et le Bureau du surintendant des institutions financières a interpellé à plusieurs reprises le Parlement en lui rappelant avec véhémence que nous sommes en 2010, et non en l'an 2000.

Le sénateur Mitchell : Nous devrions approfondir la question parce que nous avons reçu hier le Conseil du Trésor. La pertinence de ce taux d'intérêt n'est pas très claire puisqu'aucun fonds commun n'est investi pour couvrir notre pension. Notre cotisation va dans les recettes générales et les prestations sont versées à même les recettes générales.

Cela soulève la question de la détermination du prix. Je présume que vous n'avez rien contre l'idée que nous devrions payer 50 p. 100 de la pension, et je ne crois pas que nous sommes contre non plus. Nous ne savons pas vraiment ce que vaut la pension. D'aucuns ont très clairement laissé entendre que la pension du Sénat coûte moins cher étant donné que nous la touchons moins longtemps parce qu'en général, nous la touchons plus tard puis nous mourons tandis qu'en général, les députés la touchent plus tôt et vivent plus longtemps. La véracité de cette affirmation est parfois mise en doute, mais examinons les chiffres.

Par exemple, prenons un sénateur qui cotiserait 25 ans au régime aux nouveaux taux. Ce n'est pas 32. Ce sera en réalité environ 35, parce que le RPC entrera en jeu. Cela représente environ 800 000 \$. Vous ajoutez ensuite les gains sur ce montant pendant 25 ans à 5,2 p. 100, ce qui représente les nouveaux gains. Le montant accumulé sur 25 ans s'élève à environ 2,3 millions de dollars. Le sénateur est alors âgé de 75 ans et le régime détient environ 2,3 millions de dollars en cotisations du sénateur. Il touchera une pension de 100 000 \$. Il devra vivre jusqu'à 98 ans pour récupérer son argent et le gouvernement n'aura pas versé un sou.

Have you actually priced the value? Is there any information that you have and we do not that actually prices the value? I do not think that senators or MPs should pay any less than 50 per cent, and maybe they should even pay some more, but I would rather that people were not misled to the extent that the government may not be paying anything at all if this were properly managed and our money went into a pool and it was properly managed. There would be no cost to government at all, and you would be happy with that. Have you got a price?

Mr. Thomas: We actually joke that maybe the new legislation should be renamed. The British North America Act was renamed the Constitution Act, 1867, and maybe this legislation should rename the previous pension act Maygan's Law, because a 23-year-old spouse of a senator with a lifetime pension entitlement, 60 per cent of a 69-year-old senator's earnings, would be the big winner in the previous regime.

You could argue that one of the unintended consequences of this act is that senators over-contribute. Maybe one of the tweaks you should look at with your advisers and recommend to the government is some kind of optional return of contributions or return of contributions and income. When a prime minister is trying to recruit a senator at an advanced age, it would be a real shame for those who believe in the function of the Senate and the job it does for a senator's financial adviser to say, "With the level of contributions you are going to make and your life expectancy, you are further ahead to stay in the private sector and not do it at all because you are going to end up a loser on this."

The Chair: Do you anticipate that as one of the consequences of this legislation? Is that what you are saying to us?

Mr. Thomas: I am just following on the observation that Senator Mitchell made when you are looking at more than a tripling of the contributions and Prime Minister Chrétien's habit of appointing a lot of 70-something senators —

Senator Mitchell: Actually, his average appointment was about 55.

The Chair: Senator Mitchell, I will put you down for round two.

Senator Mitchell, I will have to ask you to leave if you will not pay attention to the chair. You are disrupting the meeting. We will not get anything done. I am sorry to have to say that.

Senator Marshall: Thank you for being here this morning, Mr. Thomas.

Earlier in your remarks you were talking about the research capabilities of your organization. Have you done a detailed analysis of the bill?

Mr. Thomas: No, it only dropped last week. I was out of the country and before I even got back it had passed the House of Commons.

Avez-vous vraiment estimé la valeur? Détenez-vous des renseignements auxquels nous n'avons pas accès pour estimer concrètement la valeur? Je ne crois pas que les sénateurs ou les députés doivent payer moins de 50 p. 100 et nous devrions peut-être même leur demander de payer un peu plus, mais je préférerais éviter de tromper la population sur la mesure dans laquelle le gouvernement pourrait ne rien payer si le régime était bien géré et notre argent était rassemblé dans un fonds commun bien géré. Le coût pour le gouvernement serait nul et vous en seriez ravis. Avez-vous établi un prix?

M. Thomas : Nous disons à la blague qu'il faudrait peut-être rebaptiser la nouvelle loi. La Loi de l'Amérique du Nord britannique a été rebaptisée Loi constitutionnelle de 1867 et il faudrait peut-être rebaptiser l'ancienne Loi sur les pensions, la Loi de Maygan, parce que la conjointe de 23 ans d'un sénateur jouissant du droit à la pension sa vie durant, représentant 60 p. 100 de la rémunération d'un sénateur de 69 ans, serait la grande gagnante dans l'ancien régime.

On pourrait soutenir que la cotisation excédentaire payée par les sénateurs est l'une des conséquences involontaires de cette loi. Parmi les améliorations que vous devriez examiner avec vos conseillers et recommander au gouvernement figure une forme de remboursement optionnel des cotisations, ou des cotisations et du revenu. Lorsqu'un premier ministre tente de recruter un sénateur d'un âge avancé, ce serait vraiment dommage pour ceux qui croient en la fonction du Sénat et le travail qu'il accomplit qu'un conseiller financier de ce candidat lui dise : « Vu l'importance des cotisations que vous allez verser et votre espérance de vie, vous feriez mieux de rester dans le secteur privé et ne même pas y penser parce que vous y perdriez au change ».

Le président : Prévoyez-vous que ce sera l'une des conséquences de ce projet de loi? Est-ce bien ce que nous devons comprendre?

M. Thomas : Je réagis simplement à l'observation que le sénateur Mitchell a faite, lorsqu'on prend en compte la possibilité de tripler les cotisations et l'habitude du premier ministre Chrétien de nommer beaucoup de sénateurs de 70 ans et plus...

Le sénateur Mitchell : De fait, la moyenne d'âge de ses nominations était d'environ 55 ans.

Le président : Sénateur Mitchell, je vais vous inscrire pour le deuxième tour.

Sénateur Mitchell, je vais devoir vous demander de sortir si vous ne respectez pas la présidence. Vous perturbez la séance. Nous n'accomplirons rien. Je suis désolé d'avoir à vous le dire.

Le sénateur Marshall : Monsieur Thomas, je vous remercie de votre présence ce matin.

Vous parliez plus tôt des capacités de recherche de votre organisation. Avez-vous fait une analyse détaillée du projet de loi?

M. Thomas : Non, il n'a été déposé que la semaine dernière. J'étais à l'extérieur du pays et la Chambre des communes l'avait déjà adopté avant même mon retour.

Senator Marshall: Earlier you were talking about the issue of transparency, the need for information on individual parliamentarians — not by name — and that the actuarial report from the Chief Actuary should be more frequent. I think you said it should be on an annual basis. What other issues have you raised with regard to transparency?

Mr. Thomas: We believe that if you stand for office then it is fair for Canadians to know what a politician's compensation is. If they are a member of the Canadian Parliament, I think their lifetime compensation is public information.

I mentioned getting an annual report on a timely basis and being able to have it shortly after the year end as opposed to waiting a full year. I apologize for wandering with regard to the overall labour market, but the only point I was raising is that a pension should be portable and that should even apply to parliamentarians.

We believe Canadians deserve a system of retirement savings where parliamentarians and senators could move to any other job, take their pension entitlements with them, and that the tax treatment of parliamentarians would be the same as any other Canadian. They would get the same deductions and entitlements relative to how much money they were earning. It would not matter whether you earned \$132,000 as a senator, a teacher or a cop; a certain portion would be taken into retirement savings.

You would have retirement savings in your name pooled for you and could make a decision about leaving the Senate, returning to the private sector or joining a think tank. You would say, "I cannot leave the Senate because I am not vested." Those things mess up the labour market. That was the point I was making.

Senator Marshall: The Treasury Board has some information on the parliamentarians' pensions on their website. Has your organization ever looked at that to determine if this is valuable information or if it should be done differently?

Mr. Thomas: Yes. We probably account for most of the hits on the Treasury Board website. We prepared our own report, which is online on our website. A research director autographed a copy and gave it to the President of the Treasury Board. We had an extensive meeting. Our concern is mainly the delays in getting timely information because there are so many moving parts to these government pension plans.

There has been a lot of controversy with the government in past days about raiding pension plans to pay off deficits and paying out. Government employees were getting cheques in the nineties because the stock market was so hot. People were getting payouts because their contributions were deemed to be excessive. That was all based on actuarial assumptions that were hokey,

Le sénateur Marshall : Vous avez parlé de la transparence, de la nécessité d'obtenir de l'information sur les différents parlementaires — pas de façon nominative — et que l'actuaire en chef devrait présenter le rapport actuariel plus souvent. Si je ne m'abuse, vous avez dit qu'il devrait avoir une fréquence annuelle. Quels autres problèmes avez-vous soulevés au sujet de la transparence?

M. Thomas : Nous croyons que si une personne se présente aux élections, il va de soi que les Canadiens connaissent la rémunération d'un politicien. À mon sens, la rémunération à vie d'un membre du Parlement canadien est du domaine public.

J'ai mentionné que nous devrions pouvoir consulter un rapport annuel en temps opportun, peu de temps après la fin de l'exercice financier au lieu de devoir attendre une année complète. Je regrette de m'être écarté du sujet pour parler du marché du travail dans son ensemble, mais je voulais dire qu'une pension devrait être transférable et que cela devrait même s'appliquer aux parlementaires.

Nous croyons que les Canadiens et Canadiennes méritent un régime d'épargne-retraite dans lequel les parlementaires et les sénateurs pourraient occuper un autre emploi, transférer leurs droits à pension et recevoir le même traitement fiscal que n'importe quel autre Canadien. Ils obtiendraient les mêmes déductions et droits en fonction de leurs gains antérieurs. Le fait d'avoir gagné 132 000 \$ comme sénateur, comme enseignant ou comme policier ne devrait pas entrer en ligne de compte; une portion établie de ces gains serait retenue aux fins de l'épargne-retraite.

Votre épargne-retraite serait conservée pour vous dans un fonds à votre nom et vous pourriez décider de quitter le Sénat, de retourner dans le secteur privé ou de faire partie d'un groupe de réflexion. Vous ne diriez pas : « Je ne peux pas quitter le Sénat parce que je n'ai pas de droits acquis ». Ce genre de considérations sème le désordre dans le marché du travail. Voilà où je voulais en venir.

Le sénateur Marshall : Le site Web du Conseil du Trésor renferme des renseignements sur les pensions des parlementaires. Votre organisation en a-t-elle pris connaissance en vue de déterminer si l'information est utile ou si elle devrait être présentée différemment?

M. Thomas : Oui. Nous sommes probablement responsables de la plupart des appels de fichiers sur le site Web du Conseil du Trésor. Nous avons produit notre propre rapport que nous avons versé dans notre site Web. Un directeur de la recherche a autographié un exemplaire et l'a remis au président du Conseil du Trésor. Nous en avons longuement discuté. Nous en avons surtout contre les délais pour obtenir des renseignements opportuns parce qu'il y a tellement de rouages dans ces régimes de pension de l'État.

Le gouvernement a suscité beaucoup de controverse ces derniers jours parce qu'il aurait pillé les régimes de pension pour éponger des déficits et payer ceux qui monnaient leurs prestations de retraite. Dans les années 1990, les employés de l'État recevaient des chèques parce que le marché boursier était tellement favorable. Les employés recevaient des remboursements

including life expectancies, economic growth rates and interest rate projections. Suddenly the oracle declares there is too much money and healthy people in the middle of their working lives get cheques and go out and buy campers and everything. It messes up the economy because it causes an already overheated economy to overheat more.

We think that the retirement savings of all Canadians, and their participation in the labour market, is badly affected by the existence of these pension schemes. They have disrupted our labour markets and the parliamentary pension plan is a fine example. Parliamentarians cannot lead their lives and make decisions on whether to leave or continue serving because of these arbitrary rules.

Senator Marshall: Generally speaking, what I am taking from your testimony this morning is that you like what is in the bill, what you have seen so far, and you think we are moving in the right direction. However, you earlier referred to some areas where you thought there could possibly be some tweaking, plus you would like to see some enhanced and more frequent reporting.

When I was asking about detailed analysis, I was under the impression that your organization would do further analysis of the bill down the road and that this is not the end of pension reform for your organization; you will keep on going.

Mr. Thomas: We will. What we find frustrating is that it will be years. It will not be until next March that we get the first glimpse of how the retirements of 2011 affected the viability of the plan. It will be years until the actuary weighs in, and that is the crew and people with the real expertise. We know that even at these notional interest rates of over 10 per cent, the government has still had to put in additional taxpayers' dollars three times in last five years. It was James Fitz-Morris from the CBC who brought that up.

It is not a model way of doing things. We have to wait for the actuary; we do not have the expertise or information to make a prediction like this. However, I would not be at all surprised, even with parliamentarians tripling their contributions because of the reduction in the interest rate, if the actuary came back and made Parliament get taxpayers to contribute additional funds in years going forward to ensure the actuarial viability of the plan. In other words, I am saying it is very possible that it will not deliver what it is advertised to deliver, which is a dollar-for-dollar matching contribution between parliamentarians and taxpayers.

Senator Marshall: I cannot dispute your comments on the reporting. Thinking back on the new act, I do not think there is anything in there about enhanced reporting. Your comments are taken and I thank you very much.

parce qu'on jugeait leurs cotisations excessives. Le tout était fondé sur des hypothèses actuarielles complètement idiotes, notamment au sujet de l'espérance de vie, des taux de croissance économique et des projections des taux d'intérêt. Soudainement, l'oracle déclare qu'il y a trop d'argent et des gens en santé au milieu de leur vie active reçoivent des chèques et s'en vont s'acheter des véhicules récréatifs et ainsi de suite. Il s'ensuit un bouleversement de l'économie parce que cela fait surchauffer encore plus une économie déjà en surchauffe.

Nous croyons que l'existence de ces régimes de pension nuit beaucoup à l'épargne-retraite de tous les Canadiens et à leur participation au marché du travail. Ces régimes ont perturbé nos marchés du travail et le régime de pension des parlementaires en est un exemple parfait. Les parlementaires ne peuvent pas vivre leur vie et prendre des décisions sur la pertinence de partir ou de continuer à servir à cause de ces règles arbitraires.

Le sénateur Marshall : En gros, je retiens de votre témoignage que vous aimez la teneur du projet de loi, ce que vous en avez vu jusqu'à présent et vous croyez que nous allons dans la bonne direction. Toutefois, vous avez mentionné plus tôt certains domaines qu'il serait possible d'améliorer un peu et par ailleurs, vous aimeriez que les rapports soient plus fréquents et plus étoffés.

Quand je vous ai demandé si votre organisation avait fait une analyse détaillée, c'est que j'avais l'impression qu'elle pousserait plus loin l'analyse du projet de loi et que celui-ci ne représente pas le dernier mot en matière de réforme des pensions pour votre organisation, que vous allez poursuivre vos travaux.

M. Thomas : C'est exact. Ce qui nous agace, c'est que le processus prendra des années. Il faudra attendre en mars prochain pour avoir le premier aperçu de l'effet des retraites de 2011 sur la viabilité du plan. Il faudra des années avant que l'actuaire en chef se prononce, et il a l'équipe et les gens qui s'y connaissent vraiment. Nous savons que même à ces taux d'intérêt théoriques de plus de 10 p. 100, le gouvernement a encore dû y verser plus d'argent des contribuables trois fois au cours des cinq dernières années. C'est James Fitz-Morris du réseau anglais de la Société Radio-Canada qui l'a révélé.

Ce n'est pas une façon idéale de fonctionner. Nous devons attendre après l'actuaire, nous ne possédons ni le savoir-faire ni les renseignements nécessaires pour faire une telle prédiction. Cependant, je ne serais pas du tout surpris que l'actuaire revienne et demande au Parlement d'obliger les contribuables à verser des fonds supplémentaires dans les années à venir afin de garantir la viabilité actuarielle du plan, même si les parlementaires devaient tripler leurs cotisations à cause de la réduction du taux d'intérêt. En d'autres mots, je dis qu'il se peut très bien que le projet de loi ne livre pas ce qui est annoncé, c'est-à-dire une contribution égale des parlementaires et des contribuables.

Le sénateur Marshall : Je ne peux pas vous contredire en ce qui concerne la présentation de rapports. En repensant à la nouvelle loi, je crois qu'elle ne dit rien sur l'augmentation de la fréquence des rapports. Vos commentaires sont notés et je vous remercie beaucoup.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I would like to place the pension issue in context. Let me first say that I have a great deal of sympathy for my colleagues in the House of Commons.

For starters, organizations such as yours talk as if all members of Parliament are sure to receive staggering pensions as soon as they walk in the door of Parliament. You are not pointing out the fact that they have to sit for 15 years, which means that they practically have to get elected five times. So we are actually talking about quite a considerable challenge. As to the number of people who qualify for that, the public at large is under the impression that 300 people will get a large sum of money at the end of their careers.

My colleagues in the House of Commons work on average 60 hours a week, whereas the average worker puts in 35 to 40 hours a week — those are the people you are comparing them to. Members of Parliament take almost no vacation and do not even have the time to get sick. Unless they are dying, my colleagues come to work — and I am talking about all members, be they Conservative, Liberal, or NDP. In terms of wages, I do not need to look very far. I was an MP, and, when I came to the House of Commons, my wage was lowered by 50 per cent. My wage also dropped by 50 per cent when I came to the Senate. There are people who think that serving their country has more value than the cost of doing so. This has not happened only to me; many people in both the Senate and the House of Commons have seen their wages decline.

When you compare our pensions to pensions in the private sector, I always feel that it is not necessarily done in good faith and in a transparent and honest fashion, which is what we expect from an organization like yours. You are comparing apples and oranges.

I have not talked about sick days, vacation, pensions and wages. Those are the four features included in a contract of employment.

Once elected, our contract of employment is with hundreds of thousands of people. The way we work is completely different, and our job becomes uncertain every four years. In recent years, Parliaments have changed every two years, at most. So you are not considering the risk factor in those circumstances. You are suggesting that all those people will leave and abuse the government funds.

My intent is to bring those facts out in the open, and I challenge you to look at the rest. Why would someone, who could make \$200,000 per year somewhere else, come to work here for \$130,000 or \$150,000 per year? However, if you are elected at the age of 22 you make \$150,000 per year instead of \$40,000. There is room for improvement. Perhaps we should have a ceiling for all parliamentarians, regardless of their wages before they come here. However, there should be an adjustment for all Canadians who want to contribute.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je voudrais resituer dans son contexte la question des pensions. Permettez-moi avant tout de mentionner que j'ai beaucoup de sympathie pour mes collègues à la Chambre des communes.

Pour commencer, les organisations comme la vôtre parlent comme si tous les députés, dès la minute où ils mettent un pied au Parlement, étaient assurés de recevoir des pensions faramineuses. Vous n'insistez pas sur le fait qu'il faut siéger 15 ans et, pour cela, passer pratiquement cinq élections. On parle donc quand même d'un défi assez grand. Quant au nombre de personnes qui se qualifient pour cela, le public en général a l'impression que ce sont 300 personnes qui vont recevoir un gros montant d'argent à la fin de leur carrière.

Mes collègues à la Chambre des communes travaillent en moyenne 60 heures par semaine; pour le travailleur moyen c'est 35 à 40 heures par semaine — les gens avec lesquels vous comparez. Les députés ne prennent à peu près pas de vacances et n'ont même pas le temps d'être malades. À moins d'être mourants, mes collègues viennent travailler — et je parle des députés, tant conservateurs que libéraux ou NPD. Au niveau des salaires, je n'ai pas besoin d'aller chercher très loin. J'ai été députée, et lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes mon salaire a baissé de 50 p. 100. Lorsque je suis arrivée au Sénat mon salaire a aussi baissé de 50 p. 100. Il y a des gens qui croient que servir le pays a plus de valeur que ce que cela leur coûte. Je ne suis pas la seule, il y a énormément de gens, autant au Sénat qu'à la Chambre des communes qui voient leur revenu diminuer.

Quand vous comparez nos pensions aux pensions du secteur privé, j'ai toujours l'impression que ce n'est pas nécessairement fait avec toute la franchise, la transparence et l'honnêteté que l'on attend d'une organisation comme la vôtre, car vous comparez des pommes et des oranges.

Je n'ai pas parlé de journées de maladie, des vacances, des pensions et des salaires. Ce sont les quatre points qui se trouvent dans un contrat de travail.

Une fois élu, nous avons un contrat de travail avec des centaines de milliers de personnes. On travaille de façon tout à fait différente, et notre emploi devient incertain tous les quatre ans. Ces dernières années, les parlements ont duré au maximum deux ans. Vous n'attribuez donc pas de facteur de risque à ces circonstances. Vous laissez supposer que tous ces gens se retireront et abuseront des fonds de l'État de façon excessive.

Je tiens à exposer ces faits sur la place publique, et je vous défie de regarder le reste. Pourquoi une personne, qui gagnerait 200 000 \$ par année ailleurs, viendrait-elle travailler ici pour 130 000 \$ ou 150 000 \$ par année? Par contre, si on est élu à l'âge de 22 ans, on touchera 40 000 \$ par année, alors qu'on en touchera 150 000 \$. Il aurait lieu d'améliorer la question. Peut-être devrions-nous avoir un plancher pour tous les parlementaires, quel que soit leur salaire avant d'arriver ici. Toutefois, il devrait y avoir un ajustement pour tous les Canadiens qui veulent contribuer.

I would like to hear your comments on pensions in relation to wages and working conditions, because you are not considering those factors. I would like you to take that into account. When you do your studies and you address the public, it would be nice to give the impression that you recognize that those people are devoting a part of their lives to their constituents.

When you work at McDonald's, you also devote a part of your life to serving people, but not to the same extent and you do not work 60 hours a week — unless you work overtime, in which case you are paid accordingly. You cannot have it both ways. How about paying members of the House of Commons for the 25 hours of overtime they do per week?

You are creating a myth that says, at the end of the day, that you have won your argument, because your association has been promoting it for a long time. All I am telling you is that our colleagues in the House of Commons are being treated unfairly. They have to show up and sit for 25 years to be eligible for the full pension. So you probably end up with only half of one percent of the members of Parliament who qualify. You are talking about something that will not happen.

So could you comment on that?

[English]

Mr. Thomas: Thank you, senator. I do take the point about the capricious nature of the previous plan and the existing plan. Senator Mitchell referred to the Prime Minister's service when he did not serve a full term in the 1993 Parliament. Had he never returned to Parliament, he would never have benefited from any pension benefits at all. There is a member of the other place from Newfoundland who has five and a half years of service — he is 38 days short — and has won multiple elections, including a by-election. However, because of his misfortune and the caprices of this plan, he gets nothing. James Moore, who is 37 years old, has already accrued a \$2.8-million pension annuity, which could grow to \$3.8 million by the time he is 41 or 44.

It is a capricious and unfair way of compensating people for the work that they do, and it is not transparent.

As I say, we have inquired with the Prime Minister many times and he has stated publicly, and his office has stated in writing, that he has not bought in for his pension entitlement for that first term and he has no intention of ever doing so. Now he has literally coughed up another million or two of personal pension entitlements to drag this reform over the finish line. Therefore, we continue to give kudos to the Prime Minister for leading by example.

Our argument is that every parliamentarian should be allocated some money for retirement savings — money that should be available to them like any other Canadian with the same tax protections as some proportion of their income, and that they can take with them. If Senator Smith is called back to rescue the Canadian Football League yet again, he should not have to

J'aimerais entendre vos commentaires sur le fait que la pension va avec le salaire et les conditions de travail, car vous n'en tenez pas compte. J'aimerais que vous en teniez compte. Lorsque vous faites vos études et que vous vous adressez au public, il serait bon qu'on ait l'impression que vous reconnaissez que ces personnes consacrent une partie de leur vie à leurs concitoyens.

Lorsqu'on travaille chez McDonald's, on consacre également une partie de sa vie aux citoyens, mais la partie est un peu moindre et on ne travaille pas 60 heures par semaine — à moins de faire du temps supplémentaire, dans lequel cas on est payé en conséquence. Alors de deux choses l'une. Il suffirait que les parlementaires de la Chambre des communes soient payés pour les 25 heures de temps supplémentaire par semaine.

Vous créez une mythologie qui consiste à dire, en fin de compte, que vous avez gagné votre point, car votre association le prône depuis longtemps. Or, je vous dis simplement qu'il y a une injustice par rapport aux collègues de la Chambre des communes. Il faudra se présenter et siéger pendant 25 ans afin d'être éligible à la pleine pension. On n'aura alors probablement qu'un demi de un p. 100 de députés qui vont se qualifier. Vous parlez d'une chose qui n'existera pas.

J'aimerais donc entendre vos commentaires.

[Traduction]

M. Thomas : Merci, madame le sénateur. Je suis tout à fait sensible à la nature capricieuse du régime précédent et du régime actuel. Le sénateur Mitchell a mentionné la durée du service du premier ministre qui n'avait pas complété son mandat dans le Parlement de 1993. S'il n'avait jamais été réélu au Parlement, il n'aurait jamais eu droit à quelque prestation que ce soit. Un député de Terre-Neuve compte cinq ans et demi de service — il lui manque 38 jours — et il a remporté plusieurs élections, dont une élection complémentaire. Toutefois, à cause de sa malchance et des caprices du régime, il ne reçoit rien. James Moore, qui a 37 ans, a déjà accumulé une rente de pension de 2,8 millions de dollars, qui pourrait grossir à 3,8 millions de dollars lorsqu'il aura 41 ou 44 ans.

C'est une façon capricieuse et injuste de rémunérer des gens pour le travail qu'ils font, une façon non transparente.

Comme je l'ai dit, nous avons posé la question plusieurs fois au premier ministre et il a dit publiquement, et son cabinet l'a confirmé par écrit, qu'il n'a pas racheté ses droits à pension pour ce premier mandat et qu'il n'a aucune intention de le faire. Aujourd'hui, il a littéralement craché personnellement un ou deux autres millions de droits à pension pour traîner cette réforme jusqu'à la ligne d'arrivée. Par conséquent, nous félicitons encore le premier ministre de prêcher par l'exemple.

Nous disons que chaque parlementaire devrait avoir droit à une certaine somme en guise d'épargne-retraite — une somme qui devrait être mise à sa disposition comme n'importe quel autre Canadien jouissant des mêmes protections fiscales sous la forme d'un pourcentage de son revenu, une somme qu'il peut apporter avec lui. Si on rappelait le sénateur Smith pour qu'il sauve la

say, “Well, I have to wait until I have six years in the Senate to do that.” The money he has earned should be his money and he should be able to take it with him.

We talked about members of Parliament being able to put \$23,000 into their RRSPs — they could max out their RRSPs like every other Canadian. After one term of office, depending on how it was invested, they would have somewhere between mid \$80,000 to over \$100,000 saved, and after two terms they might have a quarter million dollars of retirement savings from having spent eight years in office. That would be instead of having this magical barrier at six years of service where you are either in or out, and if you are in, you get a lifetime annuity, and if you are out, you get nothing.

I think every parliamentarian could look their constituents in the eye and say, “Yes, I get a matching RRSP contribution like you do. I max out my RRSPs. It is all invested, and it comes off every cheque. That is what I get.” I think Canadians would have a lot more respect for Parliament if that is the way it worked.

Senator Hervieux-Payette: I am sorry, but if we do the six years and my colleague is leaving — maybe he should save the Canadians first — he would receive 18 per cent of the whole pension after six years.

As you say, I had five years and seven months. I walked away with my contribution — goodbye — and put it in my RRSP, as you mentioned. Why? I did it because the return on the investment was so low that it was not worth leaving it there, so I took it away because there was no advantage to leave it. When I came back to the Senate, they asked, “Do you want to buy it back?” I said, “No, because the return is not good enough.”

Do not build this mythology that when the money is in the hands of Parliament and being managed at the Parliament level that we have a big advantage. I asked the researcher to check something. It is 18 per cent for six years and then you add a certain percentage every year until you reach the maximum after 25 years.

There are no millions of dollars — the millions of dollars for one person. Most of the people in the house will never get to the maximum; the great majority — 90 per cent — will not, so we are talking about a small number of people. You put that as a gigantic envelope that the poor taxpayer will have to pay.

I am telling you that for the work they are doing right now, I do not think they are rewarded properly. Their whole package is a package the same as for any worker anywhere else.

As far as Nortel, I can tell you we had a diverse point of view in our committee about compensation there, and they should have been dealt with differently.

Ligue canadienne de football une nouvelle fois, il ne devrait pas avoir à dire : « Eh bien, je dois attendre d’avoir fait six ans au Sénat pour y aller ». L’argent qu’il a accumulé devrait être son argent et il devrait pouvoir partir avec lui.

Nous avons parlé de députés qui pourraient mettre 23 000 \$ dans leurs REER — ils pourraient maximiser leurs REER comme n’importe quel autre Canadien. Après un mandat, selon la façon dont l’argent a été investi, ils auraient quelque part entre 85 000 \$ et plus de 100 000 \$ d’économies et après deux mandats, ils pourraient avoir un quart de million de dollars d’épargne-retraite après avoir passé huit ans en poste. Cette mesure remplacerait la barrière magique des six ans de service qui détermine si vous êtes couvert ou non par le régime. Si oui, vous obtenez une rente à vie, sinon, vous n’avez rien.

À mon sens, chaque parlementaire pourrait regarder ses électeurs en face et leur dire : « Oui, je bénéficie d’une cotisation de contrepartie à mon REER comme vous. Je maximise mes REER. Tout est investi, et c’est prélevé sur chaque chèque. Voilà ce que j’ai ». Je crois que les Canadiens auraient beaucoup plus de respect pour le Parlement si le régime fonctionnait ainsi.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je suis désolée, mais si nous faisons les six ans et mon collègue quitte — il devrait peut-être sauver le Canadien d’abord — il toucherait 18 p. 100 de la pension totale après six ans.

Comme vous dites, j’avais siégé cinq ans et sept mois. Je suis partie avec ma cotisation — au revoir — et je l’ai investie dans mon REER, comme vous l’avez dit. Pourquoi? Je l’ai fait parce que le rendement de l’investissement était si faible qu’il ne valait pas la peine de laisser la somme là, je l’ai donc retirée parce qu’il n’y avait aucun avantage à l’y laisser. À mon retour au Sénat, on m’a demandé : « Voulez-vous racheter ces années? » et j’ai dit « non, parce que le rendement n’est pas assez bon ».

N’entretenez pas ce mythe que lorsque l’argent est entre les mains du Parlement et qu’il est géré au Parlement, nous en tirons un avantage énorme. J’ai demandé à l’analyste de vérifier quelque chose. La réalité, c’est 18 p. 100 après six ans puis vous ajoutez un certain pourcentage chaque année jusqu’au maximum après 25 ans.

Il n’y a pas des millions de dollars — les millions de dollars dont vous parlez pour une personne. La plupart des membres de la Chambre n’atteindront jamais le maximum; la grande majorité — 90 p. 100 — n’y parviendra pas, nous parlons donc d’un petit nombre de personnes. Vous en parlez comme d’une enveloppe gigantesque que le pauvre contribuable devra payer.

Je vous dis que pour le travail qu’ils font actuellement, à mon avis, ils ne sont pas assez rétribués. Leur régime, dans son ensemble, équivaut à celui de n’importe quel autre travailleur.

Quant à Nortel, je peux vous dire que nous avons des points de vue variés ici au sujet de la rémunération de son personnel, qui aurait dû être traité différemment.

Be transparent like you want us to be and be fair also and say that the people will just get one fifth of their pension after two elections. At least you know it will be fair and people will understand. If you are in the private sector, yes, we recommended to the government to have a portable pension so that when you change employers, you walk away but you continue to build your pension along the way. I had that choice and I am sure that if we leave after seven years, we can walk away and just collect the 18 per cent — or at that time probably 22 per cent.

However, these are theoretical gigantic holes in the budget of the government that, as far as I am concerned, even with 300 people in the house, we will never see such a big amount. Yesterday, we were told it was over five years and \$29 million on a budget of over \$250 billion.

If you want to look at saving, maybe look elsewhere.

Mr. Thomas: May I comment? Is it within your rules?

The Chair: It is within my discretion to allow you to comment, with justification.

Senator Mitchell: Oh, yeah, for sure. You and I agree on that.

Mr. Thomas: I heard the translation when the senator talked about the honesty of our arguments at some point and discussed the integrity of our organization as it approached this issue. We have never been publicly rebuked for the numbers we put out with regard to the parliamentary pension plan. The math is pretty simple for the issue of 20 per cent of an MP's salary after six years. For the last six years served in Parliament, they put in about \$11,000 a year. We have all the names of the individuals who left and the smallest pension is about \$28,000 a year.

The Chair: This proposed legislation is moving that up from \$11,000 to \$38,000.

Mr. Thomas: Under the old deal, you could put in about \$66,000, and as soon as you were done, you would start getting \$28,000 a year. Well, that is a heck of a deal. You cannot dress it up.

Senator Hervieux-Payette made reference to parliamentarians working 60 hours a week and the average Canadian working 37 to 40 hours per week. Like, give me a break. What planet are we talking about here? My wife was a mortgage broker. She took our daughter to a mortgage appointment two days after my daughter was born.

The Chair: This is getting a little away from the legislation.

Mr. Thomas: My father was a farmer. He got up at 5 a.m. to do summer fallowing; came home and napped for half an hour; and we took his dinner to him in the field at 9 p.m. Canadians do

Soyez transparent comme vous nous demandez de l'être et soyez juste aussi et dites que les députés ne toucheront que le cinquième de leur pension après deux élections. Au moins, vous saurez que ce sera juste et que les gens comprendront. Pour ceux qui travaillent dans le secteur privé, nous avons effectivement recommandé au gouvernement de prévoir une pension transférable de sorte que malgré un changement d'employeur, vous continuez à bâtir votre pension tout du long. Ce choix m'a été offert et je sais que si nous partons après sept ans, nous pouvons toucher seulement les 18 p. 100 — ou le pourcentage à ce stade sera probablement passé à 22 p. 100.

Toutefois, le budget du gouvernement comporte des trous théoriques gigantesques et, à mon avis, même avec 300 députés dans la Chambre, nous ne verrons jamais un montant aussi énorme. Hier, on nous a dit que c'était au-delà de cinq ans et 29 millions de dollars sur un budget de plus de 250 milliards de dollars.

Si l'objectif est de faire des économies, il vaut peut-être mieux chercher ailleurs.

M. Thomas : Puis-je réagir? Est-ce dans vos règles?

Le président : J'ai la discrétion de vous permettre de réagir, avec justification.

Le sénateur Mitchell : Oh oui, c'est sûr. Nous sommes d'accord là-dessus.

M. Thomas : J'écoutais la traduction quand madame le sénateur Hervieux-Payette parlait de l'honnêteté de nos arguments à un certain point et de l'intégrité de notre organisation dans son approche du dossier. Les chiffres que nous avançons sur le régime de pension des parlementaires n'ont jamais été publiquement réfutés. Le calcul est assez simple en ce qui concerne le 20 p. 100 du salaire d'un député après six ans. Pour les six dernières années de service au Parlement, ils ont cotisé environ 11 000 \$ par an. Nous avons les noms de tous ceux qui sont partis et la plus petite pension est d'environ 28 000 \$.

Le président : Ce projet de loi fait passer la cotisation de 11 000 \$ à 38 000 \$.

M. Thomas : Selon l'ancien régime, vous pouviez cotiser environ 66 000 \$ et dès que vous aviez mis ce montant, vous commenciez à toucher 28 000 \$ par an. Eh bien, c'est une sacrée bonne affaire. C'est impossible de le cacher.

Le sénateur Hervieux-Payette a parlé des parlementaires qui travaillent 60 heures par semaine tandis que le Canadien moyen travaillerait 37 à 40 heures par semaine. Voyons, c'est ridicule. De quelle planète parlons-nous? Ma femme était courtière en hypothèques. Elle a amené notre fille à un rendez-vous de négociation d'hypothèque deux jours après la naissance de ma fille.

Le président : Nous nous éloignons pas mal du projet de loi.

M. Thomas : Mon père était agriculteur. Il se levait à 5 heures pour préparer la jachère estivale; il rentrait à la maison et faisait une sieste d'une demi-heure; et nous lui apportions son souper dans le

not work 37 to 40 hours a week. People work their guts out. We were hailed out one year and our family lived on \$800. My dad was not working 37 hours that year, I have to tell you that.

The Chair: We understand your point. We are dealing with parliamentarians' pensions.

Mr. Thomas: My sister is 63 years old. She works for the National Research Council on contract. She works evenings and weekends.

The Chair: Thank you, Mr. Thomas.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I would like to thank the witnesses for appearing before the committee today. In terms of pension plans, there are a lot of equity issues. In addition, as the population ages, there will be more and more equity issues between the private sector and the public sector; between the federal government, the provinces and the municipalities; and between generations as well.

In terms of transition rules, this bill will solve the equity problem by requiring parliamentarians to pay 50 per cent of the cost of their pension, which is a good thing, in my view.

The bill specifies that the members of Parliament will be contributing 50 per cent by 2017. Do you believe that the transition period is too short and that it should be longer?

[*English*]

Mr. Thomas: I believe the transition period is not a formula that the Canadian Taxpayers Federation would write. In the 1990s, we had a pension rebellion in Alberta against pensions for members of the legislature. The premier walked away from a discussion he had in front of a media scrum with the then director of the Canadian Taxpayers Federation, walked into his caucus and scrapped the pension plan entirely on a retroactive basis. There were serving members of the Alberta legislature who walked away with no pension entitlements at all, although they had entered public life with the expectation that they would be getting one.

I am not from Alberta, so Senator Mitchell can correct me if my history is wrong.

Senator Mitchell: I can answer that if the chair asks me, but he will not.

The Chair: Carry on, Mr. Thomas. Please do not invite other senators to make comments.

champ à 21 heures. Les Canadiennes et les Canadiens ne travaillent pas entre 37 à 40 heures par semaine. Les gens travaillent d'arrache-pied. Une année, nous avons perdu toute la récolte à cause de la grêle et notre famille a vécu avec 800 \$. Mon père ne travaillait pas 37 heures par semaine cette année-là, je peux vous le dire.

Le président : Nous comprenons votre point de vue. Nous parlons des pensions des parlementaires.

M. Thomas : Ma sœur a 63 ans. Elle travaille pour le Conseil national de recherches à contrat. Elle travaille les soirs et les fins de semaine.

Le président : Merci, monsieur Thomas.

[*Français*]

Le sénateur Bellemare : Je remercie les témoins de comparaître devant le comité aujourd'hui. Dans les régimes de retraite, il y a énormément de problèmes d'équité. De plus, avec le vieillissement de la population, il y aura de plus en plus de problèmes d'équité qui vont transparaître entre le secteur privé et le secteur public; entre le fédéral, les provinces et les municipalités; entre les générations aussi.

Sur le plan des règles de transition, ce projet de loi va régler les problèmes d'équité en faisant en sorte que les parlementaires paient 50 p. 100 du coût de leur pension et je crois que c'est une bonne chose.

Le projet de loi prévoit que les parlementaires atteindront la contribution à hauteur de 50 p. 100 en 2017. Est-ce que vous croyez que la période de transition est trop courte et qu'elle devrait être plus longue?

[*Traduction*]

M. Thomas : La Fédération canadienne des contribuables n'utiliserait pas la formule de la période de transition. Dans les années 1990, il y a eu une rébellion en Alberta au sujet des pensions des députés. Le premier ministre a tourné les talons en plein milieu d'une discussion qu'il avait devant les médias avec le directeur de l'époque de la Fédération canadienne des contribuables, il a réuni son caucus et a mis au rancart le régime de pension dans son ensemble de façon rétroactive. Des députés qui siégeaient à l'Assemblée législative de l'Alberta ont quitté sans aucun droit à pension, même s'ils étaient entrés dans la vie publique en s'attendant d'en avoir.

Je ne viens pas de l'Alberta, le sénateur Mitchell pourra donc me corriger si j'ai mal relaté ces faits historiques.

Le sénateur Mitchell : Je peux répondre si le président me le demande, mais il ne le fera pas.

Le président : Poursuivez, monsieur Thomas, et veuillez ne pas inviter d'autres sénateurs à commenter vos propos.

Mr. Thomas: The workers of Aveos in Montreal came to work a couple of months ago and found the place padlocked and the company in bankruptcy. There was no severance, workplace adjustment, competition or training allowance. There was zip, zero, nada.

I think this reform is long overdue. Our supporters would not have been quite so generous with the transitional provisions, but it is the biggest reform to parliamentary pensions that we have seen in our history. We recognize it, salute it and are grateful to parliamentarians on all sides of the house for supporting it.

[Translation]

Senator Chaput: Mr. Thomas, I understand the objective of this bill and I understand that, in terms of the pension plan of parliamentarians, it is fair for them to contribute 50 per cent. However, what I am worried about, and what I do not understand, is that the bill goes as far as recommending harmonizing the Canada Pension Plan with that of parliamentarians.

In my mind, I think that all Canadians have contributed and contribute to this plan since the first day they have had a paid job. They have put in their own money and they get it back. Why add this harmonization? Why include this approach in the bill?

When parliamentarians receive their pension and the CPP, why is their pension reduced by the amount they receive through the CPP? Why would the pensions be harmonized? I am not an economist, but I think it is unfair.

[English]

Mr. Thomas: You may want to have an actuary or pension expert discuss that with you. One of our concerns —

[Translation]

Senator Chaput: What do you think about that, Mr. Thomas?

[English]

Mr. Thomas: I can offer opinions, but I cannot offer expertise because I am not an actuary and I am not steeped in the interactions of pension entitlements.

The Chair: It is a policy matter more than that, is it not? Treat them as separate pensions or combine them. We do not need the actuary's comments on that, although we may have it when the actuary appears before the committee.

From your point of view, you see different pension schemes and are quite critical of what has been the pension scheme for parliamentarians. The new proposal, as Senator Chaput has pointed out, is that your Canada Pension Plan entitlement will be

M. Thomas : Il y a quelques mois, les travailleurs d'Aveos à Montréal sont arrivés au travail; ils ont trouvé les portes verrouillées et la compagnie en faillite. Il n'y a pas eu d'indemnité de départ, de prestation d'aide à la transition, de subvention d'aide à la compétitivité, ni d'allocation de formation. Ils n'ont eu rien, zéro, nada.

Cette réforme était attendue depuis longtemps. Nos membres n'auraient pas été aussi généreux à l'égard des dispositions de transition, mais il s'agit de la plus importante réforme des pensions parlementaires de toute notre histoire. Nous le reconnaissons, nous la saluons et nous remercions les parlementaires de tous les partis de l'avoir appuyée.

[Français]

Le sénateur Chaput : Monsieur Thomas, je comprends l'objectif de ce projet de loi et je comprends que pour le régime de retraite des parlementaires, il est équitable que ces derniers contribuent à 50 p. 100. Par contre, ce qui me préoccupe, parce que je ne comprends pas, c'est que le projet de loi va aussi loin que de recommander l'harmonisation du Régime de pensions du Canada avec celui des parlementaires.

Dans mon esprit, je me dis que tous les Canadiennes et Canadiens ont contribué et contribuent à ce régime depuis le premier jour où ils ont occupé un emploi rémunéré. Ils y ont mis de leur argent et cela leur revient. Pourquoi avoir ajouté cette harmonisation? Pourquoi avoir inclus cette façon de faire dans le projet de loi?

Au moment où le parlementaire reçoit sa pension et le CPP, pourquoi le montant de la pension est-il réduit du montant qu'il reçoit du CPP? Pourquoi avoir fait cette harmonisation? Sans être économiste, il me semble que c'est injuste.

[Traduction]

M. Thomas : Vous voudrez peut-être inviter un actuaire ou un spécialiste des pensions pour en discuter avec vous. L'une de nos préoccupations...

[Français]

Le sénateur Chaput : Qu'en pensez-vous, monsieur Thomas?

[Traduction]

M. Thomas : Je peux exprimer des opinions, mais je ne peux pas vous fournir des analyses poussées parce que je ne suis ni actuaire, ni familier avec les interactions des droits à pension.

Le président : C'est une question d'orientation, n'est-ce pas? On les traite comme deux pensions distinctes ou on les combine. Nous n'avons pas besoin des commentaires de l'actuaire sur le sujet, même s'il se pouvait bien qu'il nous en fasse part lorsqu'il comparaitra ici.

De votre point de vue, vous examinez différents régimes de pension et vous vous montrez plutôt sévère à l'égard du régime de pension des parlementaires. Comme le sénateur Chaput l'a souligné, selon la nouvelle proposition, la prestation versée au

deducted from the parliamentary pension. From a policy point of view, what is your reaction? I believe that is what Senator Chaput was talking about.

Senator Chaput: Yes, thank you, Mr. Chair.

Mr. Thomas: This provision is quite common across government employee pension plans and the Ontario Teachers' Pension Plan. Most government employee pensions are designed to integrate Canada Pension Plan benefits, Old Age Security and workplace pensions. They are very complicated, which makes trying to discuss pensions in the public forum tough, the way we do it, because people's eyes glaze over.

The Chair: Thank you. We agree with that.

Mr. Thomas: Previously, parliamentarians would collect their parliamentary pension and their Canada Pension Plan. Most government employee pensions and workplace pensions integrate with Canada Pension Plan and Old Age Security benefits, and that is to the tax advantage of the beneficiary. As we work towards a better pension system that is fair, both across government and outside of government, I think parliamentarians should move into the common practice. It seems to me that the common practice in pensions is integration with the different benefit programs.

Senator Nancy Ruth: Mr. Thomas, this is a piece of legislation I am very proud of the government for. I have been confused by a number of things you have said.

You raised the issue of pensions being vested at six years. Can you tell me of other major corporations that give pensions that do not vest at six years? Is this not pretty much a standard in the industry?

Mr. Thomas: The fact is that outside of government these kinds of pension plans are going the way of the dodo. The Royal Bank just dumped theirs. Bell Canada dumped theirs when they took over CTV. The Export Development Corporation, wholly owned by the federal Crown, just dumped their pension plan.

In terms of vesting provisions and what the common practices are, the fact is that we have gone from a quarter of the workforce outside of government having such a plan, to 11 per cent. I would say that certainly in our lifetimes, probably in the next 10 years or so, Canadians who do not work for government, the number of them who have some kind of pension like this — and certainly new hires. There will be no new hires who have a pension scheme like these government pension schemes, because they are a nightmare.

titre du Régime de pensions du Canada sera déduite de la pension des parlementaires. Du point de vue des politiques, qu'en pensez-vous? Je crois que c'est ce que le sénateur Chaput voulait savoir.

Le sénateur Chaput : Oui, merci, monsieur le président.

M. Thomas : On voit assez souvent cette disposition dans les régimes de pension de la fonction publique et dans le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. La plupart des régimes de pension des employés de l'État prévoient l'harmonisation avec les prestations du Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et les pensions du secteur privé. Ces dispositions sont très complexes, ce qui nous complique la tâche d'expliquer les régimes de pension dans un forum public, comme nous le faisons, parce que ça fait bailler les participants.

Le président : Merci. Nous sommes d'accord.

M. Thomas : Dans le passé, les parlementaires touchaient leur pension de parlementaires et leurs prestations du Régime de pensions du Canada. La plupart des régimes de pension des employés de l'État et du secteur privé s'harmonisent avec les prestations du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse et c'est à l'avantage fiscal du bénéficiaire. Comme nous nous employons à établir un meilleur régime de pension qui soit équitable, à la fois dans l'administration publique et dans le secteur privé, je crois que les parlementaires devraient adopter la pratique courante. Si je ne m'abuse, la pratique courante en matière de pension est l'harmonisation avec les différents programmes de prestation.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Thomas, je suis très fière du gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi. Je n'ai pas très bien compris plusieurs choses que vous avez dites.

Vous avez soulevé la question du droit à pension acquis après six ans. Pouvez-vous me nommer d'autres grandes sociétés dans lesquelles la période d'acquisition du droit à pension n'est pas de six ans? N'est-ce pas une norme plutôt bien établie dans l'industrie?

M. Thomas : Le fait est qu'en dehors de l'administration publique, les régimes de pension de ce genre sont en voie de disparition. La Banque Royale vient d'abandonner le sien. Bell Canada a abandonné le sien quand elle a pris le contrôle de CTV. La Société canadienne pour l'expansion des exportations, une société en propriété exclusive du gouvernement fédéral, vient d'abandonner son régime de pension.

En ce qui concerne les dispositions relatives à l'acquisition du droit à pension et la teneur des pratiques courantes, le fait est que la proportion de la population active, hors de la fonction publique, dotée d'un tel régime est passée du quart à 11 p. 100. Je dirais que sans aucun doute de notre vivant, mais tout probablement d'ici une dizaine d'années, la proportion des Canadiens qui ne travaillent pas dans le secteur public et qui bénéficient de ce genre de régime va diminuer — et assurément pour les nouveaux employés. Aucune recrue n'aura un régime de pension comme ceux du secteur public, parce qu'ils sont un cauchemar.

Senator Nancy Ruth: However, it is the tradition of the industry to vest at six years. You are suggesting it would be nice to change that tradition, but it has not been unusual, historically. That is correct, right?

The Chair: Mr. Thomas on that? “Yes” or “no,” if you can, or “I do not know.”

Mr. Thomas: I take Senator Nancy Ruth’s expertise from her long service as a corporate director.

The Chair: That is your only source of information?

Mr. Thomas: We are the taxpayers’ federation, not the corporate government’s federation.

Senator Nancy Ruth: The issues you raise about portability are interesting. They would certainly service some people. I tend to have great empathy with the comments of Senator Hervieux-Payette. However, if we had no pension here, would it not be true that salaries would have to be increased to compensate for private pension plans that MPs and senators might choose to make, in which case it still is a cost to the taxpayer; it is just another way of paying the cost?

Mr. Thomas: That is an argument that we hear a lot. Our response is that if you look at the laboratory of the real world, in Alberta they have had a variety of pension schemes. The Alberta legislature had no pensions. Then they introduced multi-million dollar transitional allowances and the public rebelled against that. Now they will be going to just regular, everyday RRSP contributions, after a long debate. I cannot see where the quality of Alberta legislatures has varied much, regardless of how many millions of dollars of taxpayers’ funds Alberta politicians have managed to harvest from taxpayers in compensation for their service.

If you want to look at another excellent lab experiment, you have the province of Ontario, where you not only have a legislature and a Parliament, but they have identical electoral boundaries and identical numbers of politicians. Ontario politicians get no pension whatsoever, and federal politicians have the most lucrative pension in government.

If you go back since the mid-1990s, when this reform was instituted, I defy anyone to tell me that the 108 members of the federal delegation surpassed the 108 provincial member in expertise, qualifications, education, hours of work, dedication to getting re-elected, or any of the metrics.

Senator Nancy Ruth: You are quite right. None of us will argue that one.

Le sénateur Nancy Ruth : Néanmoins, c’est la tradition dans le secteur privé d’acquiescer le droit à pension après six ans. Vous laissez entendre que ce serait bien de changer cette tradition, mais historiquement, ce n’était pas inhabituel. C’est exact?

Le président : Monsieur Thomas, sur ce point, un oui ou un non, si vous le pouvez, ou « je ne sais pas ».

M. Thomas : Je m’en remets au savoir-faire que le sénateur Nancy Ruth a acquis au cours de ses longues années de service comme directrice de société.

Le président : C’est votre seule source d’information?

M. Thomas : Nous sommes la Fédération des contribuables, pas la Fédération de l’entreprise privée.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous soulevez des questions intéressantes au sujet de la transférabilité : ce serait sans doute avantageux pour certaines personnes. J’ai tendance à très bien comprendre ce que le sénateur Hervieux-Payette disait. Cependant, s’il n’y avait pas de régime de pension, n’est-il pas vrai qu’il faudrait augmenter les salaires pour compenser les régimes de pension privés que les députés et les sénateurs pourraient décider de constituer, auquel cas cela représente encore un coût pour le contribuable; c’est simplement une autre façon de l’acquiescer?

M. Thomas : C’est un argument qu’on nous sert souvent. Nous répondons que si nous nous fions au laboratoire que représente le monde réel, l’Alberta a eu un éventail de régimes de pension. L’Assemblée législative de l’Alberta n’avait pas de régime, puis des allocations de transition de plusieurs millions de dollars ont été votées et la population s’est rebellée. Au bout du compte, après un long débat, les députés se contenteront de cotisations régulières à des REER tout simples. Je ne peux pas dire que la qualité des législatures de l’Alberta a beaucoup varié, peu importe le nombre de millions de dollars que les politiciens albertains ont réussi à soutirer des poches des contribuables en contrepartie de leur service.

Si nous voulons prendre en compte une autre excellente expérience de laboratoire, nous avons la province de l’Ontario, dans laquelle nous avons non seulement une Assemblée législative et un Parlement, mais aussi des frontières électorales identiques et un nombre identique de politiciens. Les politiciens ontariens n’ont aucune pension et les politiciens fédéraux ont le régime de pension le plus lucratif du secteur public.

Si nous remontons au milieu des années 1990, lors de l’instauration de cette réforme, je défie quiconque de me dire que les 108 députés fédéraux faisaient la barbe aux 108 députés provinciaux sur les plans du savoir-faire, des titres de compétence, de la scolarité, des heures de travail, du dévouement à se faire élire ou de n’importe quel autre indicateur.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez tout à fait raison. Aucun d’entre nous ne contesterait ce point.

However, you would agree, then, that probably there would be an increase in salary if there was no pension scheme to compensate, as an employer, in which case there is still a burden on the taxpayer? Is that correct?

Mr. Thomas: Ontario manages to staff its legislature with no pension plan and lower salaries than the House of Commons.

Senator Nancy Ruth: Have the salaries increased since Mike Harris removed the pension schemes from Ontario?

Mr. Thomas: Yes, but I do not think they have increased faster than the federal.

Senator Nancy Ruth: The taxpayer is still paying. I am suggesting that it is one way to do it one way, and it is one way to do it another, but there may be no benefit to the taxpayer. We all pay.

Thank you very much, Mr. Thomas.

Mr. Thomas: Thank you, senator.

Senator McInnis: I would like to pick up on the senator's comments. In my past, I spent 15 years in a provincial government and cabinet, and I just wanted to underscore what a couple of senators have said here today, apropos your comments a moment ago.

It is becoming increasingly more difficult to attract quality individuals to run. In my experience — and I will discount myself by being ably qualified or anything like that — but I was 32 years of age when I was elected and I went into cabinet. I had a good law practice. I had a business that was doing business with the government. Back then there were no blind trusts. There are now, but there are difficulties with that. I had to exempt myself from that for 15 years. At the age of 47, I lost in the 1993 election.

I want you to know, as a lawyer, a practising lawyer, that it is not easy to go back into the practice of law. All those corporate people and professionals that you dealt with as a cabinet minister, for some reason they do not know you quite as well as they did when you were an elected official. I made this comment to a commission on pensions that just wrapped up earlier this year in Nova Scotia, because pensions, of course, are a big issue.

The Chief Justice who was chairing that commission, said to me, “Mr. McInnis, would you say you were tainted as a politician?” I said, “Well, ‘tainted’ is a strong word, but yes.”

My point is that you can be summarily dismissed by the public in an election after six years, after four years, after ten years, and you have to pick up your career. Therefore, pensions have to, in some

Cependant, vous conviendriez donc qu'il y aurait probablement, en guise de compensation de l'employeur, une hausse de salaire s'il n'y avait plus de régime de pension, auquel cas le contribuable supporterait encore un fardeau? Est-ce exact?

M. Thomas : L'Ontario réussit à remplir son Assemblée législative de députés sans régime de pension et avec des salaires inférieurs à ceux qu'offre la Chambre des communes.

Le sénateur Nancy Ruth : Les salaires ont-ils augmenté depuis que Mike Harris a éliminé les régimes de pension en Ontario?

M. Thomas : Oui, mais je ne pense pas que l'augmentation a été aussi rapide que celle des salaires des députés fédéraux.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est encore le contribuable qui paie. À mon avis, nous pouvons le faire d'une façon, et nous pouvons le faire d'une autre façon, mais il n'y aura probablement pas d'avantage pour le contribuable. Nous payons de toute façon.

Merci beaucoup, monsieur Thomas.

M. Thomas : Merci, madame le sénateur.

Le sénateur McInnis : J'aimerais revenir sur ce que le sénateur Hervieux-Payette disait. J'ai passé 15 ans au sein d'un gouvernement et d'un cabinet à l'échelon provincial et je voulais simplement insister sur ce que deux ou trois sénateurs ont dit aujourd'hui, en réaction à ce que vous avez dit il y a quelques instants.

Il devient de plus en plus difficile d'attirer des candidats de qualité. D'après mon expérience — et je ne prétendrai pas que j'étais moi-même hautement qualifié ou quoi que ce soit de la sorte — mais j'avais 32 ans quand j'ai été élu et que je suis entré au Cabinet. J'avais du succès comme avocat. J'avais une entreprise qui faisait des affaires avec le gouvernement. À l'époque, il n'y avait pas de fiducie sans droit de regard. Il y a en a aujourd'hui, mais elles posent problème. J'ai dû me retirer pendant 15 ans. À 47 ans, j'ai perdu mon siège aux élections de 1993.

Je veux que vous sachiez qu'en tant qu'avocat, il n'est pas facile de retourner à la pratique du droit. Pour une quelconque raison, tous ces dirigeants d'entreprise et ces professionnels avec qui vous aviez affaire quand vous étiez ministre du Cabinet ne vous connaissent plus aussi bien qu'ils vous connaissaient quand vous étiez un représentant élu. J'ai fait cette observation devant une commission d'examen des pensions qui a conclu ses travaux un peu plus tôt cette année en Nouvelle-Écosse, parce que bien entendu, les pensions posent un gros problème.

Le juge en chef qui présidait cette commission m'a demandé : « Monsieur McInnis, diriez-vous que vous avez été contaminé en tant que politicien? » Je lui ai répondu : « Eh bien, “contaminé”, le mot est fort, mais c'est exact ».

Là où je veux en venir, c'est que nous pouvons être sommairement écartés par les électeurs après six ans, après quatre ans, après dix ans et il nous faut reprendre notre carrière. Par

way, reflect that. As my learned friend to the left has just said, will that be salaries? That will be a cost. Those are things that the commission in Nova Scotia recognized and commented on.

I would ask that you consider that, because it is not like someone that goes out and works for a Crown agency or the private sector. Yes, they can be dismissed, normally for reason, and of course politicians are dismissed for reasons as well, but they are summarily dismissed and they are on a ballot when the election is called, and that is the difference.

There is another point I want to make. I know your colleague Kevin Lacey in Atlantic Canada, and he is a great guy. It seems that when we make amendments like this, and this is a good amendment and you have recognized that, it never seems to be enough. It always has to be more. I appreciate you are an advocate on behalf of your organization. In this instance, this is a milestone. This is a major step. I would ask that when you and Mr. Lacey speak outside, that you recognize that. I would also ask that you recognize the plight of the politician. It is not easy. There are not many analogous situations around that deal with this.

Mr. Chairman, those are my comments.

The Chair: Thank you. Those are very helpful comments.

Mr. Thomas, do you wish to reply?

Mr. Thomas: In the financial meltdown of 2008, 417,000 people lost their jobs. I worked at an investment house. I had worked there for close to 10 years. The firm decided to get rid of 30 per cent of their staff. I got two weeks' notice. That was a little tough. That was a little wrenching. I worked hard, long hours, more than 37 hours a week, weekends, mornings. Some of my clients had lost millions. It was not my fault. Through decisions they had made and advice I had given them in good faith, these people had seen their retirement savings cut by massive amounts of money in a very short period of time. That is a plight. These people did not have an indexed income for life to shield them from that.

I have a lot of sympathy. I have known a lot of elected officials, people of sterling character, immense determination — selfless, public, spirited individuals. Their service absolutely deserves to be recognized. However, there is this notion that people in public service develop that their walk is harder or their journey is different. It is a journey and it is a walk, and it comes with heartbreaking disappointments and sacrifices and setbacks, but you cannot set yourselves apart from everybody else.

The Chair: I thank you for your comments.

conséquent, les pensions doivent en tenir compte, d'une quelconque façon. Comme l'a dit ma savante collègue à ma gauche, est-ce que cela se traduira par une augmentation de salaire? Il y aura un coût. Ce sont des points que la commission de la Nouvelle-Écosse a soulignés et commentés.

Je vous demanderais d'en tenir compte, parce que ce n'est pas comme la personne qui s'en va travailler pour une société d'État ou le secteur privé. Oui, elle peut être congédiée, généralement pour un motif valable, et bien entendu les politiciens sont aussi congédiés pour un motif valable, mais ils le sont sommairement et leur siège est soumis aux voix lorsque les élections sont déclenchées, et c'est là toute la différence.

Je veux aussi soulever un autre point. Je connais votre collègue Kevin Lacey du Canada atlantique, un chic type. On dirait que lorsque nous apportons des modifications comme celle-ci, et que c'est une bonne modification, comme vous l'avez reconnu, ça ne semble jamais suffisant. Il faudrait toujours aller plus loin. Je comprends que vous êtes le porte-parole de votre organisation. Dans le cas qui nous occupe, c'est un jalon. C'est un pas important. J'aimerais que lorsque M. Lacey et vous-même en parlez à l'extérieur de cette enceinte, vous le reconnaissiez. J'aimerais aussi que vous reconnaissiez le sort du politicien. Ce n'est pas facile. Il n'y a pas beaucoup de situations analogues où l'on doit composer avec de telles conditions.

Monsieur le président, ce sont mes commentaires.

Le président : Merci. Ce sont des commentaires très utiles.

Monsieur Thomas, voulez-vous réagir?

M. Thomas : En 2008, dans la débâcle financière, 417 000 personnes ont perdu leur emploi. Je travaillais dans une société de placement. J'y ai travaillé près de 10 ans. La société a décidé de se débarrasser de 30 p. 100 de son personnel. J'ai eu deux semaines d'avis. Ce fut éprouvant. Ce fut un peu déchirant. Je travaillais fort, de longues heures, plus de 37 heures par semaine, les fins de semaine, tôt le matin. Certains de mes clients ont perdu des millions. Ce n'était pas ma faute. Par suite de décisions qu'ils avaient prises et de conseils que je leur avais donnés de bonne foi, ces personnes ont vu leur épargne-retraite amputée d'énormes sommes d'argent en très peu de temps. C'est un coup dur à encaisser. Ces gens n'avaient pas un revenu indexé à vie pour les protéger.

J'ai beaucoup de sympathie. J'ai connu beaucoup de représentants élus, des gens au caractère exceptionnel, d'une immense détermination — des gens dévoués, publics, dynamiques. Leur service mérite absolument d'être reconnu. Toutefois, des membres de la fonction publique entretiennent cette idée que leur parcours est plus difficile ou que leur cheminement est différent. C'est un cheminement et un parcours et ils s'accompagnent de déceptions, de sacrifices et de reculs déchirants, mais vous ne pouvez pas faire comme si vous étiez différents de tout le monde.

Le président : Je vous remercie de vos observations.

I have, on round two, only one name thus far, and we are running down on time. Senator Mitchell, if you could focus on the bill.

Senator Mitchell: I will. I will be quick.

I want to get back to your point about James Moore. He is a fine politician, a fine representative. You said that he has a \$2.8 million —

Senator L. Smith: This is irrelevant.

The Chair: No, no, it is not. Let him ask his question.

Senator Mitchell: It gets to the point of valuing it. I ask that you would consider these figures. Again, as my colleague here has said, could you just consider some of these things that we are saying when you make your case?

James Moore, over 25 years, will accrue his own money under this new system at \$42,000 a year, because his CPP will go into it, and will accrue upwards of \$2.8 million at the 5.2 per cent. That is no government share. That is just what his will accrue to. He will be entitled to a \$118,000 pension. At 5 per cent, that \$2.8 million, without ever going into the capital, would pay \$145,000, so he will actually —

Mr. Thomas: Under the new regime.

Senator Mitchell: Under the new regime. There will be no cost whatsoever to the government for James Moore. In fact, James Moore, at a basic 5 per cent, will leave the government \$2.8 million — well, more than that. He will not even be getting out 5 per cent. He will leave the government about \$3 million when he dies, although his wife may live on a little bit longer and get some of that. The point is that without even going into capital, he will get his pension at 5 per cent without any government share whatsoever. This is not going to be a burden on the taxpayer.

The whole question of pricing and valuing this is really worth looking at for you and your organization, and I ask you to do that and to be reasonable about it. You can talk about how Ontario has done just fine with the politicians. Maybe they have, but they have run consecutive deficits under Harris and under McGuinty. If you look at results under the federal government of the Liberals, they did not run deficits. If you look at results, you could start to make the case.

I want to endorse what my colleague has said about the pressures. You need to look to getting good people, and you need to sustain it. At some level, you will start to demonstrate that. That is my first question, and it is a question to ask you to look at the values and what it will really cost.

My second question, which is more of a question, is that you are asking compared to what. I am saying yes, we throw out this idea of comparison. Well, you could compare an MP to the lowest paid person. Maybe they should all get \$10 an hour and no benefits. I see that as a \$300 billion corporation. I see the stakes as

Pour le deuxième tour, je n'ai qu'un nom jusqu'à présent, et il nous reste peu de temps. Sénateur Mitchell, si vous voulez bien vous concentrer sur le projet de loi.

Le sénateur Mitchell : C'est promis. Je serai bref.

Je veux revenir à ce que vous disiez au sujet de James Moore, un fin politicien et un bon représentant. Vous avez dit qu'il a 2,8 millions de dollars de...

Le sénateur L. Smith : Ce n'est pas pertinent.

Le président : Je ne suis pas d'accord. Laissez-le poser sa question.

Le sénateur Mitchell : Je reviens sur le point de l'évaluation. Je vous demande de tenir compte de ces chiffres. Une fois encore, comme mon collègue l'a dit, pourriez-vous prendre en compte ce que nous disons quand vous présentez vos arguments?

Sous ce nouveau régime, sur une période de 25 ans, James Moore aura accumulé son propre argent à raison de 42 000 \$ par an, parce que son RPC entrera en jeu, et il aura accumulé plus de 2,8 millions de dollars à 5,2 p. 100 d'intérêt. Il n'y a aucune contribution du gouvernement dans ce montant, c'est seulement ce qu'il aura accumulé. Il aura droit à une pension de 118 000 \$. À 5 p. 100, sans même puiser dans le capital, ces 2,8 millions de dollars donneraient 145 000 \$, donc en réalité, il aura...

M. Thomas : Sous le nouveau régime.

Le sénateur Mitchell : Sous le nouveau régime. Le gouvernement n'aura rien à déboursier pour James Moore. De fait, au taux de base de 5 p. 100, James Moore laissera 2,8 millions de dollars au gouvernement — voire un peu plus. Il ne touchera même pas 5 p. 100. À sa mort, il laissera au gouvernement environ 3 millions de dollars, bien que sa femme puisse lui survivre et en toucher une partie. Là où je veux en venir, c'est que sans même puiser dans le capital, il touchera sa pension à 5 p. 100 sans contribution que ce soit de la part du gouvernement. Ce ne sera pas un fardeau pour le contribuable.

Il vaudrait la peine que vous et votre organisation examiniez de près la question de l'établissement du prix et de l'évaluation, et je vous enjoins de le faire, de façon raisonnable. Vous pouvez évoquer comment l'Ontario s'en est bien tiré avec les politiciens. C'est bien possible, mais ils ont fait des déficits consécutifs sous Harris et sous McGuinty. Prenons les résultats du gouvernement fédéral sous les libéraux : ils n'ont pas fait de déficit. Si vous preniez en compte les résultats, vous pourriez commencer à établir le bien-fondé de vos arguments.

Je veux appuyer ce que mon collègue a dit au sujet des pressions. Il faut veiller à attirer de bons candidats et ce, de façon durable. À un certain niveau, nous commencerons à le prouver. C'est ma première question : je vous demande de tenir compte des chiffres et de ce qu'il en coûtera vraiment.

Ma deuxième question, qui ressemble davantage à une question, renvoie à ce que vous nous demandiez : comparé à quoi? Je dis : « C'est parfait, jouons un peu avec cette idée de comparer ». Eh bien, on pourrait comparer un député au plus bas salarié. Les députés devraient tous gagner 10 \$ de l'heure, sans

hugely high in what we do with our economy and how we relate to the Chinese and whether we sell Nexen, what we do with the environment, huge questions that will affect your kids and your sister who works for whatever. At what level they should be compared?

You can say that CIBC VPs no longer get a pension. They get all kinds of other compensation, believe me. I believe a CIBC VP is who these MPs should be compared to because the stakes, the quality of decisions and the complexity of what they deal with is every bit as significant as that. Admittedly, it is public funds. He or she is probably making well in excess of \$1 million a year, getting huge stock options, huge stock payments and huge retention payments. There is no comparison between the 157 that they make and now the take-home pay that will be \$5,800 a month. It is a question of who you compare it to, is all I am saying.

Mr. Thomas: I believe the consecutive deficits in Ontario in the early 2000s were the Ernie Eves' administration.

Senator Mitchell: No, it was Harris. It does not matter.

The Chair: We are dealing with a piece of legislation. Is there anything you can comment on as your final comments with respect to this legislation that we have to look at? We are not awfully versed in looking at this type of legislation. We hear your comments, both pro and con, but if there is anything specific in this legislation that you think should be there or should be changed, now is the time, or in the next day or so. If you wanted to send us a letter on specifics, we would certainly be appreciative of that as well.

Mr. Thomas: All right.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, thank you very much. I think this was helpful, and we have thanked the — I am sorry, Senator Marshall?

Senator Marshall: What is our plan here now today?

The Chair: First, my plan was to thank the Canadian Taxpayers Federation for being here on very short notice.

We have confirmation of two witnesses for our Tuesday morning slot, one of them being the Chief Actuary. You have heard many people ask questions that would be better asked to the Chief Actuary. He has confirmed for Tuesday morning at 9:30.

We also have the Treasury Board coming back to help us with clause-by-clause consideration. They say they are the best rather than Justice to help us with clause-by-clause. My anticipation is

avantages sociaux. Pour ma part, je vois le gouvernement comme une société ayant 300 milliards de dollars de chiffre d'affaires. À mon sens, quand nous prenons des décisions au sujet de notre économie, de nos relations avec la Chine et de la pertinence de vendre Nexen, des mesures que nous prenons en matière d'environnement, d'énormes questions qui auront une incidence sur vos enfants et votre sœur qui travaille pour peu importe le salaire qu'elle fait, les enjeux sont extrêmement élevés. À quel niveau faudrait-il les comparer?

On pourrait dire que les v.-p. de la CIBC n'ont plus de régime de pension. Croyez-moi, ils touchent toutes sortes d'autres rémunérations. À mon sens, c'est à un v.-p. de la CIBC qu'il faudrait comparer les députés parce que les enjeux, la qualité des décisions et la complexité de ce avec quoi ils doivent composer sont aussi importants les uns que les autres. Bien entendu, dans le cas des députés, il est question de fonds publics. Les v.-p. toucheront probablement un salaire annuel largement supérieur à un million de dollars, ils recevront d'énormes options d'achat d'actions, d'énormes paiements de rachat d'actions et d'énormes primes de maintien. Il n'y a aucune comparaison entre les 157 000 \$ qu'ils font et leur salaire net qui sera de 5 800 \$ par mois. Tout ce que je dis, c'est qu'il faut savoir avec qui se comparer.

M. Thomas : Je crois que les déficits consécutifs en Ontario au début des années 2000 ont été faits sous l'administration d'Ernie Eves.

Le sénateur Mitchell : Non, c'était bien Harris, mais peu importe.

Le président : Nous nous penchons sur un texte de loi. Avez-vous quelque chose à ajouter en guise de conclusion, sur des éléments de ce projet de loi que nous devrions analyser? Nous ne sommes pas très habitués à examiner ce genre de projet de loi. Nous avons entendu vos commentaires, le pour et le contre, mais si vous pensez qu'il faudrait ajouter des points particuliers dans ce projet de loi, ou les modifier, c'est le moment de nous en faire part, ou dans un jour ou deux. Si vous voulez nous envoyer une lettre détaillée, nous vous en serions bien sûr reconnaissants également.

M. Thomas : D'accord.

Le président : Merci.

Mesdames, messieurs, merci beaucoup. À mon sens, la discussion a été utile et nous avons remercié le... Oui, sénateur Marshall?

Le sénateur Marshall : Qu'avez-vous prévu pour aujourd'hui?

Le président : Premièrement, j'ai prévu remercier le porte-parole de la Fédération canadienne des contribuables de s'être présenté dans un si court préavis.

Nous avons la confirmation de la présence de deux témoins à notre séance du mardi matin, dont l'actuaire en chef. Beaucoup de questions ont été soulevées qu'il serait préférable de poser à l'actuaire en chef. Il a confirmé sa présence pour mardi matin, à 9 h 30.

Les représentants du Conseil du Trésor reviennent aussi nous aider dans notre étude article par article. Selon leurs dires, ils sont les mieux placés, plutôt que les représentants du ministère de la

that after a short break to allow honourable senators to gather their thoughts together, which is our usual process, we would do the clause-by-clause consideration on Tuesday and then report it back Tuesday afternoon.

Senator Marshall: Okay.

Senator L. Smith: Mr. Chair, I think the witness has finished. Is this internal business that we are doing right now?

The Chair: I have already thanked him. This meeting is now concluded. Thank you.

(The committee adjourned.)

Justice, pour nous aider à mener à bien cet examen. J'avais prévu qu'après une courte pause pour permettre aux honorables sénateurs de rassembler leurs esprits, ce qui est notre façon de faire habituelle, nous ferions l'étude article par article mardi matin et nous pourrions la poursuivre mardi après-midi.

Le sénateur Marshall : Bien.

Le sénateur L. Smith : Monsieur le président, je pense que le témoin a terminé. Sommes-nous en train de régler des détails administratifs?

Le président : Je l'ai déjà remercié. La séance est levée. Merci.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, October 24, 2012

Public Service Commission of Canada:

Anne-Marie Robinson, President;
Hélène Laurendeau, Senior Vice President, Policy;
Denis Bilodeau, Vice President, Investigations;
Elizabeth Murphy-Walsh, Vice President, Audit and Data Services.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Joan Arnold, Senior Director, Pensions and Benefits Sector;
Kim Gowing, Director, Pensions and Benefits Sector.

Department of Finance Canada:

Sean Keenan, Director, Tax Policy Branch;
Alexandra MacLean, Senior Chief, Tax Policy Branch.

Thursday, October 25, 2012

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal and Ontario Director.

TÉMOINS

Le mercredi 24 octobre 2012

Commission de la fonction publique du Canada :

Anne-Marie Robinson, présidente;
Hélène Laurendeau, vice-présidente principale, Politiques;
Denis Bilodeau, vice-président, Enquêtes;
Elizabeth Murphy-Walsh, vice-présidente, Vérification et des services de données.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Joan Arnold, directrice principale, Pensions et avantages sociaux;
Kim Gowing, directeur, Pensions et avantages sociaux;

Ministère des Finances Canada :

Sean Keenan, directeur, Direction de la politique de l'impôt;
Alexandra MacLean, chef principal, Direction de la politique de l'impôt.

Le jeudi 25 octobre 2012

Fédération canadienne des contribuables :

Gregory Thomas, directeur fédéral et ontarien.